



HAL
open science

L'agriculture urbaine à Nouméa : une solution à la vulnérabilité alimentaire ?

Romane Garcia

► **To cite this version:**

Romane Garcia. L'agriculture urbaine à Nouméa : une solution à la vulnérabilité alimentaire ?. Architecture, aménagement de l'espace. 2019. dumas-02485679

HAL Id: dumas-02485679

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02485679>

Submitted on 14 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Romane
Garcia

**L'AGRICULTURE URBAINE À NOUMÉA :
UNE SOLUTION À LA VULNÉRABILITÉ
ALIMENTAIRE ?**

*Mémoire de Master 2
« Urbanisme et Aménagement »*

Mention :

Parcours : Urbanisme et Coopération
Internationale (UCI)

*Sous la direction de
Mme Paulette DUARTE*

Année universitaire 2018-2019

Romane Garcia

**L'AGRICULTURE URBAINE À NOUMÉA :
UNE SOLUTION À LA VULNERABILITÉ
ALIMENTAIRE ?**

Mémoire de Master 2 « Urbanisme et Aménagement »

Mention :

Parcours : Urbanisme et Coopération Internationale (UCI)

Sous la direction de Mme Paulette DUARTE

Année universitaire 2018-2019

Notice bibliographique

Projet de Fin d'Etudes Master 2 Urbanisme et Coopération Internationale

Auteur : GARCIA Romane

Titre du Projet de Fin d'Etudes : L'agriculture urbaine à Nouméa : une solution à la vulnérabilité alimentaire ?

Date de soutenance : 12 septembre 2019

Organisme d'affiliation : Institut d'Urbanisme de l'Université Grenoble Alpes

Organisme dans lequel le stage a été effectué : Direction du Foncier et de l'Aménagement – Service Urbanisme – de la province Sud.

Directeur du Projet de Fin d'Etudes : BONNEAUD Nicolas

Collation : Nombre de pages : 128/ Nombre d'annexes : 8 / Nombre de références bibliographiques : 80

Mots-clés analytiques : *Agriculture urbaine ; Vulnérabilité alimentaire ; Insularité ; Projet urbain ; Agriculture (in)formelle ; Réhabilitation urbaine ; Aménagement urbain*

Mots-clés géographiques : *Nouvelle-Calédonie ; Nouméa ; Tindu ; La Briqueterie*

Résumé

De par sa nature insulaire, la Nouvelle-Calédonie entretient avec l'alimentation un rapport indéniablement problématique. La dépendance alimentaire, les monopoles économiques, mais aussi le faible pouvoir d'achat des habitants et la multiplication des maladies cardio-vasculaires sont autant de phénomènes qui entretiennent une vulnérabilité alimentaire. Dans ce contexte, la ville de Nouméa exacerbe les inégalités d'accès à l'alimentation et la spécificité calédonienne vient complexifier un peu plus les déséquilibres à l'œuvre. Face à de tels enjeux, la nécessité de développer une agriculture urbaine à destination des habitants s'impose alors dans les réflexions urbanistiques et dans la pratique de la ville. Qu'elle soit informelle et illégale ou bien institutionnalisée et formalisée, l'agriculture urbaine à Nouméa se révèle riche en potentiels, ne se limitant plus à la simple question alimentaire. De lutte contre la vulnérabilité alimentaire à véritable ciment social, économique et environnemental, l'agriculture urbaine devient prétexte à des aménagements plus complets et pérennes, favorisant ainsi sa légitimation sur l'espace urbain.

Remerciements

Ce mémoire n'aurait pas pu être achevé sans l'aide de plusieurs personnes que je souhaite remercier.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma gratitude envers Nicolas Bonneaud pour sa gentillesse, sa disponibilité, sa curiosité et son soutien indéfectible. Ses conseils avisés ont fait évoluer ma réflexion de manière pertinente et m'ont permis de mieux comprendre le contexte calédonien. Je ressors de ce stage plus confiante et riche de nouvelles compétences.

Je remercie également toute l'équipe du Service Urbanisme pour son accueil chaleureux et son écoute. Humainement parlant, les échanges quotidiens avec chaque membre de l'équipe m'ont enrichi et la confiance qu'ils ont su m'accorder a grandement facilité mon intégration, me permettant alors d'aborder avec sérénité mes missions de stage. Je garderai également un souvenir bienveillant de toute la Direction du Foncier et de l'Aménagement qui s'est prêté au jeu de mon sondage avec beaucoup d'application.

Un immense merci à Francisca Brunin, ma tante, qui m'a accueilli chez elle, qui m'a fait découvrir son quotidien en Nouvelle-Calédonie et grâce à qui j'ai pu faire de belles rencontres. Je remercie également Paulette Duarte pour son accompagnement et ses recommandations indispensables à la rédaction de ce mémoire et cela, malgré les nombreux obstacles que j'ai rencontrés dans ma recherche de stage.

J'aimerais adresser ma reconnaissance à Dominique Bayol, Bénédicte Meunier et Cyril Mestre pour leur soutien méthodologique et leur connaissance de la Nouvelle-Calédonie.

J'en profite pour remercier toutes les personnes qui ont pu m'accorder de leur temps lors de mes enquêtes de terrain ou pendant mes entretiens.

Enfin, j'aimerais terminer en exprimant toute ma gratitude envers les personnes qui ont pu m'accompagner dans la relecture de ce mémoire : les futurs lecteurs et moi-même les en remercie.

Sommaire

PARTIE 1 - DES HABITUDES DE CONSOMMATION À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE : L'ALIMENTATION EST-ELLE UN INDICATEUR DE PAUVRETÉ DANS LE CONTEXTE URBAIN NOUMÉEN ?	16
CHAPITRE 1 – COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'ALIMENTATION A NOUMÉA DANS UN CONTEXTE CALÉDONIEN	17
Le contexte calédonien.....	17
Nouméa, capitale calédonienne.....	20
L'insularité calédonienne.....	22
CHAPITRE 2 – L'ALIMENTATION, UN INDICATEUR DE PAUVRETÉ ? LE POUVOIR D'ACHAT DES NOUMÉENS À L'ÉPREUVE DES HABITUDES ALIMENTAIRES	25
Le contexte scientifique	25
L'approvisionnement urbain : la protection du marché local et les dérives du protectionnisme	26
Les conséquences sur le pouvoir d'achat des Nouméens	27
CHAPITRE 3 – LES ENJEUX SANITAIRES ET URBAINS DE L'ALIMENTATION A NOUMÉA	32
La responsabilité des villes vis-à-vis des maladies liées à l'alimentation	32
Les habitudes alimentaires des Calédoniens.....	33
Les manifestations de l'alimentation en milieu urbain	37
CHAPITRE 4 – NOUMÉA, VILLE DE DÉSERT ALIMENTAIRE ?	40
Entre désert alimentaire et sécurité alimentaire	40
L'offre alimentaire de Nouméa : un ou des déserts alimentaires ?.....	41
PARTIE 2 - L'ÉMERGENCE D'UNE AGRICULTURE URBAINE D'ABORD INFORMELLE : DE L'ENJEU ALIMENTAIRE AU CONTEXTE OCÉANIEN DE NOUMÉA	49
CHAPITRE 5 – LE POTENTIEL D'UNE AGRICULTURE URBAINE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	50
Comment et où positionner le contexte calédonien dans la sphère scientifique ?	50
L'étude de l'agriculture urbaine calédonienne dans un contexte tropical : la théorie de Francis HALLÉ.....	52
Le potentiel de la Nouvelle-Calédonie	53
CHAPITRE 6 – LES PRÉMICES DE L'AGRICULTURE URBAINE : UN DÉVELOPPEMENT D'ABORD INFORMEL	58
L'agriculture urbaine informelle indissociable des squats	58

CHAPITRE 7 – LES FONCTIONS DE L’AGRICULTURE URBAINE INFORMELLE : LA PLACE DU JARDIN À NOUMÉA	65
La fonction nourricière des jardins et les habitudes de consommation des squatteurs	65
La fonction sociale du jardin : les dons et contre-dons	70
Des fonctions plus spécifiques.....	71
Le lien à l’habitat océanien	71
PARTIE 3 - L’INSTITUTIONNALISATION DE L’AGRICULTURE URBAINE AU SERVICE DU PROJET URBAIN : UN OUTIL DE RÉHABILITATION URBAINE ? CAS D’ÉTUDE DE L’AMÉNAGEMENT DE LA BRIQUETERIE, DANS LE QUARTIER DE TINDU À NOUMÉA..	75
CHAPITRE 8 – LA TIMIDE ÉMERGENCE DE L’AGRICULTURE URBAINE À NOUMÉA.....	76
La répartition géographique de l’agriculture urbaine.....	76
Les succès et échecs de l’agriculture urbaine à Nouméa : étude comparative des cas de Tuband et de Kaméré.....	85
CHAPITRE 9 – TINDU ET SES ENJEUX SOCIOÉCONOMIQUES : L’URGENCE D’UNE RECONNEXION TERRITORIALE ET D’UN CHANGEMENT D’IMAGE	89
Le cadre géographique du stage	89
Le site de la Briqueterie.....	93
CHAPITRE 10 – LA BRIQUETERIE, UN DÉLAISSÉ URBAIN À VALORISER PAR UNE COMPLÉMENTARITÉ D’USAGE : DE L’AGRICULTURE URBAINE À UNE CENTRALITÉ URBAINE	96
La Briqueterie, terrain fertile d’une cohésion urbaine	97
La complémentarité d’usages de la Briqueterie : entre activités sportives et animations citoyennes.....	98
Une agriculture urbaine (in)dépendante ?	101

Introduction

En tant que ville insulaire, Nouméa, chef-lieu de la Nouvelle-Calédonie, est un espace géographique propice aux stéréotypes qui la représentent en tant que ville d'une île paradisiaque. Leur étude peut être révélatrice de la place qu'elle occupe dans l'imaginaire collectif, surtout lorsqu'on les compare à la réalité quotidienne et urbaine. Pour cela, il suffit de s'attarder sur les réseaux sociaux et d'observer les images associées à Nouméa. L'exemple d'Instagram, dont l'objectif est de partager des photos souvent mises en scène et donc rarement spontanées, est un bon outil. En étudiant les 150 dernières photos postées sous l'hashtag « #Nouméa », plusieurs invariants sont souvent représentés. Ainsi, la ville de Nouméa est associée en premier lieu à une végétation luxuriante – 95 occurrences –, puis à un ciel bleu et sans nuage – 81 occurrences –, mais aussi à l'océan – 76 occurrences –, et plus marginalement au sable blanc – 32 occurrences –. C'est seulement en cinquième position qu'apparaissent quelques bâtiments urbains, sur 28 photos. On l'aura compris, Nouméa est donc elle aussi englobée dans l'archétype des îles tropicales.

Pourtant, la réalité quotidienne de cette ville n'est pas aussi semblable à celle d'une carte postale. En effet, comme tout espace urbain, elle est soumise à de nombreuses problématiques qui viennent quelque peu entacher cette image idéalisée. Tantôt capitale calédonienne, espace urbain tropical et océanien, mais aussi métropole d'un pays d'outre-mer, Nouméa profite et souffre en même temps d'un contexte unique qu'il serait impossible de présenter dans sa globalité à l'échelle d'un mémoire, mais que nous pourrions aborder sous l'angle de quelques thématiques plus précises.

Pour cela, rien de plus simple : il suffit de rester quelques jours à Nouméa pour s'apercevoir de l'omniprésence du caractère insulaire de la Nouvelle-Calédonie. Cette insularité se retrouve par exemple dans la dépendance de la ville au port maritime, mais aussi dans la végétation si spécifique ou encore dans la cherté de la vie et de la difficulté à se procurer régulièrement des produits alimentaires du quotidien.

C'est justement ce dernier point qui nous servira de grille d'analyse de la ville de Nouméa car la question de l'alimentation s'avère plus urbaine qu'il n'y paraît, d'autant plus dans un tel pays d'outre-mer où l'hégémonie de la capitale n'est plus à prouver. En effet, l'alimentation est un sujet qui s'impose quotidiennement à tout un chacun, que l'on soit urbain ou rural. Néanmoins, elle devient un enjeu intéressant à traiter dans un contexte urbain dans la mesure où elle concernera un nombre plus important d'individus : dès lors, les phénomènes sociaux, environnementaux, économiques ou politiques liés à l'alimentation n'en seront que plus déterminants et problématiques. De nombreuses caractéristiques urbaines peuvent alors être associées à celle de l'alimentation : la question des mobilités urbaines créées par les habitudes de consommations, les inégalités socioéconomiques qui

peuvent se manifester à ce sujet mais aussi le niveau de vulnérabilité alimentaire ou encore la présence de l'alimentation au sein de l'espace urbain, de manière plus ou moins concrète. L'alimentation peut aussi influencer sur la santé des urbains, dans la mesure où les mauvaises habitudes de consommation sont plus facilement comblées. Dans une société de consommation de plus en plus globale, les cas d'obésité deviennent par exemple des phénomènes de plus en plus urbains et de moins en moins associés à la précarité économique. Étudier Nouméa sous cet angle permet donc de comprendre comment la spécificité de cet espace urbain peut déterminer l'accès à une alimentation saine et équilibrée pour tous. Elle invoque aussi une autre thématique qui lui est associée de près, celle de l'agriculture urbaine. En effet, le triptyque réunissant « agriculture urbaine », « alimentation » et « espace insulaire » est souvent incontournable. L'agriculture est effectivement souvent évoquée en tant que solution à l'insularité, notamment pour son potentiel à s'approcher d'une autosuffisance alimentaire. Pour autant, c'est davantage une agriculture à grande échelle qui est envisagée dans ces contextes-là, omettant complètement l'intérêt d'une agriculture urbaine. Pourtant, son potentiel n'est pas négligeable et s'avère pertinent dans un contexte océanien, où le lien à la terre est omniprésent. Dès lors, de nombreuses interrogations s'ajoutent à cette thématique : l'agriculture urbaine peut-elle répondre aux faibles pouvoirs d'achats des habitants les plus démunis à Nouméa ? Peut-elle participer à une autonomie alimentaire à l'échelle de la ville ? Dans quelle mesure peut-elle favoriser une appropriation de l'espace urbain par les habitants et ainsi redonner une certaine dignité aux plus démunis ? Quelle production et quelles quantités peut-elle apporter aux citoyens ? Mais aussi à qui revient la responsabilité de la développer à l'échelle de la ville ? Enfin, s'agit-il réellement d'une agriculture innovante ou n'est-elle pas finalement inhérente à l'espace urbain océanien ? Tant de questions qu'il faut croiser à d'autres particularités inhérentes au contexte calédonien pour en comprendre le tenants et aboutissants.

Afin d'aborder l'ensemble de ces thématiques sous l'angle d'une seule problématique, nous nous poserons donc la question suivante : « *penser l'agriculture urbaine comme solution aux besoins alimentaires des plus démunis : sur quels critères la vulnérabilité alimentaire repose-t-elle et est-elle le seul prétexte au recours à l'agriculture urbaine par la population et dans la fabrique de la ville ?* ». Le cadre géographique de cette étude sera donc celui de la ville de Nouméa mais se devra parfois d'être élargi à celui du Grand Nouméa. En effet, pour les questions liées à l'alimentation notamment, les phénomènes étudiés doivent être analysés à l'échelle du Grand Nouméa pour en comprendre les enjeux. Pour des raisons méthodologiques enfin, l'analyse de l'agriculture urbaine sera quant à elle limitée à celle de Nouméa, d'autant plus que celle-ci est davantage présente au sein de ce chef-lieu. Pour tenter d'apporter une réponse à cette problématique et à tous les enjeux qu'elle soulève, nous organiserons notre réflexion en trois parties. La première abordera la ville de Nouméa sous l'angle de l'alimentation, en contextualisant cette thématique dans la société calédonienne et nouméenne.

Cela nous permettra de comprendre les défis qui se posent à l'agriculture urbaine, que nous étudierons ensuite sous deux aspects. La deuxième partie de notre réflexion portera donc sur la manifestation initiale de l'agriculture urbaine sous une forme informelle. Cela nous permettra alors d'étudier dans une dernière partie l'agriculture urbaine à Nouméa sous une forme plus officielle et formelle. Cette dernière partie sera aussi l'occasion de recentrer la réflexion dans le contexte du stage effectué du 23 avril au 23 août 2019 à la province Sud de Nouvelle-Calédonie, dans le cadre du Master 2 Urbanisme et Coopération Internationale. Cette expérience fut l'occasion de découvrir et de participer à un projet d'aménagement d'une agriculture urbaine à Nouméa, dans le quartier de Tindu, sur le site de la Briqueterie. Il servira donc de cas d'étude de ce mémoire de fin d'étude.

Avant de mener les premières réflexions et de répondre à la problématique, il est préférable de s'accorder sur le sens des grandes thématiques que nous aborderons, notamment en nous intéressant à leurs évolutions dans le domaine scientifique. Pour cela, nous tenterons de synthétiser les principaux débats ayant eu lieu au sujet de la notion d'agriculture urbaine de manière générale puis en Nouvelle-Calédonie mais aussi d'alimentation en milieu urbain, le tout afin de contextualiser cette étude dans un paysage scientifique en constante évolution.

Si la notion d'agriculture urbaine beaucoup été traitée sous différents angles, nous ne pouvons pas en dire autant de l'agriculture urbaine au sein de la Mélanésie. Ainsi, impossible de passer à côté des grandes classiques de la littérature scientifique vouée à ce mode de culture. L'agriculture urbaine est un concept récent, mais elle n'a pas attendu les dernières décennies pour se manifester dans les villes du monde. Toutefois, les premières théorisations à son sujet sont souvent associées au modèle Von Thünen, qui « *permet de comprendre la répartition des productions agricoles dans une plaine isotrope en fonction de la distance à une unique ville* »¹ (M. BARON, 2014). Grâce à ce modèle théorisé, les relations de la ville avec les activités agricoles voisines sont analysées notamment à l'aide de différentes typologies que Johann Heinrich von Thünen produira en 1826². Celles-ci représentent par des cercles concentriques les différentes cultures implantées autour de la ville-marché, en fonction notamment des coûts de production agricole. Longtemps employé, ce modèle d'analyse territoriale se voit ensuite modifié lorsque les voies de communication se multiplient autour des villes et que les cercles concentriques ne suffisent plus à décrire la réalité. Ces derniers seront alors remplacés par formes plus aléatoires. Puis l'étalement urbain qui s'en suit modifie les analyses territoriales et la vision des scientifiques vis-à-vis de l'agriculture urbaine. Les ceintures maraîchères se voient

¹ BARON, Myriam (2012). « Modèle de Von Thünen » dans *Hypergéa* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article566> (consulté le 24 août 2019).

² VON THÜNEN Johann Heinrich (1986), *Des isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie oder Untersuchungen über den Einfluss den die Getreidepreise, der Reichtum des Bodens und die Abgaben auf den Ackerbau ausüben*, Düsseldorf, p. 290

peu à peu disparaître au profit des grands bassins de production : Michel Phlipponneau parle par exemple en 1956³ de la fin de l'agriculture en tant que « *fille de la ville* », où étaient définis des types d'agricultures, de relations à la ville et des structurations sociales. L'agriculture se voit ainsi de plus en plus éloignée de la ville pour éviter les inconvénients liés à sa présence à proximité immédiate de la ville. Afin de traduire cet éloignement constant et cette fuite de la ville par les agriculteurs, des scientifiques tentent d'adapter le modèle de von Thünen à la réalité de l'époque. Des auteurs, tels que Robert Sinclair⁴, montrent par exemple l'universalité de ce modèle mais son incapacité à décrire la situation des villes très industrielles où l'étalement urbain bouleverse les habitudes agricoles. Désormais, les environs de la ville sont soumis à la pression urbaine ne font plus l'objet d'une rente agricole, mais plutôt d'une rente urbaine, à mesure que la ville s'étale et que ce foncier se révèle finalement en tant que réserve foncière. Les réflexions se multiplient à ce sujet, notamment du côté américain, où un espace urbain se voit théorisé et conceptualisé : la friche urbaine. Sans usage défini, la friche urbaine se retrouve réinvestie par des productions agricoles peu consommatrices d'espaces. Dans les années 1980, les scientifiques passent donc du modèle concentrique de von Thünen à un modèle polycentriste en mosaïque, plus adaptés aux réalités multiples et aux contextes spécifiques. En 1989, Christopher Bryant⁵ expose par exemple trois typologies agricoles, imaginées par comparaison entre le contexte parisien et le contexte canadien : les « *paysages agricoles en dégénérescence qui s'apparentent à des secteurs en sursis* », « *ceux d'adaptation agricole qui tente de profiter de la présence et de la demande de la ville* » et « *ceux en développement à l'abri pour l'essentiel des perturbations urbaines* »⁶. Quelques années plus tard, c'est dans la conclusion du numéro du Bulletin de l'Association des Géographes français, publié en 1994, que sont définies des typologies d'agriculteurs, venant alors compléter les modèles de C. BRYANT et révélant de nouvelles formes mixtes d'occupation du sol.

Dans les années 1990, la présence de l'agriculture dans les réflexions d'aménagement territorial finit par se renforcer, et s'inspire du modèle des *hobby farmers*, de Grande-Bretagne, du Canada ou des Pays-Bas. Dès 2003, Monique POULOT et Thérèse ROUYRES⁷ identifient quatre grandes tendances liées à l'agriculture et son lien à la ville. Désormais, les habitudes de consommations des populations changent et les marchés alimentaires sont reconquis par la notion de terroir. L'agriculture se voit aussi associée à la notion de loisirs et s'oriente aussi vers la production de services, devenant parfois

³ PHILIPPONNEAU, Michel (1956). *La vie rurale de la banlieue parisienne, étude de géographie humaine*, Armand Colin, Paris

⁴ SINCLAIR, Robert (1967). « Von Thünen and urban sprawl », *Annals of the Association of American Geographers*, n°55, p. 72-78.

⁵ BRYANT, Christopher (1989). « L'agriculture périurbaine au Canada : dégénérescence ou nouvelle dynamique », *Annales de Géographie*, n°548, p.403-420.

⁶ POULOT, Monique (2014). « Agriculture et ville : des relations spatiales et fonctionnelles en réaménagement. Une approche diachronique », *Pour*, vol. 224, n°4, p. 55-66

⁷ POULOT, Monique, ROUYRES, Thérèse (2003). « L'accueil social à la ferme : une nouvelle fonction pour les agriculteurs ? Quelques éléments de réflexion à partir d'une étude en Île-de-France », *Innovations in rural areas*, n°22, p. 189-198.

de véritables services sociaux favorisant l'insertion des plus isolés. Enfin, l'agriculture urbaine devient un moyen pour les politiques urbaines tout comme les habitants de se protéger des aléas naturels tels que des inondations ou des incendies.

C'est finalement 1999 que l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) va proposer l'expression « d'agriculture urbaine » pour désigner cette nouvelle déclinaison de l'agriculture en milieu urbain, alors définie comme l'ensemble des pratiques qui consistent à « *cultiver des plantes et à élever des animaux à l'intérieur et aux alentours des villes* »⁸. Associée à la notion de sécurité alimentaire, l'agriculture urbaine entre donc désormais au service des villes et de ses habitants en devenant un bouclier contre les crises alimentaires. De plus en plus, les grandes agglomérations vont ensuite utiliser cette agriculture comme composante des projets urbains, signant alors l'émergence d'une situation ambiguë, à cheval entre une urbanisation de l'agriculture et une ruralisation de la ville. Désormais implantée jusque dans les centres-villes, l'agriculture réunit professionnels, amateurs urbains ou encore consommateurs conscientisés. Cette fois-ci, les scientifiques s'accordent pour justifier cette nouvelle déclinaison de l'agriculture par le simple désir des habitants de la voir se développer en ville. L'agriculture se voit alors dotée de nouvelles fonctions : en s'inspirant du cas russe, Louiza BOUKHARAEVA et Marcel MARLOIE⁹ voient dans l'agriculture un nouveau moyen pour les plus démunis de surmonter les crises alimentaires.

Finalement, si nous devons choisir une définition de l'agriculture urbaine adaptées aux interrogations scientifiques actuelles, nous pourrions citer celle de Paula NAHMIAS et d'Yvon LE CARO¹⁰ qui la décrivent comme une :

« agriculture pratiquée et vécue dans une agglomération par des agriculteurs et des habitants aux échelles de la vie quotidienne et du territoire d'application de la régulation urbaine. Dans cet espace, les agricultures -professionnelles ou non, orientées vers les circuits longs, les circuits courts ou l'autoconsommation – entretiennent des liens fonctionnels réciproques avec la ville, donnant lieu à une diversité de formes agri-urbaines observables dans les noyaux urbains, les quartiers périphériques, la frange urbaine et l'espace périurbain » (2012).

L'agriculture urbaine a donc beaucoup été étudiée dans des contextes occidentaux, qu'ils soient américains ou européens. Pour autant, elle est aussi développée dans d'autres espaces géographiques, qu'il s'agisse des pays moins développés ou dans des régions du monde plus spécifiques. À

⁸ FAO (n.d.). « L'agriculture urbaine » dans FAO [En ligne]. Disponible sur : <http://www.fao.org/urban-agriculture/fr/> (consulté le 28 août 2019).

⁹ BOUKHARAEVA, Louiza, MARLOIE, Marcel (2011). « L'utilisation des sols pour le jardinage urbain à grande échelle en Russie », *Economie rurale*, 325-326, p. 176-191.

¹⁰ NAHMIAS, Paula, LE CARO, Yvon (2012). « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales », *Environnement urbain/Urban Environment*, n°6, p.1-16.

titre d'exemple, certains auteurs s'intéressent à l'agriculture urbaine dans les pays dits « du sud », notamment en les comparant avec ceux « du nord », comme par exemple Christine Aubry¹¹ en 2013. Quelques années auparavant, c'est la Banque mondiale qui produisait un rapport¹² sur l'intérêt de l'agriculture urbaine pour le développement des pays dans le monde. Finalement, du Brésil à Madagascar en passant par la Côte d'Ivoire, les études relatives à des contextes plus spécifiques sont nombreuses. Toutefois, rares sont les analyses scientifiques plus ciblées sur les cas océaniques ou plus précisément sur les îles mélanésiennes. Pour la Nouvelle-Calédonie, un rapport¹³ rédigé par Dominique BOURRET présentait par exemple en 1976 l'agriculture vivrière, en exposant ses nombreuses évolutions. Quelques années plus tard, en 1982, c'est au tour de R. Gerard WARD¹⁴ de s'intéresser à l'agriculture mais cette fois-ci dans un contexte plus général du Pacifique Sud. Dans cet article, il s'intéresse au système économique et agricole des îles du Pacifique Sud pour comprendre quels dilemmes se posaient alors à l'époque pour l'agriculture, qu'elle soit urbaine ou non. Ce sont finalement les seules sources identifiables sur l'agriculture urbaine en Nouvelle-Calédonie, car même au sein du Journal de la Société des Océanistes, pourtant référence scientifique pour le contexte océanique, aucun article n'est dédié à la question de l'agriculture urbaine. Ce sont davantage des articles sur la société urbaine ou l'urbanisation qui sont identifiables, et qui abordent plus ou moins le lien existant entre ville et agriculture, comme l'article de Lamont LINDSTROM et Christine JOURDAN¹⁵ qui s'intéresse au mode de vie urbain mélanésien. Côté littérature anglo-saxonne, quelques articles scientifiques s'intéressent au cas mélanésien mais n'abordent que très rarement le cas de la Nouvelle-Calédonie. Parmi eux, on peut citer l'article dirigé par Andrew McGregor¹⁶, qui présente les enjeux alimentaires de l'agriculture dans les îles du Pacifique.

À la lecture de ces articles, il devient assez évident que l'agriculture urbaine est souvent associée à la notion d'agriculture vivrière, notamment pour le contexte mélanésien. La différence entre ces deux notions réside dans les fonctions qui leurs sont allouées. Dès lors qu'une agriculture vient nourrir ses usagers et permet donc de pratiquer une autoconsommation, on parlera d'agriculture vivrière. Plus locale et individuelle, l'agriculture vivrière est davantage pratiquée dans les pays où la sécurité

¹¹ AUBRY, Christine (2013). « Les fonctions alimentaires de l'agriculture urbaine au Nord et au Sud – Diversités et convergences » *Bulletin de l'association de géographes français*, p. 303-317.

¹² Banque mondiale (2008). « L'agriculture au service du Développement » *De Boeck Supérieur*, 456 p.

¹³ BOURRET, Dominique (1976). « Etat de l'agriculture vivrière mélanésienne en Nouvelle-Calédonie », *Journal de la Société des Océanistes*, n°61, p. 187-193.

¹⁴ WARD, R. Gerard (1982). « Les dilemmes de l'agriculture dans le Pacifique sud », *Research School of Pacific Studies*, Camberra, p. 269-280.

¹⁵ LINDSTROM, Lamont, JOURDAN, Christine (2017). « L'urbanisation en Mélanésie », *Journal de la Société Océaniste*, p. 5-22.

¹⁶ MCGREGOR, Andrew (dir.) (2009). « Pacific island food security: situation, challenges and opportunities », *Pacific Economic Bulletin*, The Australian National University, vol. 24.

alimentaire n'est pas régulière. Elle peut donc être urbaine ou rurale et demeure encore très développée dans les pays insulaires, à l'instar de la Nouvelle-Calédonie. Il est donc nécessaire de bien comprendre cette différence pour pouvoir étudier la question de l'agriculture urbaine à Nouméa. Cette dernière remarque est justement à la base de la réflexion concernant le lien entre alimentation et agriculture urbaine. En effet, la fonction alimentaire de l'agriculture urbaine est primordiale et nous invite donc à présent à nous intéresser à la notion d'alimentation dans un contexte scientifique. Si l'alimentation a toujours été au cœur des sociétés humaines, elle n'a que très récemment été liée aux études urbaines. En effet, il est à première vue difficile de voir en quoi un espace urbain peut déterminer une alimentation, dans la mesure où les espaces de production alimentaires sont plutôt ruraux. Pourtant, les recherches scientifiques ont su rapidement identifier le lien intrinsèque existant entre alimentation et ville. Pour constater la modernité de cette thématique, il peut être intéressant d'observer rapidement les articles conseillés pour la préparation au concours de l'ENS Ulm 2019, dont le sujet est équivoque : « Géographie de l'alimentation ». Preuve de l'intérêt que suscite cette question en géographie, ce nouveau programme scolaire préconise la lecture d'articles dont les plus anciens datent seulement de 2002. L'approche conseillée aborde des thématiques variées, qu'elles concernent la production agricole ou la consommation, et qu'elles soient liées à des enjeux géopolitiques, économiques, sociaux, environnementaux ou encore sanitaires. Toutefois, on peut remonter un peu plus loin dans le temps pour saisir l'émergence de nouveaux questionnements relatifs à l'alimentation dans son acception géographique, notamment à travers la notion de « sécurité alimentaire ». Idée pourtant ancienne, elle n'a été théorisée que récemment, notamment grâce aux travaux d'Amartya SEN sur les sources de la famine. En 1981¹⁷, il identifie deux phénomènes majeurs expliquant le développement des famines : le manque de nourriture mais aussi les inégalités d'accès à une alimentation du fait du modèle de distribution alimentaire parfois inadapté. Plus que par une simple question de quantité, l'accès à une alimentation se doit d'être analysé en termes de capacités des individus. Il identifie alors plusieurs éléments favorables au développement d'inégalités : les hausses de prix et la baisse du pouvoir d'achat ou encore la pauvreté de certains systèmes de distributions. La pauvreté est donc souvent invoquée comme principale cause d'une situation d'insécurité alimentaire, et réciproquement comme conséquence d'une insécurité alimentaire. De cette notion de sécurité alimentaire vont donc découler de nombreux autres concepts, tels que celui de vulnérabilité alimentaire, de souveraineté alimentaire ou encore d'autosuffisance alimentaire. La notion de souveraineté alimentaire, défendue notamment par le réseau Via Campesina, *La Voie Paysanne* en

¹⁷ SEN, Amartya (1981). *Poverty and Famines: An Essay on Entitlement and Deprivation*, OUP Oxford, 257 p.

espagnol, permit dans les années 1990 d'impliquer les citoyens du monde dans les débats sur l'alimentation. En parallèle, des premiers réseaux de solidarité internationale se sont développés pour défendre la situation des plus démunis, participant de ce fait à la définition des concepts alimentaires. Des institutions ou ONG internationales telles que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ou encore Solidarité Internationale ont donc eu un rôle primordial dans la théorisation de cette question, comme dans l'action concrète auprès des populations cibles. Les institutions gouvernementales ne sont pas en reste : elles ont aussi – et continuent de le faire – participé aux réflexions relatives à l'alimentation, notamment en créant des indices permettant d'évaluer les situations alimentaires des pays. Parmi ceux-ci, on peut citer le *Healthy Eating Index*, créé par le Département Américain de l'Agriculture en 1995 pour évaluer l'état du régime d'alimentation américaine, mais aussi l'Indice d'Alimentation Saine, créé par l'État français en 2001, pour suivre le régime alimentaire des français. En 2005, c'est aussi la pyramide alimentaire créée en 1992 qui fut mise à jour afin de l'adapter aux évolutions alimentaires modernes. De manière plus locale, des réflexions ont été menées à l'échelle de la France mais peu abordent celles de la Nouvelle-Calédonie. À titre d'exemple, un numéro spécial de la revue *Pour* fut dédié à l'alimentation et aux territoires en 2012 mais aucune mention faite des territoires d'outre-mer. À l'échelle du contexte océanique, peu d'études relatives à l'alimentation en milieu urbain ont été menées, mais davantage sur la question du lien de l'alimentation à l'insularité, comme les articles précédemment cités (MCGREGOR, 2009). L'alimentation, l'agriculture urbaine et l'insularité sont donc des notions qu'il est nécessaire d'entrecroiser pour analyser la situation calédonienne, comme l'invitent à faire les quelques études menées sur l'espace mélanésien.

Partie 1

DES HABITUDES DE CONSOMMATION À L'INSÉCURITÉ

ALIMENTAIRE : L'ALIMENTATION EST-ELLE UN INDICA-

TEUR DE PAUVRETÉ DANS LE CONTEXTE URBAIN NOU-

MÉEN ?



Chapitre 1 – COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'ALIMENTATION A NOUMÉA DANS UN CONTEXTE CALÉDONIEN

Le contexte calédonien

Si l'échelle géographique de notre étude sera celle du Grand Nouméa, le contexte calédonien se doit d'être présenté pour en appréhender au mieux les enjeux.

Géographie et situation de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie est un ensemble d'îles et d'archipels situés en Océan Pacifique, dans la région de l'Océanie appelée « Mélanésie ». Elle est localisée au nord-est de l'Australie, au nord de la Nouvelle Zélande et au sud-ouest du Vanuatu et des îles Fidji.



Figure 1 - Situation de la Nouvelle-Calédonie dans le monde (réalisation personnelle)

Également appelée « Grande Terre » ou « Caillou », l'île principale est un ruban long de 400 km et d'une superficie de 18 000 km². Elle est entourée dans sa partie nord-est de l'archipel des îles Loyauté regroupant du nord au sud Ouvéa (160 km²), Lifou (1 150 km²), Tiga (12 km²) et Maré (650 km²). L'île des Pins se situe au sud de la Grande Terre sur une superficie de 134 km². D'autres îles et îlots complètent cet archipel, tels que les îles Bélep, au nord-ouest de la Grande Terre.

La Grande Terre se compose d'une chaîne montagneuse, pouvant culminer à plus de 1600 m d'altitude et traversant l'île dans sa longueur.

À cette barrière physique s'ajoute une distinction entre la côte est, plongeant abruptement dans l'océan et la côte ouest, plus ensoleillée et alternant collines et plaines jusqu'au lagon océanien. Le chef-lieu de la Nouvelle-Calédonie est la ville de Nouméa, qui présente une superficie d'environ 51 km², faisant d'elle paradoxalement la plus petite commune du territoire.

L'héritage historique de la Nouvelle-Calédonie

En tant que collectivité *sui generis* française, la Nouvelle-Calédonie présente un statut particulier : pour mieux l'appréhender, il faut explorer son passé pour en connaître l'origine.

Avant d'être une collectivité française, la Nouvelle-Calédonie était habitée par la civilisation kanake, dont la présence est attestée vers l'an 1100 avant J.C. Cette civilisation s'organisait en clans et se partageait l'ensemble du territoire. L'année 1774 signe l'arrivée des premiers Occidentaux sur cet archipel. Un siècle plus tard, en 1853, la France prend possession de ce territoire et en entame la colonisation en favorisant d'une part l'installation des pionniers et d'autre part, en mobilisant les condamnés au bagne pour la construction des infrastructures. Après avoir participé, de près ou de loin, aux conflits internationaux du XXe siècle, la Nouvelle-Calédonie sort officiellement du régime colonial en 1946, devenant un Territoire d'Outre-Mer. Dans le même temps, le boom minier provoque une croissance économique sans précédent, attirant les populations locales mais aussi étrangères autour des centres d'exploitation du nickel. Pourtant, dès 1972, la crise du nickel survient et entraîne une crise économique mais aussi sociale et politique, ravivant les revendications indépendantistes. Les tensions entre descendants des colons et bagnards, populations kanakes, Métropolitains nouvellement installés et peuples océaniens s'intensifient plus encore. La revendication identitaire kanake, appuyée culturellement par le festival Mélanésia 2000, se concrétise politiquement avec la création du Front Indépendantiste en 1979, puis, dès 1981, par les Événements qui entraînent fusillades, assassinats et états de siège. Face à cet épisode tragique, les accords de Matignon sont tenus en 1988, mettant fin aux tensions exacerbées. De ces accords naît le découpage territorial en trois provinces.

Définies par le gouvernement comme des « *collectivités disposant d'une compétence dans tous les secteurs qui ne sont pas attribués par la loi à l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les communes* » (GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, 2019), elles réunissent la province Nord, la province des îles Loyauté et la province Sud.



Figure 2 – Les trois provinces de Nouvelle-Calédonie (réalisation personnelle)

D'un point de vue légal, il s'agit de véritables collectivités territoriales de la République française et elles jouissent d'une administration propre. Leur gestion s'organise autour de leur président, détenant le pouvoir exécutif, et d'une assemblée de province élue, exerçant le pouvoir législatif. Ces provinces sont dirigées par des assemblées, dont les membres sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans. Leurs compétences concernent des domaines d'action variés, tels que l'enseignement, l'économie et l'agriculture, la jeunesse et les sports, la culture, l'environnement, la santé et l'action sociale ou encore l'urbanisme et les transports.

En 1998, l'accord de Nouméa organise les transferts de compétences de l'Etat vers le gouvernement calédonien et les provinces. Dès lors, la Nouvelle-Calédonie devient un Pays d'outre-mer (POM). Une nouvelle organisation interne voit alors le jour. Le gouvernement calédonien, organe exécutif du pays, est élu par le Congrès. Il prépare et exécute les délibérations. Il est aussi à la tête de nombreuses directions relatives à différents domaines tels que l'économie, l'enseignement, le budget et affaires étrangères, les affaires sanitaires et sociales ou encore les affaires vétérinaires, alimentaires ou sociales. Le Congrès constitue quant à lui le pouvoir législatif et est élu au suffrage universel direct, pour une durée de cinq ans. Il vote notamment les lois du pays et le budget. A ses côtés se tiennent le Sénat coutumier et le Conseil économique, qui ont un rôle consultatif. Enfin, le haut-commissaire de la République, représentant de l'Etat, veille à la régularité des actes.

La démographie de Nouvelle-Calédonie et de Nouméa

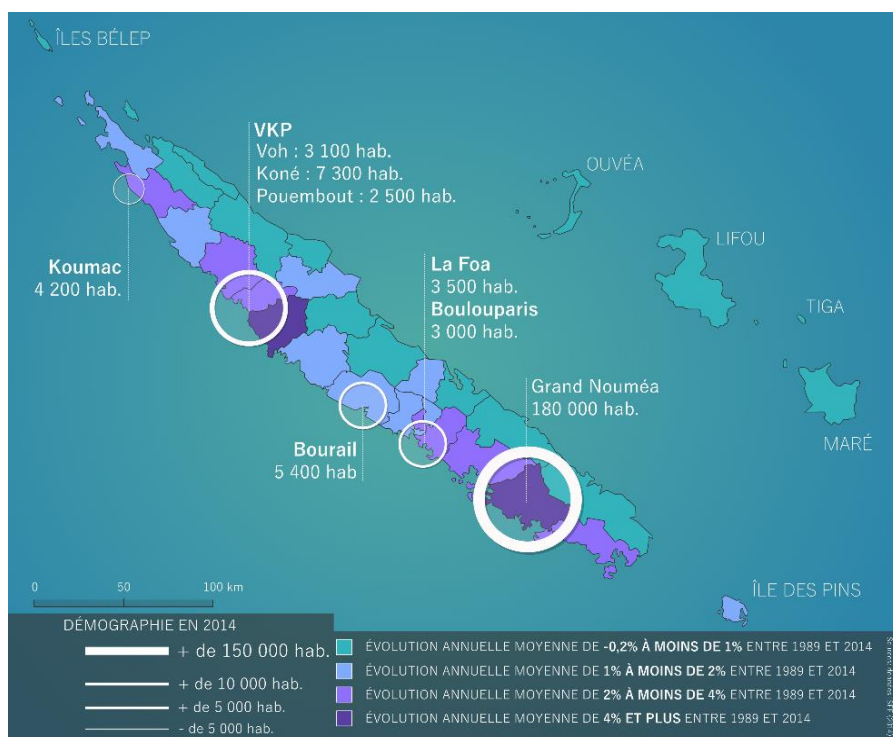


Figure 3 – Répartition démographique et évolution annuelle de la population entre 1989 et 2014 en % (réalisation personnelle)

En 2017, la population de la Nouvelle-Calédonie était estimée à 278 500 habitants. Cette hausse de la population s’explique par l’excédent naturel mais aussi par un solde migratoire relativement important. Ce dynamisme démographique n’est pour autant pas réparti équitablement sur le territoire. En effet, 74% de la population se concentre en province Sud, contre 19% en province Nord et 7% en province des îles Loyauté. Comme on le voit sur la Figure 3, il existe quelques pôles démographiques mais ils sans commune mesure avec le Grand Nouméa qui réunit plus de la moitié de la population calédonienne.

Nouméa, capitale calédonienne

Le contexte géographique de Nouméa

La ville de Nouméa est implantée sur une presqu’île d’une longueur de 10 km et d’une largeur variant de 1,5 km à 11,5 km. Sa topographie est assez variée : alternant entre anciens remblais ou marécages et collines, son altitude varie entre 0 et 168 m. Etant située au nord du tropique du Capricorne, la ville de Nouméa, comme la Nouvelle-Calédonie dans son ensemble, se caractérise par un climat subtropical. Elle est donc soumise à de nombreux alizés mais profite d’un climat tempéré, souvent qualifié de « tropical océanique ». Deux saisons principales s’alternent à Nouméa. La première est la saison chaude, se manifestant de mi-septembre à mi-avril et caractérisée par une forte humidité ainsi que des dépressions évoluant parfois vers de véritables cyclones. La deuxième est dite « fraîche » et s’étale de mi-avril à mi-septembre. Elle se caractérise par une baisse considérable des températures et par une pluviométrie importante.



La ville de Nouméa fait partie d'une agglomération appelée Grand Nouméa, rassemblant la capitale et ses communes voisines : Dumbéa-sur-Mer, Le Mont-Dore et Païta, comme on le voit sur la Figure 4.

Figure 4 – Situation du Grand Nouméa (réalisation personnelle)

La morphologie urbaine de Nouméa

Dans le Plan d'Urbanisme Directeur – équivalent calédonien du Plan Local d'Urbanisme en France Métropolitaine – de la ville de Nouméa, trois silhouettes urbaines sont identifiées. La première, ville « plate », est marquée par des constructions verticales et par une trame urbaine développée. La deuxième se caractérise par des versants et des zones d'habitations résidentielles cohabitant avec une végétation domestique. Enfin, la dernière silhouette est constituée de versants inoccupés, couverts par la végétation sauvage et traversés par des sentiers de crête. Nouméa étant construite sur une presqu'île, l'alternance de ces trois silhouettes se confronte régulièrement aux limites géographiques de la ville.

La ville s'est développée à partir d'un plan géométrique en damier hérité de la période coloniale, mais aussi par un tracé linéaire calqué sur les axes routiers et, enfin, par des opérations de lotissements ayant créé assez rapidement de véritables poches urbaines.

En termes de logements, on distingue plusieurs catégories de formes, allant du logement individuel isolé aux logements de grands ensembles en passant par les squats urbains.

Le climat tropical permet l'existence de trois biotopes typiques autour et dans la ville : la forêt tropicale sèche, la mangrove et enfin les récifs coralliens. La présence de ces milieux naturels sensibles est toutefois assez importante même dans les espaces les plus centraux. Il existe encore de nombreux espaces « naturels » ou libres au cœur de la ville, encore abrités de l'urbanisation et associés dans le paysage nouméen à des « réservoirs naturels ». La végétation urbaine, typiquement tropicale, est donc luxuriante et composée de nombreuses espèces endémiques, alternant pins colonnaires, cocotiers, palmiers, banians et flamboyants. L'un des enjeux pour la Ville de Nouméa est donc de conserver cette identité verte ou de « ville jardin », notamment en limitant l'étalement urbain de

la ville, en renforçant la présence végétale dans les espaces publics et privés et en préservant les espaces naturels.

Nouméa et le Grand Nouméa : les enjeux de la macrocéphalie nouméenne

En 2014, la démographie de la ville de Nouméa était estimée à plus de 99 000 habitants. Cette population connaît un ralentissement de sa croissance depuis 2009 mais demeure relativement jeune puisqu'un tiers des habitants est âgé de moins de 19 ans. Enfin, même si le nombre de ménages installés à Nouméa ne cesse d'augmenter, leur taille connaît quant à elle une diminution significative (ISEE, 2014).

Répartition de la population du Grand Nouméa par rapport à celle des autres communes de Nouvelle-Calédonie

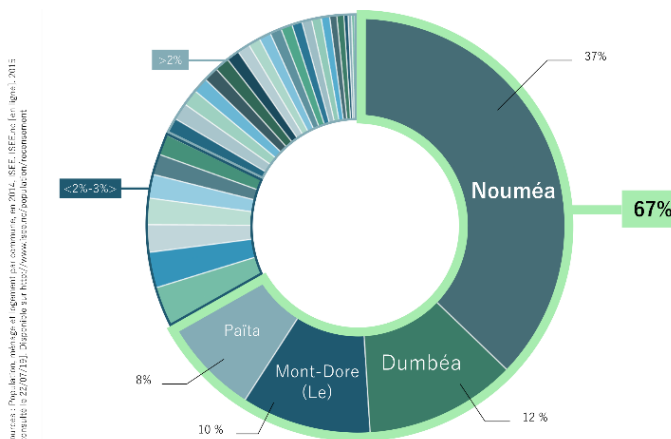


Figure 5 – Répartition de la population du Grand Nouméa par rapport à celle des autres communes (réalisation personnelle)

Démographiquement parlant, l'aire urbaine du Grand Nouméa rassemble 179 500 habitants, soit 67% de la population totale de la Nouvelle-Calédonie, comme on le comprend sur le graphique ci-contre. Cette explosion démographique s'explique par un étalement urbain de la capitale, mais aussi par une fuite des Nouméens vers les communes voisines, dans lesquelles l'accès à la propriété, aspiration très importante en Nouvelle-Calédonie, est plus abordable. De ce fait, la morphologie des communes voisines de Nouméa s'est peu à peu transformée, multipliant les lotissements et assumant de plus en plus le rôle de « villes-dortoir ».

De nombreuses fonctions de commandement ainsi que des activités sont aujourd'hui centralisées au sein de la capitale, faisant de Nouméa une ville macrocéphale. Cette situation soulève alors de nombreux enjeux urbains. Parmi eux, l'accès au logement, mais aussi la continuité territoriale et le désenclavement des populations, l'accès au soin, l'accompagnement des transferts de compétence, l'équilibre des infrastructures sur le territoire ou encore la lutte contre l'exclusion et la prévention de la délinquance (VILLE DE NOUMÉA, 2019).

L'insularité calédonienne

Étudier la question de l'alimentation dans un contexte calédonien nécessite avant toute chose de revenir sur une caractéristique inhérente à ce territoire : son insularité.

Riche de sens et de symbolique, la notion d'île est délicate à définir de manière universelle. Beaucoup de géographes se sont penchés sur la question sans jamais tomber d'accord. Comment, en effet, aller au-delà de la simple définition consistant à appeler « île » toute « *étendue de terre entièrement entourée d'eau, émergeant dans un océan, une mer, un lac ou un cours d'eau* » (CNTRL, 2019), sans mettre de côté les spécificités qui en découlent ? Sur quels critères fonder une telle définition ? Une île peut-elle être plus insulaire qu'une autre ? Ces questions font encore aujourd'hui l'objet de débats auprès des spécialistes en la matière.



Figure 6 – De gauche à droite :

GAUGUIN Paul, Mahana no atua (Le jour de Dieu), 1894, peinture à l'huile, 68.3 x 91.5 cm, Art Institute of Chicago, dist. Rmn-Grand Palais
 Lost, Lost : Les Disparus, J. J. ABRAMS, Etats-Unis, 2004, Drame, 2004-10
 BÖCKLIN Arnold, Die Toteninsel, 1883, peinture à l'huile, 80 x 150 cm, Alte Nationalgalerie, Berlin
 DE FOE Daniel, Robinson Crusoé, 1719, Dauphin (éd. 1945)

L'île est une entité géographique qui se situe à la frontière entre un imaginaire collectif et plusieurs réalités contrastées. Tantôt fantasmée comme paradisiaque, généreuse et accueillante auprès d'artistes tels que Paul GAUGUIN ou Daniel DE FOE, elle est aussi inhospitalière et associée aux sentiments d'isolement et d'étouffement pour d'autres comme Arnold BOCKLIN ou J. J. ABRAMS. Pour certains, l'île est aussi considérée comme un anti-monde (TAGLIONI, 1997) ou bien un envers du monde occidental (PERON, 2005).

De cet imaginaire sont nées plusieurs notions telles que celle de *l'insularité*, regroupant « *le cœur des problématiques touchant les îles* » (BRIGAND, 2014), ou bien *l'iléité*, définie comme un « *système de représentation centré autour d'une île, déterminant l'espace perçu et vécu d'un individu* » (TAGLIONI, 2003) ou encore la *nissonologie*, science étudiant les îles (MOLES, 1982).

Etudier l'insularité d'un point de vue économique permet néanmoins de nuancer cet imaginaire. En effet, plusieurs scientifiques associent les îles à un déterminisme économique. Synonyme de surcoût, de faible dynamisme démographique ou d'isolement, les îles doivent alors faire face à des situations économiques souvent délicates. De par leur éloignement géographique important et d'une discontinuité physique, elles deviennent pour certains une « *entrave majeure à la diffusion de l'éducation, des soins de santé, de l'approvisionnement alimentaire, de la technologie, des échanges de biens et de personnes, mais aussi de l'information* » (TAGLIONI, 2003). Le constat est donc sans appel pour certains spécialistes qui associent les îles au chômage, à une forte dépendance, mais aussi à un exode de la jeunesse et de fait, de capital humain. D'autres scientifiques tendent tout de même à

nuancer ces propos. En effet, beaucoup d'îles ont su tirer profit de l'imaginaire qui leur est associé et des paysages qui les composent. Tantôt paradis fiscaux, tantôt Eldorado touristiques, elles ont joué de leur isolement pour créer des économies lucratives.

En tant qu'île du Pacifique, certains invariants de l'imaginaire insulaire peuvent s'appliquer à la Nouvelle-Calédonie. Pourtant, la réalité de la vie quotidienne sur cette île contraste avec l'île rêvée et fantasmée. Pour s'en rendre compte, de nombreux points de comparaison peuvent être mobilisés mais l'analyse que nous mènerons ici se focalisera sur la question de l'alimentation et des enjeux qu'elle soulève. En effet, que ce soit d'un point de vue économique, social, sanitaire ou urbain, la question de l'alimentation est un des défis majeurs de tout territoire insulaire. Surgissent alors les notions de dépendance ou d'autosuffisance alimentaire, d'accès à une alimentation variée, d'auto-production ou encore d'autoconsommation. De plus, il ne faut pas minorer le contexte océanien de Nouméa qui détermine des habitudes alimentaires spécifiques. Comme nous allons le montrer par la suite, l'alimentation à Nouméa n'est donc pas une thématique anodine lorsqu'on la contextualise au sein du territoire calédonien.

Chapitre 2 – L’ALIMENTATION, UN INDICATEUR DE PAUVRETÉ ? LE POUVOIR D’ACHAT DES NOUMÉENS À L’ÉPREUVE DES HABITUDES ALIMENTAIRES

Le contexte scientifique

Scientifiquement parlant, les études portant sur l’alimentation sont inévitablement associées à des questionnements socioéconomiques. En effet, il est primordial de prendre en compte les revenus des ménages pour en comprendre les habitudes alimentaires. Toutefois, peut-on associer catégoriquement mauvaises habitudes alimentaires ou faible accès à une alimentation équilibrée à la pauvreté urbaine ? Tout semble dépendre du contexte géographique. Si certains articles, davantage centrés sur des phénomènes sociaux occidentaux, semblent nuancer leur propos à ce sujet, d’autres ayant pour cibles les îles du Pacifique affirment que l’accès à une alimentation saine dépend aussi du porte-monnaie du consommateur. Pour illustrer cette opposition, prenons exemple sur trois articles scientifiques.

Dans l’introduction du numéro spécial de la revue *Pour* dédié à l’alimentation (2012/13), les auteurs indiquent que cette thématique « *suppose que nous ayons un questionnaire social* », mais en évitant toutefois de « *réduire la question du lien [de l’alimentation] au territoire à une question de revenu* » (POUR, 2012). Au contraire, les études ayant pour contexte d’étude les îles du Pacifique sont quant à elle plus catégoriques. Ainsi, dans un article portant sur la sécurité alimentaire des îles du Pacifique, il est indiqué que « *The ability of individual households to access food of adequate nutritional value depends not only on food availability, but on adequate households incomes to access available food* »¹⁸(MCGREGOR, 2009, p. 25). Plus équivoque encore, un article présentant l’urbanisation mélanésienne reprend les paroles d’un habitant du Vanuatu : « [À] Vila, si tu ne travailles pas, tu ne manges pas. Si tu ne manges pas et vis sans rien, ce n’est pas bon » (LINDSTROM et JOURDAN, 2017, p.1). L’imaginaire urbain océanien semble donc associé à la famine et à la pauvreté.

Devant de tels constats, comment positionner la ville de Nouméa ? En effet, celle-ci fait partie intégrante du contexte du Pacifique, mais reste aussi une ville française suivant un modèle en partie occidental. C’est donc pour cette raison que nous allons tenter de comprendre si oui ou non, l’alimentation à Nouméa peut être considérée comme un indicateur de pauvreté ou si la réalité est davantage complexe.

¹⁸ « *La capacité des ménages individuels à avoir accès à une nourriture d’une valeur nutritionnelle adéquate dépend non seulement de la disponibilité de la nourriture, mais aussi d’un revenu des ménages suffisant* »

L'approvisionnement urbain : la protection du marché local et les dérives du protectionnisme

Comme pour beaucoup d'îles du Pacifique, le commerce de la Nouvelle-Calédonie dépend à la fois des importations mais aussi de la production locale. Pour favoriser cette dernière, des mesures de protection de marché ont été instaurées par le gouvernement calédonien depuis 2006. Cette protection du marché intérieur se décline sur deux outils : les restrictions quantitatives à l'importation ainsi que les protections tarifaires (DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES, 2019)

Les restrictions quantitatives consistent à limiter voire interdire les importations de certains biens selon les besoins. Ces mesures de contingentement peuvent prendre la forme de quotas ou de suspendus.

Les restrictions tarifaires sont quant à elles mises en place pour favoriser la vente et l'écoulement de produits locaux en leur appliquant des tarifs moins importants.

Selon l'Autorité de la Concurrence de la Nouvelle-Calédonie, les objectifs de cette réglementation sont de limiter « *les possibilités de d'importations de produits concurrents à ceux fabriqués ou transformés en Nouvelle-Calédonie* » mais aussi de « *surmonter les contraintes de l'économie calédonienne liées à son insularité, l'étroitesse de son marché intérieur et sa moindre compétitivité faute de pouvoir bénéficier d'économies d'échelles* » (AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, 2018).

L'insularité est donc au cœur de l'économie calédonienne et en détermine les nombreuses contraintes. Parmi elles, le manque de main d'œuvre spécialisée, mais aussi la dépendance aux importations notamment pour la transformation ou la consommation ou encore les coûts supplémentaires liés aux frets de l'acconage. Toutefois, la contrainte la plus handicapante est liée à l'étroitesse du marché interne. En effet, malgré la forte croissance démographique de ces dernières décennies, le nombre réduit de consommateurs en Nouvelle-Calédonie limite de fait l'émergence d'économies d'échelle robustes. Cette étroitesse crée donc naturellement une spécialisation des productions, favorisant en même temps l'apparition de monopoles économiques. A ce titre, l'exemple alimentaire est évocateur : le secteur de la distribution alimentaire est non seulement dominé par deux groupes internationaux de grandes et moyennes surfaces (le Groupe Bernard Hayot pour Géant, Casino et Leader Price et le Groupe Kumu-In pour Carrefour et Champion) mais il dispose également de 70% des parts de marché dans le grand Nouméa (AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, 2018). Ces groupes profitent donc de l'étroitesse du marché pour se spécialiser économiquement et géographiquement, limitant la présence de concurrence interne et favorisant de ce fait le développement de la « vie chère ».

Les conséquences de ces régulations de marché sont nombreuses et complexes mais peuvent être synthétisées autour de trois effets : l'effet « *inflationniste* », l'effet « *de contournement* » et enfin l'effet « *d'éviction* » (AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, 2018)

Dans un premier temps, les quotas ou contingentements ont donc conduit à un effet « *inflationniste* ». En effet, certains produits rarement importés sur le sol calédonien font l'objet d'une forte demande, et ce malgré leur prix de vente élevé. De ce fait, les importateurs distributeurs ont eu tout intérêt à se spécialiser dans la vente de ces produits rares, délaissant ainsi une grande part des consommateurs dont le pouvoir d'achat ne leur permet pas d'accéder à ces produits et entraînant de fait une forte inflation.

Les restrictions quantitatives ont quant à elles entraîné un effet « *de contournement* ». En effet, devant les suspensions d'importation de certains produits, les producteurs locaux n'ont plus autant intérêt à innover ou améliorer la qualité de leurs productions. En plus d'être protégés par ces mesures, ils peuvent donc les contourner, et cela au détriment des consommateurs.

Enfin, ces restrictions ont aussi créé un effet « *d'éviction* » : en limitant le nombre et la nature des produits importés, les consommateurs comme les producteurs sont pénalisés. Cela peut poser problème lorsque ce sont des produits non fabriqués sur le sol calédonien qui sont concernés ou lorsque que la production locale est insuffisante pour satisfaire la demande.

Ce cercle vicieux fait donc émerger plusieurs critiques, notamment le fait que l'ensemble de ces régulations de marché, même si elles favorisent les productions locales, ne concernent qu'une catégorie de la société et ont favorisé l'apparition de rentes et de monopoles économiques.

Les conséquences sur le pouvoir d'achat des Nouméens

Dans ce contexte de protection du marché local, de nombreux phénomènes économiques et sociaux se sont manifestés. Parmi eux, celui de l'inflation, définie par l'INSEE comme « *la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix* » (2016). Entre 2003 et 2012, celle-ci a connu plusieurs phases de croissance, avec un pic de 3,6% en 2008 (Figure 7). Malgré les efforts du gouvernement vis à vis de la revalorisation des salaires en 2012 ainsi qu'un gel des prix en 2013, l'inflation s'est maintenue (CEROM, 2017). C'est seulement depuis 2014 qu'elle a atteint son niveau minimum, mais la hausse des prix alimentaires se maintient pourtant toujours autant. A titre d'exemple, de 2010 à 2012, les prix des aliments de première nécessité tels

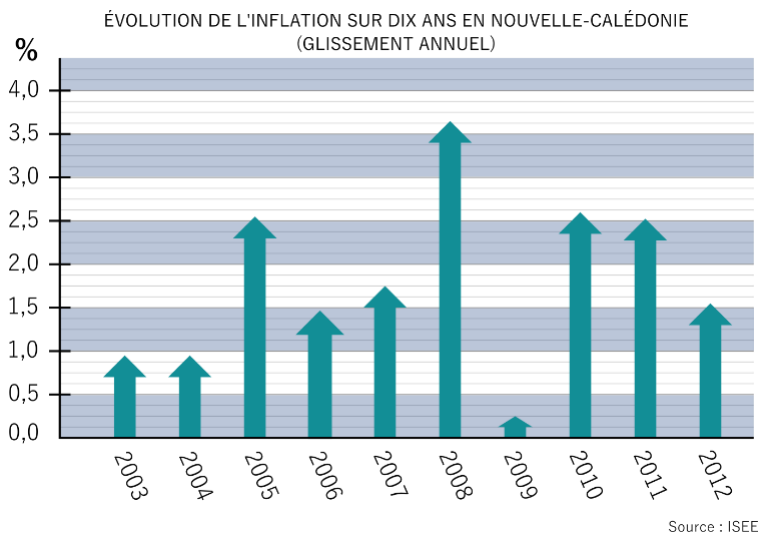


Figure 7 – Évolution de l'inflation sur dix ans en Nouvelle-Calédonie (réalisation personnelle)

être interprétée avec beaucoup de prudence. En effet, les données dépendent de la composition des ménages, des dépenses qui ne sont pas toujours proportionnelles ou encore de la nature des prestations sociales et des taxes : tant de critères différents entre ces deux territoires qui peuvent fausser les comparaisons.

Certaines analyses montrent que « les prix à la consommation en Nouvelle-Calédonie sont 33% plus élevé qu'en métropole » (CEROM, 2018) en 2015, pour tout individu adoptant les mêmes consommations en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole. Ces études montrent aussi que ce sont surtout les produits alimentaires qui contribuent à cette différence de prix.

Le revenu moyen des ménages de Nouvelle-Calédonie était évalué à environ 405 000 F. CFP par mois en 2008, soit environ 3 390 euros (AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, 2012) et le salaire brut moyen à 305 272 F. CFP (soit 2 545 euros) en 2013 (IDC, 2016). Si les salaires sont élevés et entraînent de fait une consommation de produits rares pour certains Calédoniens, ils cachent aussi de nombreuses inégalités de revenus, puisque 17% des ménages calédoniens vivent sous le seuil de pauvreté, avec moins de 72 000 F. CFP (600 euros) par mois. A titre de comparaison, le prix moyen du « panier MiniPrix » évalué par UFC Que Choisir de Nouvelle-Calédonie (UFC QUE CHOISIR, 2018) est estimé à 35 595 F. CFP (296 euros), s'agissant du panier rempli de produits les moins chers. Pour rappel, l'utilisation du panier moyen en statistique permet de calculer la nature et le montant des achats effectués par un consommateur à son passage en caisse.

En plus de phénomènes économiques, ce sont aussi des évolutions sociales qui se manifestent telles que des habitudes de consommation, des comportements d'achat ou encore des stratégies d'économie.

Premièrement, 56% des dépenses mensuelles des ménages sont destinées à l'alimentation au sein du Grand Nouméa (CCI, 2016) alors qu'elles ne représentent que 20% en métropole en 2014 (INSEE, 2015). Pour connaître les aliments les plus consommés en Nouvelle-Calédonie, nous pouvons nous

que le pain ou les céréales ont augmenté de plus de 5%, ou le poisson de 6%. Les seuls aliments ayant connu une baisse de leur prix sont les fruits (-4,9%) et les légumes (-18,8%) (ISEE, 2012).

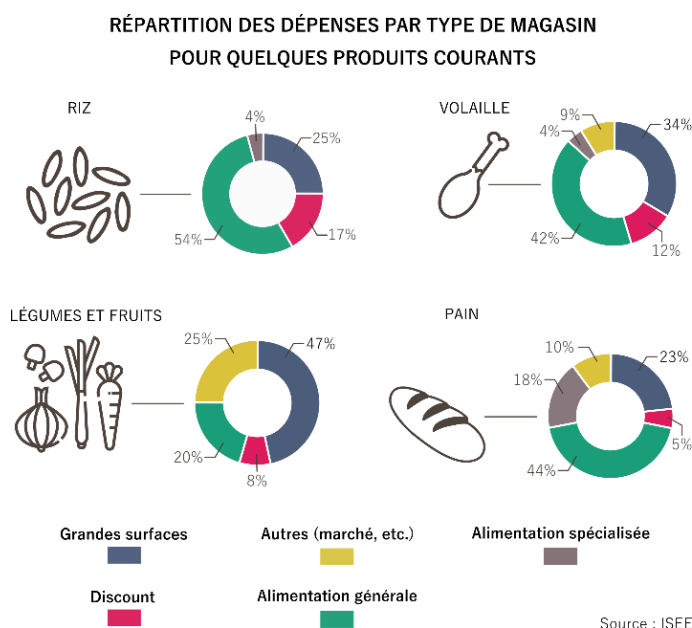
La comparaison de ces données avec la France métropolitaine peut permettre de comprendre les différences de prix mais doit

aider d'une étude de l'ISEE (2013) ainsi qu'un entretien réalisé auprès d'une diététicienne. Au sujet des plus démunis, l'étude de l'INSEE nous apprend que les achats principaux se tournent ainsi vers le riz, le pain et la viande, notamment de volaille. L'entretien mené auprès de Bénédicte MEUNIER, diététicienne à Nouméa, nous en apprend un peu plus. Cette dernière constate par exemple l'augmentation de la consommation de produits surgelés ou de conserves. La consommation des tubercules tels que l'igname et le taro y est aussi habituelle mais cela relève davantage de leur symbolique culturelle. Elle observe aussi que depuis l'arrivée du commerce de produits issus de l'agriculture biologique, nombreux sont les Calédoniens qui varient leur alimentation au profit d'aliments tels que le quinoa.

Finalement, ces deux sources s'accordent pour dire que l'alimentation en ville est partagée entre les achats dans les commerces locaux et l'autoconsommation.

Pour le premier mode de consommation, nous pouvons confirmer cela avec les données de l'ISEE (2010) qui analysent les choix des ménages vis-à-vis des commerces d'alimentation. Là encore, ces données datent de 2008 mais elles sont les seules disponibles et sont assez équivoques. Les grandes surfaces sont préférées par l'ensemble des habitants de la Province Sud. En effet, ces derniers y achètent 51% de leur alimentation. Viennent ensuite les commerces de proximité, plus populaires qu'en France, et récoltant 19% des achats. Enfin, ce sont les magasins discount qui clôturent cette hiérarchie en représentant 8% des achats alimentaires. Le reste des achats se répartit ensuite entre les autres types de commerces tels que les marchés. Cette répartition détermine de nombreux autres aspects de la consommation des ménages. En effet, les choix de ces commerces se font aussi en fonction des aliments, comme on le voit sur la figure suivante. Ce sont donc de véritables stratégies qui se développent afin de trouver le meilleur rapport qualité/prix.

Figure 8 – Répartition des dépenses par type de magasin pour quelques produits courants (réalisation personnelle)



De la même manière, le choix des commerces dépend aussi des revenus des ménages : cette étude montre donc que « 56% des dépenses alimentaires des ménages gagnant moins de 150 000 F. CFP par mois sont réalisées en petits magasin » alors que les ménages plus aisés, « gagnant plus de 600 000 F. CFP effectuent 56% des dépenses alimentaires en grandes surface » (INSEE, 2010).

En parallèle de cette économie locale, l'auto-alimentation tient une place importante auprès des Calédoniens. Ainsi, rien qu'en Province Sud, ces ressources non monétaires alimentaires représentent près de 11 700 F. CFP par mois (ISEE, 2007-08). Elles comprennent donc en majorité du poisson (49%), de la viande (17%), des légumes (14%), des fruits (10%) et d'autres aliments non identifiés par l'enquête (10%). Si l'on observe ces données dans le détail, on s'aperçoit que ce sont avant tout les chômeurs et les agriculteurs qui ont recours à ces circuits parallèles (à hauteur réciproque de 23%). Viennent ensuite les ouvriers (14%) et les retraités (11%). Les cadres supérieurs sont quant à eux les derniers (4%). Ces modes d'alimentation concernent surtout les personnes logées gratuitement et ce sont les locataires qui en profitent le moins. Enfin, ce sont dans les espaces urbains que ces ressources non monétaires sont les moins importantes.

L'autoconsommation, malgré le fait qu'elle soit employée par les ménages les moins aisés, est donc moins accessible en milieu urbain. Pour comprendre la raison de ce phénomène, il suffit de se pencher sur les données de l'ISEE concernant l'alimentation des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. En effet, cette étude montre que les habitudes de consommation sont déterminées par l'environnement et que cela peut donner des situations paradoxales. Ainsi, les urbains disposent d'une offre commerciale et de ressources supérieures aux ruraux : leurs habitudes de consommation sont donc différentes et ils dépensent plus d'argent dans l'alimentation. Pour autant, il leur est beaucoup plus difficile de s'échapper de ce mode d'alimentation : contrairement à leurs voisins ruraux, ils sont condamnés à acheter leurs denrées alimentaires, du fait d'un manque de place pour pratiquer une agriculture vivrière par exemple. Le fait que les locataires soient les moins nombreux à disposer de ressources non monétaires alimentaires confirme cette idée : le manque d'accès à la terre touche davantage les locataires. Les chiffres parlent d'ailleurs d'eux-mêmes : l'autoconsommation représente « *seulement 16% de leur [les urbains] alimentation contre 55% dans le Nord et 39% aux îles Loyauté* » (INSEE, 2013). En plus de cette situation handicapante, d'autres postes de consommation s'ajoutent aux budgets des urbains, toujours supérieurs à ceux des ruraux. La ville semble donc être à double tranchant pour ses habitants, et notamment pour les plus démunis : malgré une offre commerciale supérieure en nombre, la ville s'avère être une véritable barrière à l'autoconsommation. La synthèse de l'ISEE date de 2010, mais ces phénomènes ont aussi été décrits par la diététicienne rencontrée dans le cadre de l'enquête. Concernant notre cadre d'étude, elle a ainsi montré que l'auto-alimentation était surtout pratiquée hors-Nouméa, notamment à Païta et au Mont Dore. Ses propos confirment la spécificité de l'espace urbain : d'après elle, la diversité alimentaire est moindre dans les communes périphériques de Nouméa car l'offre commerciale y est inférieure. Pour autant, elle constate que les surgelés et boîtes de conserve ou tout autres plats préparés sont davantage consommés à Nouméa. L'enjeu est donc de taille pour la ville de Nouméa pour permettre aux urbains

d'accéder à des ressources alimentaires parallèles, loin des inflations et des monopoles économiques.

Pour répondre à notre interrogation initiale, l'alimentation à Nouméa n'est pas qu'une question économique. En effet, le modèle économique et l'inflation touchent plus ou moins toutes les couches de la population mais ce sont surtout les ménages les plus démunis qui les éternelles victimes de ce modèle économique. C'est finalement davantage l'analyse géographique qui détermine véritablement l'accès à une alimentation de meilleure qualité. La pauvreté alimentaire semble en effet plus prononcée en ville que dans le reste du territoire. Les maladies liées à l'alimentation sont d'ailleurs beaucoup plus développées en milieu urbain, comme nous allons le montrer dans la suite de l'analyse.

Chapitre 3 – LES ENJEUX SANITAIRES ET URBAINS DE L’ALIMENTATION A NOUMÉA

La responsabilité des villes vis-à-vis des maladies liées à l’alimentation

Pour comprendre les enjeux sanitaires de l’alimentation, il est nécessaire de connaître les maladies qui lui sont associées. Selon l’Organisation Mondiale de la Santé, une mauvaise alimentation est responsable de nombreuses maladies pouvant être mortelles : maladies cardio-vasculaires, cancers, diabètes, augmentation de la pression sanguine, glycémie, surpoids ou encore obésité (2019). Une trop grande quantité de sel, de graisse ou de sucre peut être responsable du développement de ces maladies, mais l’OMS insiste sur la responsabilité du contexte sociétal actuel. L’alimentation est en effet à la croisée de nombreux critères : la culture, l’éducation, le niveau socio-économique, mais aussi les disponibilités alimentaires et le mode de vie. De mauvaises habitudes quotidiennes trouvent aussi leur part de responsabilité : le fait de sauter des repas, de manger en trop grande quantité et de manière déséquilibrée, le manque de sommeil, le fait de manger devant la télévision, le grignotage entre les repas ou encore le fait de consommer régulièrement des produits de fast-foods (UNIVERSITÉ LAVAL, 2019). L’offre alimentaire diversifiée et le marketing développé autour sont autant de tentations supplémentaires pour les consommateurs. Enfin, cette problématique devient de plus en plus urbaine et universelle en termes de niveau socio-économique, comme le montre un rapport de l’OMS : « *Autrefois considérés comme des problèmes spécifiques à des pays à haut revenu, le surpoids et l’obésité sont désormais en augmentation dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, en particulier en milieu urbain* » (OMS, 2018).

La ville devient donc un espace propice aux mauvaises habitudes alimentaires : elle est synonyme d’un accès plus facile à la nourriture, à une consommation plus élevée en termes de quantité, mais aussi d’une réduction du temps dédié à la préparation de repas face à l’offre alimentaire hors-domicile (DELISLE, 1989). Sont alors concernés de nombreuses composantes de l’alimentation : l’approvisionnement urbain, la qualité des aliments, leur prestige et leur prix ou encore leur production. La ville est aussi le terrain d’expérimentation de nouvelles pratiques alimentaires, souvent orientées écologiquement ou idéologiquement. Elle semble aussi se spécialiser quant à la nature des aliments proposés : les produits importés y transitent par exemple directement et sont ensuite traités sur place dans des sites d’industrie agro-alimentaires urbains. Cette situation privilégiée vis-à-vis de l’importation permet aux citoyens d’avoir accès à des aliments plus variés, sans distinction de saison. Enfin, la ville est aussi synonyme de vulnérabilité alimentaire : les populations démunies y sont plus

nombreuses et malgré une offre développée, n'ont pas toujours accès aux aménités urbaines alimentaires. Elles sont aussi parfois plus sensibles aux publicités liées à l'alimentation et peuvent voir dans l'achat de certains aliments un moyen de se distinguer socialement.

Cet enjeu définitivement urbain de l'alimentation est riche en potentiel. En effet, si les modes alimentaires se développent en ville, il peut être intéressant de les étudier pour prévoir les évolutions à venir pour le reste du territoire et en adapter les besoins, les coûts et les enjeux sociaux. L'étude de l'alimentation urbaine peut aussi permettre de renouer le lien entre production agricole et consommation urbaine : se développent alors une conscience plus écologique et citoyenne, mais aussi de nouvelles pratiques de la ville comme par exemple l'agriculture urbaine. Enfin, le suivi de la vulnérabilité alimentaire en ville peut permettre d'en comprendre les raisons et de proposer des solutions plus durables. La ville peut donc être envisagée comme un espace témoin où se condensent les principales évolutions sociétales relatives à l'alimentation.

Les habitudes alimentaires des Calédoniens

Même si nous avons déjà décrit les aliments les plus consommés par les Calédoniens, le baromètre santé de l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie de 2015 nous en apprend un peu plus sur les régimes alimentaires quotidiens. Même si ces résultats présentent le risque d'être fondés sur de l'autoévaluation, ils représentent un panel varié puisque pas moins d'un millier de personnes, âgées de 18 à 60 ans, ont répondu à ce questionnaire.

L'étude de la consommation de produits riches en graisses ou en sel et sucre montre que très peu de Calédoniens déclarent en manger ou en boire régulièrement. Ainsi, ils sont 13% à consommer des produits sucrés en dehors des repas et quotidiennement, 28% à boire des boissons sucrées quoti-

PYRAMIDE ALIMENTAIRE DES PRODUITS LES PLUS CONSOMMÉS QUOTIDIENNEMENT PAR LES CALÉDONIENS SELON LE BAROMÈTRE SANTÉ DE 2015



diennement et seulement 5% à consommer des produits très salés (type chips, soya, pizzas, nems, etc.) tous les jours. Ce sont finalement les plats préparés qui ont le plus de succès puisque près d'un tiers des Calédoniens en consomment au moins une fois par semaine.

Figure 9 – Pyramide alimentaire des produits consommés quotidiennement par les Calédoniens (réalisation personnelle)

Concernant les aliments plus « classiques », des préférences sont constatables. Ainsi, les pâtes et le riz blanc sont consommés tous les jours par plus de 65% de personnes. Les produits laitiers occupent aussi une place importante : environ 50% des personnes interrogées déclarent en consommer chaque jour. Pour les légumes, ce sont 43% des sondés qui en consomment tous les jours. La répartition de la consommation des fruits est similaire puisque 40% des sondés déclarent en manger quotidiennement. Il en est de même pour la consommation de viande : 39% des personnes interrogées déclarent en consommer chaque jour, contre seulement 15% pour les poissons et crudités. Enfin, les tubercules et légumes secs sont moins consommés puisque seulement une personne sur huit qui déclare en manger quotidiennement. À ce sujet, le président de l'association Terre de santé, dont l'objectif est de sensibiliser les citoyens à de meilleures pratiques alimentaires et sanitaires, souligne que les plats quotidiens des Nouméens sont en général riches en protéines et en féculent mais manquent de fibres.

Enfin, la question de la consommation des boissons est importante dans le contexte calédonien car les sodas y sont très populaires. D'après le baromètre de santé, les Calédoniens consomment en moyenne un litre et demi d'eau par jour. Réciproquement, ils boivent en moyenne un quart de litre de boissons sucrées par jour, et 8% des personnes sondées consomment plus de boissons sucrées que d'eau dans une même journée (ASSNC, 2015).

Ces habitudes alimentaires, loin d'être sans conséquences sur la santé, ont participé à développer de nombreuses maladies. Parmi les maladies les plus courantes en Nouvelle-Calédonie figure la surcharge pondérale. A titre d'exemple, dans le baromètre de santé de 2010 montrait déjà que 54% de la population adulte était en surcharge pondérale, dont 28% obèses (ASSNC, 2019). Les enfants sont les premières victimes de ce problème alimentaire puisque 32% des enfants âgés de moins de 6 ans sont en surcharge pondérale. Selon certains spécialistes, cette obésité trouve son origine dans l'insularité inhérente à la Nouvelle-Calédonie mais pas seulement :

« La Calédonie est une île. A été importée une autre culture sur une île où il y avait déjà une culture propre et une alimentation propre, qui est riche en glucides mais cela n'explique pas tout. Ici, on a des boissons qui sont très sucrées, on a une alimentation qui est très riche, avec des excédents caloriques très importants. On a des difficultés en contrepartie à s'alimenter sainement parce que ça coûte cher, il faut importer. Donc les gens vont souvent au plus simple »¹⁹

¹⁹ Propos recueillis par KAYI Elif auprès de LEMAÎTRE Frédéric, attaché de recherches cliniques pour la clinique île Nou-Magnin.

D'autres discours justifient aussi le développement de l'obésité par le contexte géographique des îles du Pacifique et leur histoire. En effet, une étude publiée le 3 août 2019 montre que les îles du Pacifique ont un taux d'obésité et de diabète le plus important du monde (THE LANCET, 2019). Les raisons invoquées pour l'obésité typique des îles du Pacifique sont nombreuses. La mondialisation présente une responsabilité des plus importantes : l'industrialisation récente des îles, l'apparition d'un mode de vie « moderne » et la sédentarisation importées par les Occidentaux ont eu raison des modes de vie habituels. Se sont imposés dans les régimes des locaux le riz, le sucre, les sodas et les boissons alcoolisées. D'autres affirment que la génétique peut aussi justifier cette propension à l'obésité : la météo locale pouvant parfois laisser place à de longues périodes de famines, les corps des populations du Pacifique sont davantage adaptés à stocker les graisses. A cela s'ajoute un critère culturel puisque dans certaines communautés, notamment à Tahiti, « *bien manger, c'est manger beaucoup* » : souvent invoquée lors des cérémonies communautaires, l'abondance alimentaire est une « *démonstration[s] de prestige* » et un « *signe de l'appartenance à une même communauté* » (SERRA MALLOL, 2008, p.85).

Dans le contexte calédonien, plusieurs facteurs viennent donc justifier le fort taux d'obésité, qu'ils soient d'ordre culturels, alimentaires ou sociétaux.

Les résultats du sondage – À quelle fréquence consommez-vous ces aliments ?

Dans le cadre de ce travail d'enquête, je m'intéressais donc aux habitudes de vie des habitants de Nouméa. Toutefois, s'il y avait à ma portée quelques enquêtes de consommation ou de niveaux de vie des Nouméens, celles-ci ne répondaient pas systématiquement à toutes mes interrogations.

J'ai donc fait le choix de créer un sondage afin de récolter mes propres données quantitatives. Pour cela, j'ai utilisé le logiciel Google Form qui me permettait de partager le sondage par mail, facilitant ainsi l'échange « de bouche à oreille ».

Les questions se sont rapidement multipliées, abordant à la fois l'origine géographique des sondés (qu'ils soient de Nouméa ou non, et si oui, de quel quartier), leurs habitudes de consommation (les commerces fréquentés, les modes de transport, les choix justifiant un achat ou encore les budgets alloués à la consommation alimentaire) et leur capacité ou volonté à jardiner. Si l'identification des questions fut rapide, on ne peut pas en dire autant de leur formulation, car celles-ci se devaient de ne pas induire les réponses des sondés. Pour cela, j'ai pu être aidée par Cyril MESTRE, statisticien, et Dominique BAYOL, ancienne directrice du pôle urbain du syndicat intercommunal du Grand Nouméa. Ces derniers m'ont ainsi donné des conseils avisés sur la formulation et les propositions de réponses à soumettre aux sondés.

La question de la cible du sondage connaît néanmoins un biais. Du fait d'une présence sur le sol calédonien de seulement quelques mois, je n'ai évidemment pas eu l'occasion de constituer un solide échantillon de sondés, notamment d'un point de vue socioéconomique. J'ai tout naturellement visé en premier mes collègues, qui appartiennent donc à une même catégorie socioprofessionnelle plutôt élevée. Toutefois, afin de palier ce

biais méthodologique selon mes moyens, je me suis rendu en centre-ville pour soumettre mon sondage directement aux passants. Au total, j'ai récolté 154 réponses dont une trentaine plus aléatoire car recueillies de vive-voix sur le terrain.

Enfin, ce sondage m'a permis de confirmer un doute que j'avais à propos du cadre géographique de mon étude. En effet, j'ignorais s'il fallait limiter l'analyse de l'alimentation à la seule ville de Nouméa ou si je devais au contraire l'élargir à l'échelle du Grand Nouméa. Les résultats m'ont montré que de nombreux sondés n'habitent pas Nouméa consommaient à Nouméa, et que réciproquement les Nouméens ne se limitaient pas à cette ville pour faire leurs courses. À titre d'exemple, sur les 114 personnes vivant à Nouméa, seules 82 d'entre elles déclarent se limiter à cette ville pour faire leurs courses.

Concernant les habitudes alimentaires des personnes sondées, je peux donc me fonder sur la question qui les invitait à préciser à quelle fréquence ils consommaient tel ou tel produit alimentaire.

Plusieurs aliments étaient ainsi ciblés, catégorisés en grands ensembles pour plus de compréhension :

- les fruits frais et secs,
- les légumes et légumineuses,
- la viande,
- le poisson,
- les féculents (pâtes, riz),
- les produits laitiers,
- les sucreries (gâteaux, bonbons et chocolats),
- les céréales et graines,
- les sodas,
- l'eau,
- les produits de fast-food (pizzas, hamburgers, sandwiches),
- le sel.

Pour chaque aliment, les sondés pouvaient donc indiquer s'ils en consommaient « tous les jours », « plusieurs fois par semaine », « quelques fois par mois », « à de rares occasions » ou « jamais ».

De manière générale, les aliments et boissons consommés les plus régulièrement sont l'eau (avec 134 occurrences pour la réponse « tous les jours »), les légumes (avec 68 occurrences pour la même réponse) et les fruits (avec 61 occurrences). Concernant les sucreries, elles sont le plus souvent consommées « plusieurs fois par semaines » puisqu'elles apparaissent 51 fois pour cette réponse. 3 personnes consomment des sodas tous les jours, contre 63 « à de rares occasions ». Réciproquement, 6 personnes ne boivent « jamais » d'eau. La consommation des aliments de fast-food n'est jamais quotidienne, mais plutôt mensuelle, avec 66 réponses pour « quelques fois par mois ». Enfin, le sel est consommé très régulièrement, puisque 57 personnes ont coché la réponse « tous les jours » pour cet aliment. Ici, les résultats semblent tempérer les constats établis par le baromètre de santé, puisque les sucreries ou les sodas ne sont pas aussi consommés par exemple.

Il est toutefois important de se rappeler que ces résultats reflètent davantage une consommation de groupes sociaux plutôt aisés, puisqu'au total, 66 personnes sondées se sont déclarées « Cadres et profession intellec-

tuelle supérieure », 31 « Employés » et 25 en « Professions intermédiaires ». Au contraire, j'ai pu sonder 7 « Ouvriers », 5 « Retraités » et 12 personnes « sans activité professionnelle ». Ces résultats ne doivent néanmoins pas être délaissés car même s'ils sont quelque peu spécialisés, ils témoignent tout de même d'habitudes de consommation à ne pas omettre.

Les manifestations de l'alimentation en milieu urbain

L'alimentation est donc en partie une question urbaine. Il est d'ailleurs intéressant de voir à quel point celle-ci peut être incarnée sous différentes formes dans la ville. Pour cela, il suffit de déambuler dans la ville de Nouméa et d'y prêter attention : entre campagne de sensibilisation ou marketing commercial, l'alimentation se voit placardée sur les murs de la ville pour le meilleur comme pour le pire.

Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été développées par les institutions publiques calédoniennes, se déclinant sous la forme de programmes ou de promotions de comportements alimentaires.

Parmi ces campagnes, le programme « Mange Mieux, Bouge Plus » a été mené par l'Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie, de 2013 à 2017. Plusieurs messages ont donc été partagés pour informer les Calédoniens des différentes manières de pratiquer une activité sportive, des différents modes de cuisson ou encore de l'équilibre alimentaire. Beaucoup de médias ont alors été mobilisés : la presse écrite, la radio, la télévision mais aussi l'affichage urbain. La ville de Nouméa s'est donc vue affublée de nombreuses affiches telles que celles observables sur la figure suivante.

D'autres campagnes de promotion ont été lancées, valorisant et incitant la consommation d'aliments spécifiques, notamment la pomme de terre.



Figure 10 – Campagnes de sensibilisation de l'Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie dans le cadre du programme « Mange Mieux, Bouge Plus »

Si les affiches de sensibilisation sont nombreuses à Nouméa, il en est de même pour le marketing commercial, surtout pour celui dédié à ce que l'on appelle la « malbouffe ». La présence des grandes marques de *junkfood* en ville est plus que prononcée et celle-ci s'immisce dans des lieux assez inédits. Pour illustrer cela, il suffit de prêter attention à la présence urbaine des grandes marques de fast-food au sein du Grand Nouméa. Trois grandes marques se partagent ce type de de restauration :

McDonald's (avec trois restaurants : Nouméa Centre, Païta et Dumbéa-sur-Mer), Burger King (avec deux restaurants : Ducos et Dumbéa-sur-Mer) et enfin Quick (un seul restaurant à Nouméa). Leur présence en ville dépend d'une implantation réfléchie et d'un affichage urbain omniprésent. A titre d'exemple, le McDonald's situé à Païta est implanté à moins de 30 minutes de marche à pied d'un collège et à moins de 10 minutes à pied d'une école. Celui du centre-ville se situe à moins de 10 minutes de marche d'un lycée et d'un collège. Pour le restaurant de Dumbéa, il est à moins de 5 minutes à pied d'un lycée. Dans une ville où le surpoids touche tout particulièrement les jeunes consommateurs, comment ne pas questionner la responsabilité de telles implantations au sein de l'espace urbain ? En plus de tenter les consommateurs par une stratégie d'implantation géographique, ces grandes marques ont investi la ville par des affiches placardées sur les arrêts de bus ou sur les bus eux-mêmes.

Plus insidieux encore, c'est la présence des marques de boissons sucrées ou de grands groupes alimentaires qui normalise la présence de la « malbouffe » en ville. Celles-ci semblent s'être spécialisées dans la sponsoring des devantures de snacks ou de certains magasins d'alimentation à tel point que la quasi-totalité de leurs devantures font office de publicité pour des grandes marques telles que Coca-Cola, Fuzetea, Pepsi, ou encore Rauch, comme illustré sur la figure suivante.



Figure 11 – De gauche à droite : Devantures de snacks ou de magasins d'alimentation générale sponsorisées par des grandes marques de sodas (Coca-Cola, Fuzetea, Pepsi) Réalisation personnelle

Cette omniprésence de grandes marques en ville peut justifier la normalisation de la malbouffe et entre en contradiction directe avec les campagnes de sensibilisation institutionnelles. Difficile de lutter contre l'obésité quand la ville elle-même incite à une surconsommation de grandes marques industrielles. Comme le montre Rodrigo R. H.F. VALVERDE, en s'appuyant sur des « *propriétés fondamentales de l'espace public, qui sont la visibilité, la coprésence, la libre circulation, l'appel à l'intérêt commun* », les grandes marques trouvent un équilibre entre « *consommation dans l'espace* » et « *espace de consommation* ». Si certains critiquent cette capitalisation de la ville, ce dernier envisage plutôt ce phénomène comme un moyen pour les publicités de produire « *un sens qui peut apporter un principe unificateur, certes limité ou temporaire, à une situation sociogéographique fragmentée* » (R. H. F. VALVERDE, 2010), p.9). Pour le cas de Nouméa, difficile d'affirmer si les grandes marques de sodas parviennent à « unifier » les Calédoniens par leur présence dans les espaces publics puisque

plus de la moitié de la population est en situation de surpoids et que ce nombre ne cesse d'augmenter.

Chapitre 4 – NOUMÉA, VILLE DE DÉSERT ALIMENTAIRE ?

Entre désert alimentaire et sécurité alimentaire

Si l'alimentation n'est pas à première vue un sujet urbain, son étude fait apparaître de nombreuses problématiques où l'espace tient un rôle primordial. En effet, l'accès à une nourriture équilibrée est l'un des enjeux principaux de l'alimentation. Cette accessibilité se doit donc d'être spatiale, mais aussi économique et sociale. L'analyse de l'espace urbain et sa pratique peut permettre de comprendre à quel point celui-ci peut s'avérer rapidement excluant voire handicapant pour ses habitants.

Pour comprendre les phénomènes qui découlent d'un mauvais accès à l'alimentation, quatre notions peuvent être invoquées : la sécurité et l'insécurité alimentaire, la vulnérabilité alimentaire et le désert alimentaire.

De la définition de sécurité alimentaire découle le reste des concepts cités : celle-ci doit être comprise comme « *une situation dans laquelle toutes les personnes ont un accès physique, social et économique durable à une nourriture suffisante, sûre et nutritive qui répond à leurs besoins diététiques et à leurs préférences alimentaires, pour mener une vie saine et active* » (FAO, 2000). Toutefois, il existe quelques nuances selon les situations des espaces géographiques étudiés : les pays en développement fonderont leur définition sur un accès quantitativement et qualitativement suffisant en eau et en nourriture, quand les pays développés, déjà plus à l'abri de pénuries, la fonderont sur la qualité sanitaire des produits alimentaires.

Quatre dimensions sont à prendre en compte pour juger de la sécurité alimentaire d'un espace : la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité des approvisionnements et leur qualité (OUEDRAOGO, KABORE, KIENOU, 2007).

La disponibilité comprend la somme des quantités de denrées alimentaires locales disponibles et la quantité de produits importés. L'accessibilité est quant à elle relative à la capacité de produire ou d'acquérir des denrées alimentaires. Elle peut donc être physique et économique et ainsi dépendre du pouvoir d'achat des individus. La stabilité des approvisionnements repose sur une régularité dans l'accès à des denrées alimentaires, tant d'un point de vue spatial que d'un point de vue temporel. Plusieurs critères internes ou externes peuvent parasiter cet approvisionnement tel que le marché mondial alimentaire, les infrastructures internes de stockage ou encore l'inflation. Enfin, la qualité des approvisionnements est avant tout sanitaire, reposant sur la capacité d'un produit à répondre aux besoins nutritionnels des individus.

Lorsque ces dimensions ne sont pas suffisantes, on peut parler d'insécurité alimentaire. Celle-ci se définit comme « *la situation des populations qui sont en deçà du seuil requis pour s'alimenter à partir*

de leur propre production et/ou de leur revenu annuel et qui sont obligées de consommer leur épargne, parfois de vendre leurs moyens de production ou de solliciter la solidarité » (OUEDRAOGO, KABORE, KIENOU, 2007, p.69). Cette insécurité se décline toutefois en deux groupes : on parle ainsi d'insécurité alimentaire chronique lorsque cette définition est quotidienne. Lorsque cette incapacité n'est que momentanée, par une mauvaise production ou des prix trop importants, on parle d'insécurité temporaire. Enfin, la vulnérabilité alimentaire est le fait d'être dans une « *situation d'exposition à des facteurs de risque mais aussi la difficulté de faire face à la situation, l'incapacité de se défendre* » (OUEDRAOGO, KABORE, KIENOU, 2007, p.69) : elle se manifeste donc lorsqu'un individu vient à manquer d'une ou de plusieurs denrées alimentaires et qu'il en subit des conséquences physiques ou morales.

Enfin, on parle de désert alimentaire lorsqu'il y a « *absence ou quasi absence de nourriture dans des territoires marqués par la défavorisation sociale* » et que « *la réalité perçue par les décideurs, associée le plus souvent à de simples calculs d'accessibilité, n'est pas la même que la réalité vécue par des populations s'organisant au jour le jour* » (DUTIL, 2012-13, p. 378). En d'autres termes, il s'agit de toute situation spatiale où les individus sont confrontés à des barrières physiques, sociales et économiques dans leur accès à l'alimentation. Pour évaluer si un espace géographique est un désert alimentaire, une méthode précise est souvent employée, reposant sur trois critères objectifs : la proximité, la diversité et la variété.

Le premier critère consiste à évaluer la distance qui sépare les consommateurs des supermarchés les plus proches. Si cette limite est supérieure à 1000 mètres, cela signifie que les consommateurs doivent marcher plus de 15 minutes pour atteindre ces commerces. La diversité repose sur la quantité de commerces alimentaires disponibles dans un rayon de 1000 m, correspondant là aussi à 15 minutes de marche. Enfin, la variété comprend la diversité des commerces disponibles pour accéder à des produits différents à des variables. Toutefois, loin des calculs de distance, c'est aussi le désert alimentaire vécu qu'il faut considérer. À ce sujet, J. DUTIL insiste sur l'importance des mécanismes socioéconomiques à l'œuvre : « *ils [les déserts alimentaires] sont une notion intimement liée à la vie personnelle des individus qui perçoivent collectivement leur territoire comme déserté* » et qu'ils sont « *l'expression de la pauvreté qui s'accroît et existe au cœur des sociétés développées* » (DUTIL, 2012-13, p.381).

L'offre alimentaire de Nouméa : un ou des déserts alimentaires ?

L'ensemble de ces notions permettent donc de comprendre les phénomènes spatiaux, économiques et sociaux qui se manifestent au sujet de l'alimentation urbaine. Nous allons donc à présent les appliquer au cas de Nouméa pour comprendre s'il existe des zones de désert alimentaire ou si certains

quartiers peuvent être considérés en situation d'insécurité ou de vulnérabilité alimentaire. Pour rendre cela le plus compréhensible possible, nous nous limiterons à l'étude des distances séparant les consommateurs des commerces d'alimentation.

Pour cela, la première étape est de localiser les commerces d'alimentation à Nouméa. Ainsi, nous pourrions entamer une lecture spatiale de leur répartition et étudier la notion de désert alimentaire.

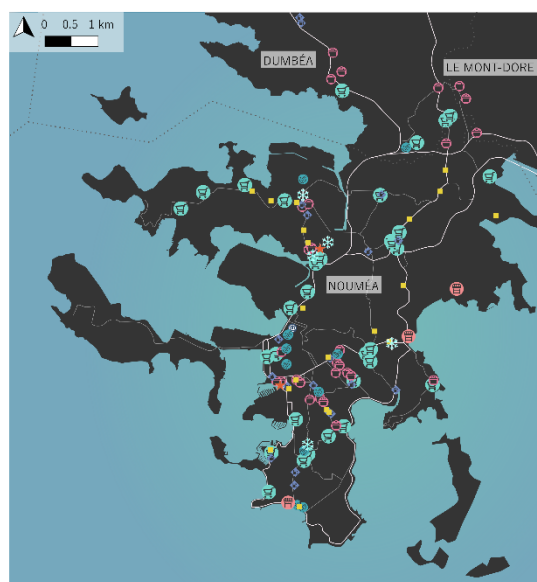
Cartographie des déserts alimentaires et de la vulnérabilité alimentaire – 1 –

Pour établir la liste des commerces d'alimentation, je me suis d'abord tournée vers la Chambre de Commerce et d'Industrie mais les données étaient payantes. J'ai donc essayé de trouver les commerces à l'aide de leur identification nationale mais les résultats étaient imprécis et insuffisants. Je me suis alors résignée à travailler à l'aide de Google Maps en localisant chaque commerce identifié. J'ai ensuite géolocalisé ces commerces sur une carte que j'ai créée à l'aide de Qgis en m'appuyant sur une image satellite. Au total, ce sont 136 commerces qui ont été identifiés à l'échelle du Grand Nouméa.

Pour distinguer les types de commerces, je me suis fondée sur les définitions de l'ISEE :




- Les hypermarchés (surface commerciale supérieure à 2500 m²), discount ou non, de type Géant Casino et supermarchés (surface commerciale comprise entre 400 et 2500 m²), discount ou non, de type, Leader Price, Johnston, Champion, Carrefour Market, Simply Market,
- Les supérettes (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m²),
- Les supérettes ou supermarchés proposant des produits d'agriculture biologique
- Des épiceries spécialisées (le commerce de détail spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m²) type charcuterie, fromagerie, vinaire, vinothèque,
- Autres types de fournisseurs :
 - Des commerces de détail d'alimentation surgelée,
 - Des épiceries de station essence, nombreuses à Nouméa mais proposant plutôt des produits de type snack ou nourriture « sur le pouce »,
 - Les marchés municipaux et de gros,
 - Les marchés ambulants
 - Les traiteurs,
 - Et enfin, les points de collecte pour les commandes en ligne.

D'un point de vue géographique, la répartition des commerces liés à l'alimentation à Nouméa semble être assez équilibrée, comme on le voit sur la carte suivante.



Carte réalisée sur QGIS & Inkscape

Répartition géographique des commerces d'alimentation au sein du Grand Nouméa (2019)

-  Hypermarchés (surface commerciale supérieure à 2500 m²) et/ou supermarchés (surface commerciale comprise entre 400 et 2500 m²)
-  Supérettes (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m²)
-  Commerces d'alimentation spécialisés vers la vente de produits issus d'agriculture biologique
-  Epicerie de stations essence
-  Commerces de détail spécialisé de type vinothèque, fromagerie, boucherie
-  Marchés municipaux (ventes sur étals)
-  Commerces de détail de produits surgelés
-  Traiteurs
-  Points de retrait de e-commerce
-  Marchés ambulants

Cette liste ne se veut pas exhaustive mais présente les commerces identifiés à l'aide de Google Maps ainsi que de la liste des entreprises du département de Nouvelle-Calédonie établie par la Direction des Affaires Economiques du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Les catégories de types de commerces correspondent à celles de l'INSEE.

Figure 12 – Carte de répartition des commerces d'alimentation implantés à Nouméa (réalisation personnelle) – cf. Annexe 1

L'ensemble des quartiers urbanisés de Nouméa (hors sites industriels ou naturels) semble être à proximité immédiate d'un commerce d'alimentation. Toutefois, on remarque une concentration importante au sein du quartier Centre-Ville et de la Baie de l'Orphelinat.

L'offre commerciale est aussi très variée : au total 32 hypermarchés ou supermarchés sont identifiés, 30 supérettes, 10 commerces spécialisés dans la vente de produits d'agriculture biologique, 20 commerces spécialisés, 5 commerces de détails spécialisés dans la vente de produits surgelés, 20 épicerie de stations essence, 2 marchés municipaux, 3 marchés ambulants, 13 traiteurs et enfin, 1 point de collecte de courses en ligne.

Cartographie des déserts alimentaires et de la vulnérabilité alimentaire – 2 –

Afin d'évaluer l'implantation spatiale des commerces d'alimentation à Nouméa, j'ai réalisé une carte du degré de distance séparant le résident du commerce d'alimentation le plus proche. Pour cela, j'ai calculé une zone tampon autour des commerces d'alimentation de 1000 mètres représentant une distance de 15 minutes à pied. Celle-ci est représentée par un dégradé du rouge au jaune pour figurer le degré d'éloignement.

Cela permet de cartographier les espaces urbains les plus équipés en matière de commerces d'alimentation, mais aussi et surtout d'identifier les « déserts alimentaires ».

Lorsque l'on applique cette méthode au cas du grand Nouméa, les résultats montrent que ce territoire est globalement en situation de sécurité alimentaire.

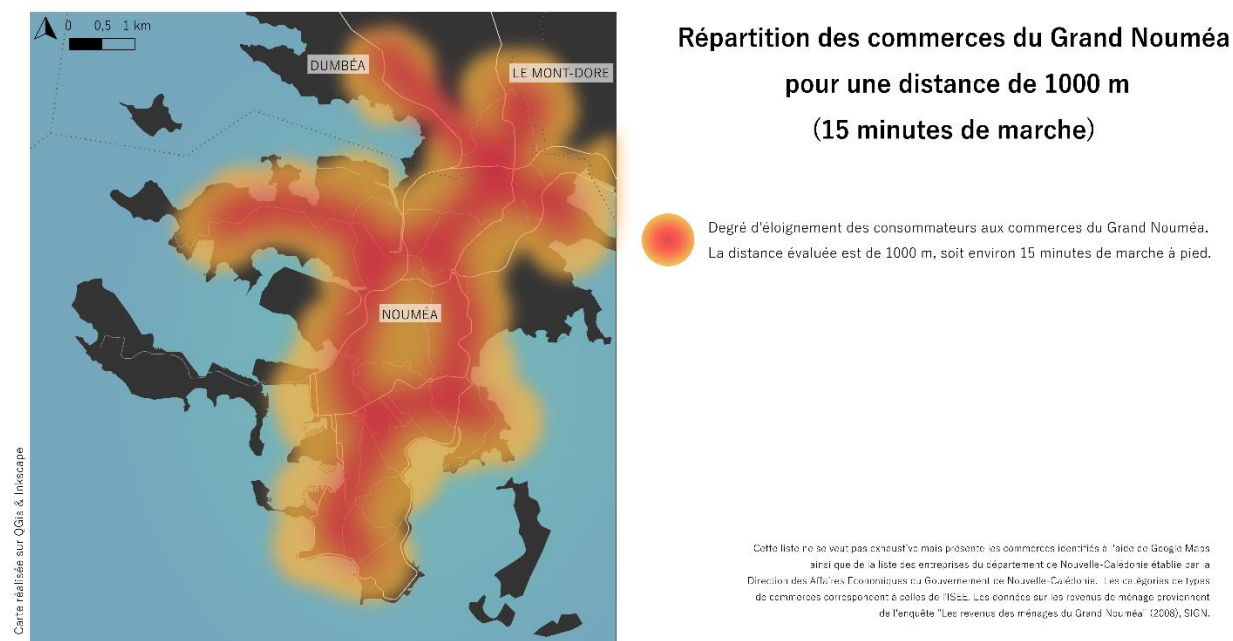


Figure 13 – Degré d'accessibilité des commerces alimentaires du Grand Nouméa pour une distance de 1000 m (réalisation personnelle) – cf. Annexe 2

Les rares espaces identifiés en tant que « déserts alimentaires » sur la carte correspondent, en comparaison avec la carte d'occupation des sols²⁰ élaborée par le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, à des espaces peu ou pas habités.

A première vue, l'accès à l'alimentation au sein de Nouméa est donc relativement équilibré, d'autant plus que l'usage de la voiture est généralisé, réduisant ainsi considérablement les distances. En effet, selon une étude réalisée par l'ISEE et le SIGN en 2014 (ISEE), 8 trajets sur 10 se font en voiture au sein du Grand Nouméa, contre 6 sur 10 en Métropole. De plus, 86% des ménages disposent d'une voiture.

Pour autant, lorsque l'on compare la réalité avec la représentation cartographique, les résultats soulèvent des problématiques importantes. En effet, plusieurs caractéristiques doivent être prises en compte pour comprendre comment les distances peuvent être considérablement amplifiées, qu'il s'agisse de distances spatiales, temporelles ou vécues.

²⁰ Cartographie consultable sur le site de Géorep. Cartographie du Mode d'occupation des Sols en 2014, publiée en 2017, à partir d'images satellites acquises en 2014 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Tout d'abord, l'un des premiers critères à prendre en compte est celui du pouvoir d'achat des habitants de Nouméa. Comme présenté précédemment, certains ménages ont une souplesse d'achat considérablement réduite du fait de leurs revenus mensuels. De ce fait, beaucoup d'entre eux vont se limiter dans leurs achats, tant sur la qualité que sur le lieu d'achat. Beaucoup d'enseignes vont donc être volontairement délaissées quand d'autres comme celles proposant des produits dits « discount » vont être préférées. Si l'on reporte cette réalité sur la carte d'implantation des commerces alimentaires, la zone de sécurité alimentaire est considérablement réduite :

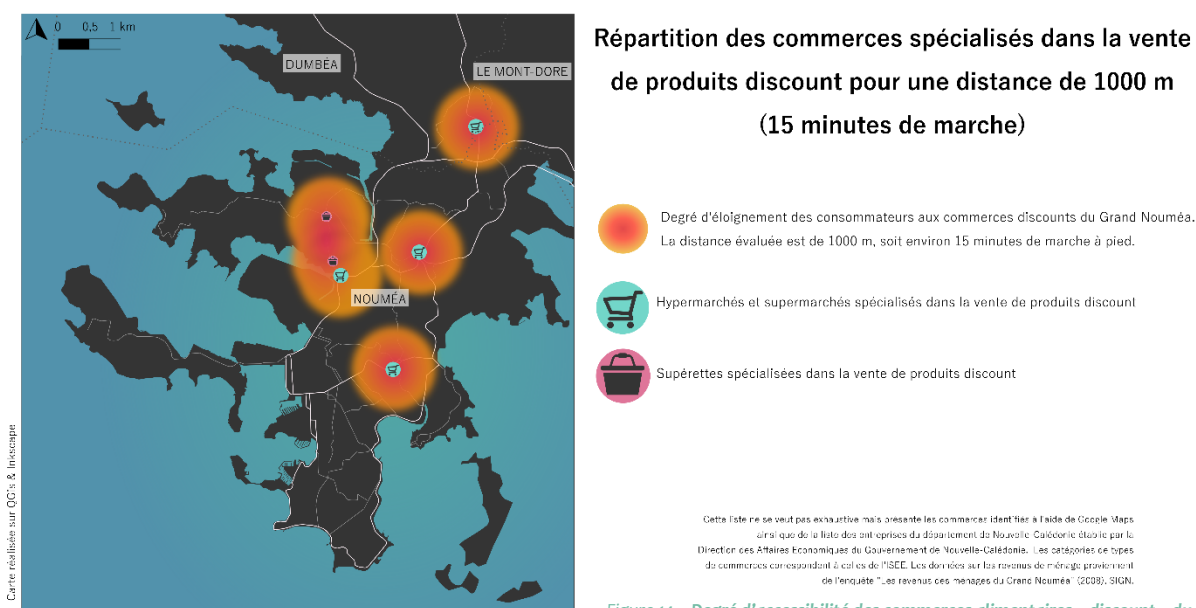
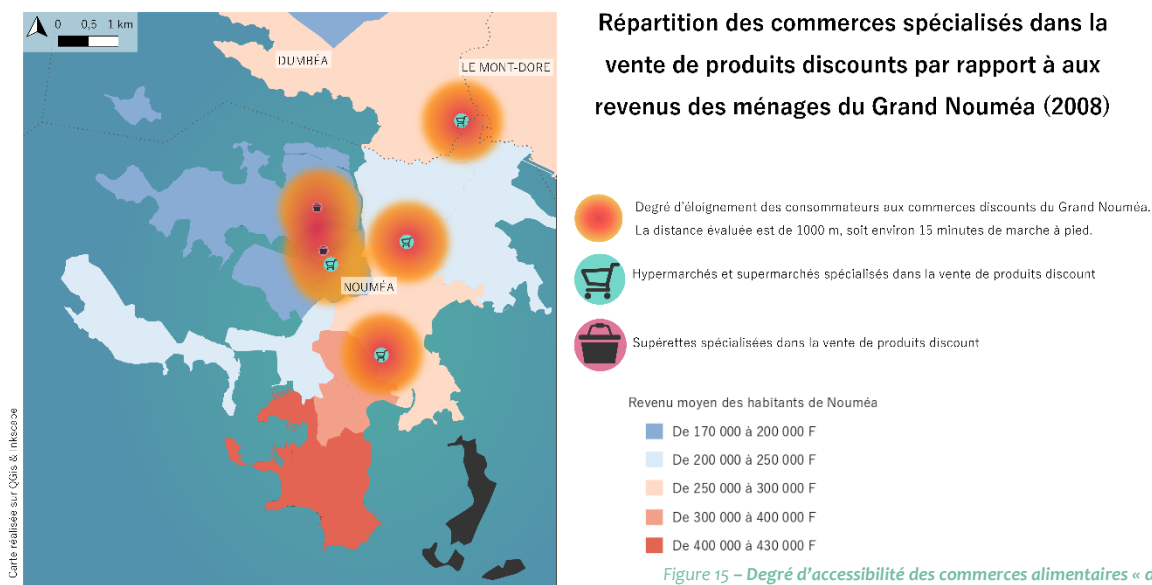


Figure 14 – Degré d'accessibilité des commerces alimentaires « discount » du Grand Nouméa pour une distance de 1000 m (réalisation personnelle) – cf. Annexe 3

Les enseignes considérées comme discount sont celles répertoriées comme telles par l'ISEE : les magasins Leader Price ainsi que ceux spécialisés dans le déstockage de produits alimentaires. Par enseignes discount, nous entendons celles qui commercialisent des produits *low-cost* et proposant des « offres dénuées de sophistication à des prix durablement avantageux, grâce à une réduction significative du coût de revient » (BENRAÏSS-NOAILLES et VIOT, 2017). À ce sujet, le chercheur Christophe SANCHEZ montre que les populations les plus pauvres ont des besoins constants pour parvenir à améliorer leur situation. Le premier est celui de disposer d'un accès à des prix adaptés qui leur permettent « d'assurer les dépenses contraintes et incontournables pour mener une vie sociale normale » (2017, p. 148). Le deuxième, tout aussi important est lié à « l'accessibilité facilitée et non pénalisante », définie comme « un accès qui n'est pas restreint du fait des caractéristiques socio-économiques des ménages pauvres ou de leurs spécificités de consommation » (SANCHEZ, 2017, p.148-49). Les magasins discount pourraient donc répondre à ces deux critères économiques et sociologiques mais leur rareté sur le territoire urbain calédonien limite considérablement la capacité des

populations les plus pauvres. Lorsque l'on compare ces données à la répartition des revenus du Grand Nouméa, on se rend toutefois compte que la moitié des commerces discounts sont situés dans des espaces où les revenus sont les plus faibles (cf. Figure 15). Même si certains quartiers sont à plus d'un quart d'heure de marche de ce type de commerce, leur implantation semble en général se rapprocher de cette clientèle plus pauvre.



À cela s'ajoute une autre problématique qui participe à l'émergence de déserts alimentaires : la question des déplacements.

En effet, si comme mentionné précédemment, le taux de motorisation des ménages est important, la réalité est toute autre lorsqu'on étudie les déplacements non plus à l'échelle des ménages mais à celle des individus. A ce sujet, la synthèse réalisée par le gouvernement au sujet des transports utilisés par les grand-nouméens permet de comprendre ce paradoxe. Selon ce document, « la moitié des adultes du Grand Nouméa ne dispose d'aucun véhicule motorisé », et ce, surtout « au sein des familles nombreuses souvent modestes » (ISEE, 2014, p.3). Ce manque de véhicule ne se limite pas à la capacité d'acheter ou non une voiture, mais bien à celle d'en conduire : 30% des habitants du Grand Nouméa n'ont pas de permis de conduire, contre seulement 17% en Métropole. La réduction des distances vers les commerces d'alimentation concerne donc davantage les individus motorisés que les autres.

On pourrait opposer à cette analyse le fait que la carte d'implantation des commerces d'alimentation représente des distances piétonnes et non automobiles et que l'inégalité d'accès aux voitures ne s'applique donc pas. Pourtant, la réalité des piétons est tout aussi délicate à représenter sur une carte. Plusieurs critères doivent être analysés pour comprendre la difficulté de se déplacer à pied à Nouméa.

Tout d'abord, la place du piéton en ville est relativement réduite dès lors que l'on s'éloigne du centre-ville. Situés aux abords de grands axes de circulation et parfois réduits à un sentier en terre à l'abri d'une glissière de sécurité, les voies piétonnes situées à proximité des grandes surfaces sont peu adaptées à une mobilité piétonne, et encore moins les personnes à mobilité réduite.

La topographie de la ville, composée de plusieurs collines au dénivelé important joue aussi son rôle. Les collines dont la pente présente une inclinaison importante sont relativement nombreuses en ville et il devient difficile d'arpenter ces dénivelés les bras chargés de courses. Sans oublier les personnes à mobilité réduite qui sont de ce fait considérablement limitées dans leurs déplacements.

La synthèse du gouvernement sur les transports ajoute à cet obstacle naturel la question du climat. Soumise au climat tropical, la ville de Nouméa présente des températures pouvant dépasser régulièrement les 30°C pendant la saison chaude : le ressenti des températures peut rapidement freiner les déplacements, même les plus quotidiens. Tous ces obstacles concourent à limiter les déplacements piétons à tel point que la marche devient généralement un choix par défaut. Malgré tout, elle représente 10% (contre 25% en Métropole) des déplacements à Nouméa, ce qui signifie qu'une part significative de la population doit encore affronter ces obstacles au quotidien.

L'alternative des transports en commun n'est pas des plus idéales et renforce les inégalités d'accès aux commerces d'alimentation. En effet, même si ceux-ci n'assurent que 7% des déplacements, ils concernent des usagers aux profils variés, mais souvent captifs puisque ne possédant pas d'autres moyens de déplacements. Comme l'explique la synthèse du gouvernement, il s'agit des « *inactifs (personnes au foyers, élèves, étudiants, retraités) ou des actifs à revenus modestes (employés ouvriers)* » (ISEE, 2014, p.3). Là encore, c'est un choix par défaut et non délibéré, d'autant plus lorsqu'on connaît le temps moyen passé chaque jour dans les bus : 130 minutes, soit un tiers de plus que les automobilistes (ISEE, 2014).

Enfin, l'usage du vélo est encore relativement marginal et, à l'instar des piétons, ne présente pas de place prioritaire dans le trafic nouméen, notamment autour des grandes surfaces alimentaires.

Un dernier critère semble intéressant à analyser par la cartographie. Si la sécurité alimentaire sous-entend un accès à des aliments sains et équilibrés, il peut alors être intéressant de se concentrer sur la répartition des commerces d'alimentation spécialisés dans les produits issus de l'agriculture biologique. Si les commerces « discounts » sont davantage implantés à proximité ou dans les quartiers les plus pauvres, la plupart des commerces « bio » sont quant à eux tournés vers les populations les plus aisées, comme on le voit sur la figure 16.

De manière assez catégorique, les quartiers du sud de Nouméa, rassemblant les populations urbaines les plus aisées, sont en situation de sécurité alimentaire en termes d'accès à une alimentation biologique. Le reste de la ville est davantage vulnérable, se partageant seulement deux commerces, le premier localisé à Ducos et le deuxième à l'entrée de Dumbéa.

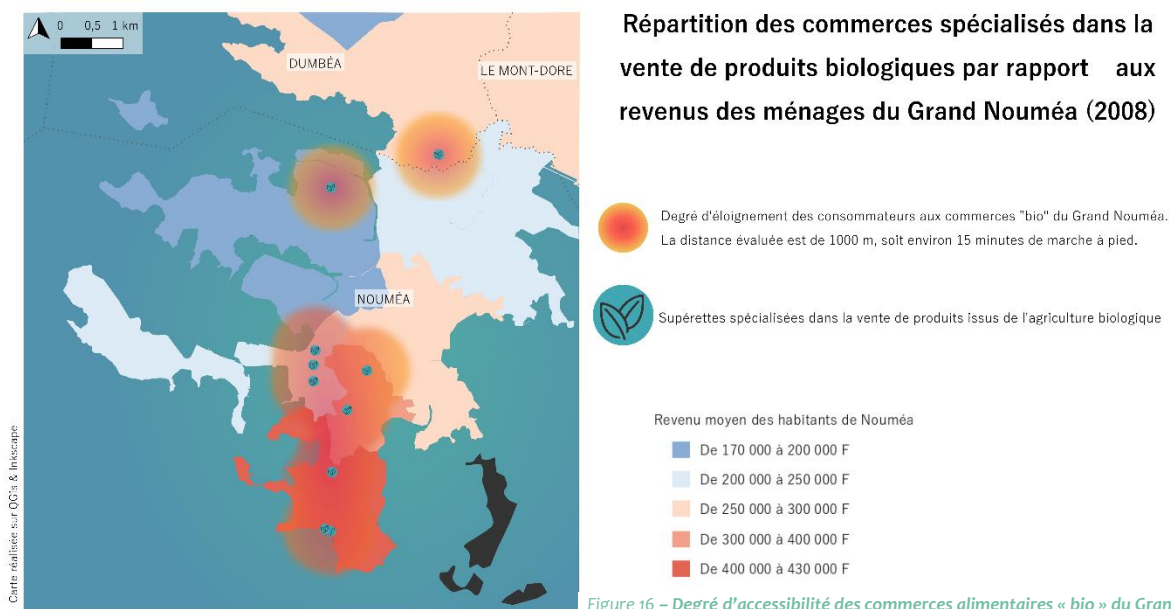


Figure 16 – Degré d'accessibilité des commerces alimentaires « bio » du Grand Nouméa par rapport aux revenus des ménages (réalisation personnelle) – cf. Annexe 5

Les populations pauvres de Nouméa sont donc limitées dans leur consommation quotidienne du fait d'un manque d'accessibilité économique et physique mais aussi du fait de la répartition des commerces au sein même de l'espace urbain. Inflation, faiblesse des revenus, insularité, mais aussi déplacements limités, manifestation physique des grandes marques dans l'espace urbain et déserts alimentaires, tant de critères qui participent à la construction voire au renforcement des inégalités d'accès à une alimentation saine. Sans pouvoir parler d'insécurité alimentaire généralisée, nous pouvons néanmoins invoquer la notion de vulnérabilité alimentaire, puisque l'accès à l'alimentation est encore très inégal et qu'il est géographiquement et socialement marqué. Le seul point où la question des revenus est moins déterminante est la question sanitaire puisque les mauvaises habitudes alimentaires semblent concerner une grande partie de la population et que l'espace public lui-même incite à une telle consommation. De plus, au sein même de cette population qualifiée de « pauvre » se cachent là encore des inégalités d'accès, certains individus étant complètement dépendants aux commerces d'alimentation quand d'autres parviennent à s'autoalimenter par une agriculture vivrière. C'est justement cette thématique que nous allons à présent analyser à travers la question de l'agriculture urbaine, puisque celle-ci est à la croisée des questions alimentaires, économiques et sociales.



Partie 2

L'ÉMERGENCE D'UNE AGRICULTURE URBAINE

D'ABORD INFORMELLE : DE L'ENJEU ALIMEN-

TAIRE AU CONTEXTE OCÉANIEN DE NOUMÉA

Chapitre 5 – LE POTENTIEL D’UNE AGRICULTURE URBAINE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Comment et où positionner le contexte calédonien dans la sphère scientifique ?

Si l’on peut facilement retracer les origines de l’agriculture urbaine dans les pays européens grâce à un grand nombre d’articles scientifiques à ce sujet, il est plus délicat d’en faire autant concernant l’agriculture urbaine calédonienne.

La notion d’agriculture urbaine, qui associe deux notions à première vue opposées, présente une histoire et des évolutions bien particulières. Elle apparaît selon les scientifiques au XIXe siècle, lors de la révolution industrielle, alors que les populations rurales nouvellement installées en ville demandaient un accès à la terre afin de pratiquer une agriculture vivrière. Pendant la Seconde Guerre mondiale, ces jardins qualifiés d’ « ouvriers » se sont vus dotés d’un rôle primordial : celui de compléter le rationnement de denrées alimentaires. À la même époque, sur le continent américain, ces jardins sont une concrétisation de l’effort de guerre et participent au renforcement de l’esprit patriotique. Jusqu’aux années 70, la croissance soudaine et l’avènement de la société de consommation font concurrence aux lopins de terres : le jardinage n’est plus qu’un loisir pour les ménages aisés disposant d’un terrain et d’une propriété. C’est ensuite avec le développement d’une conscience environnementale et écologiste que les jardins vont devenir une revendication à part entière, voire même un outil pour des mouvements citoyens. Aux États-Unis par exemple, les *community gardens* deviennent le théâtre de nombreuses manifestations citoyennes et écologistes. En Europe, les jardins anciennement ouvriers deviennent « familiaux » et héritent de nouvelles symboliques : ils sont alors synonymes d’activité de plein air, de lien avec la terre et d’une alimentation plus saine (POURIAS, 2014).

Dans les années 90, le lien entre consommateur et agriculture urbaine s’est considérablement renforcé du fait des nombreuses crises alimentaires, réduisant la confiance des citoyens envers les grandes chaînes de distribution. Désormais, le consommateur n’est plus un simple « acheteur » : conscientisé et sensible aux crises alimentaires et agricoles, il participe au développement de l’agriculture dans l’espace urbain. De nouvelles exigences de consommation se développent alors, notamment relatives à l’origine des aliments achetés, à leur traçabilité, ou au lien avec l’agriculteur (PLUVINAGE, 2012).

Certains scientifiques s’intéressent aussi au lien de l’agriculture à la ville, mais cette fois-ci dans un contexte géographique différent, analysant davantage les villes du sud. Dans les villes dites « du

sud », l'histoire de l'agriculture urbaine est moins connue et les limites existantes entre espaces urbains et zones agricoles peuvent être parfois moins définies. Même si nous pourrions être tentés de penser que l'agriculture urbaine présente une fonction strictement nourricière dans les villes « du sud » quand elle serait davantage paysagère dans les villes « du nord », la réalité semble plus nuancée. En effet, l'agriculture urbaine répond davantage à une diversité de fonction et cela, sans distinction géographique : elle participe au maintien d'une sécurité alimentaire, elle permet d'amortir les crises économiques et favorise une autonomie face au marché global de l'industrie agro-alimentaire (AUBRY, 2012). En recréant un lien entre ville et territoire, c'est davantage sa gestion qui diffère entre les pays « du nord » et « du sud ». Souvent entièrement dédiée à l'autoconsommation dans les pays du sud, elle permet aussi un revenu monétaire et se structure autour d'organisations telles que des Groupements d'Intérêt Economiques (GIE). Dans les pays du nord, elle est davantage portée par des associations, mais n'est pas toujours développée dans un but commercial (AUBRY, 2012). Si cette opposition « nord-sud » peut aujourd'hui sembler démodée, d'autres auteurs distinguent davantage les pays en voie de développement. Dans ces contextes, l'agriculture urbaine est un prétexte au renforcement du lien entre territoire urbain et usagers de la ville, qu'ils soient propriétaires, politiques ou agriculteurs. Elle présente aussi une fonction primordiale : celle de dépolluer ces villes dont le développement détériore considérablement l'environnement. Elle permet entre autres de revaloriser les déchets urbains et l'eau polluée, ou encore de rafraîchir l'espace urbain. Le contexte des villes « du sud » ou des villes en développement est donc similaire et commence aujourd'hui à être étudié dans beaucoup de pays différents, chacun ayant ses propres spécificités (DE BON, 2008). Aujourd'hui, et sans distinction géographique, l'agriculture urbaine se décline donc sous de nombreuses formes, qu'elle soit « *hors sol ou en pleine terre, sur les toits d'immeubles ou dans les jardins partagés d'un quartier, low tech ou high tech, fermes urbaines ou petites plantations au pied d'un immeuble, verticale ou horizontale* » (TUR, 2018).

Pour autant, si les recherches concernant l'agriculture urbaine dans les pays occidentaux ou en développement sont nombreuses, on ne peut pas en dire autant du contexte calédonien.

Les références scientifiques sont davantage portées sur le contexte océanien ou des îles du Pacifique sud, s'intéressant à l'agriculture notamment vivrière, aux espaces urbains mélanésiens ou encore à la question alimentaire. En effet, par définition, le contexte océanien est déterminé par la nature insulaire des territoires étudiés. Beaucoup de scientifiques s'accordent pour dire que l'espace urbain mélanésien est souvent synonyme de dépendance alimentaire (LINDSTROM et JOURDAN, 2017). De ce fait, c'est davantage de la question alimentaire que découle celle de l'agriculture urbaine. L'agriculture, avant d'être urbaine, est plutôt vivrière : la comparaison des espaces urbains océaniens avec ceux des pays occidentaux ou en voie de développement est alors délicate. Loin des grands pôles

urbains à la démographie dynamique, les îles du Pacifique n'ont pas toutes vocation à l'agriculture et les habitants ont davantage tendance à pratiquer une agriculture leur permettant de se nourrir et de gagner des revenus supplémentaires. Certains auteurs vont même jusqu'à croire impossible d'aboutir à une situation d'autosuffisance dans le contexte si particulier des îles du Pacifique sud, où l'agriculture à échelle nationale est beaucoup moins développée (WARD, 1982).

Partant de ces réflexions scientifiques, le cas de la Nouvelle-Calédonie est intéressant à étudier, puisque s'il dépend effectivement de son contexte océanien, il est aussi partie prenante du contexte occidental du fait de l'influence métropolitaine.

Parmi toutes ces analyses scientifiques, peu sont dédiées à l'étude de l'agriculture urbaine dans un contexte océanien et encore moins pour la Nouvelle-Calédonie. Une des rares d'entre elles présentant l'agriculture vivrière en Nouvelle-Calédonie date par exemple de 1978 (BOURRET, 1978).

L'étude de l'agriculture urbaine calédonienne dans un contexte tropical : la théorie de Francis HALLÉ

Le contexte tropical de l'agriculture calédonienne ne doit pas être mis de côté car il peut s'avérer déterminant. Nous faisons ici référence à l'analyse de Francis Hallé qui associe l'agriculture tropicale « *authentique* » à l'agroforesterie ainsi que le concept de « *tropicalité* » à la pauvreté. Même si ces théories peuvent être discutées comme nous allons le montrer, elles ont le mérite d'offrir un regard neuf sur les pays tropicaux et la notion de tropicalité, souvent méconnue du domaine économique. Ainsi, la première théorie de Francis Hallé, biologiste français, est d'associer l'agriculture tropicale qu'il qualifie « *d'authentique* » à l'agroforesterie. Selon lui, l'agriculture tropicale traditionnelle était d'abord itinérante et se développait en lisière de forêt. Loin de la monoculture productiviste européenne, elle faisait sans cesse appel aux mécanismes naturels, qu'il s'agisse de « *successions d'espèces, de recyclages, de lutte biologique, du maintien de l'hétérogénéité génétique, les maîtres mots étant diversité, complexité et sécurité* » (HALLÉ, 2010, p. 557). Les objectifs de ce mode d'agriculture étaient avant tout « *le bon fonctionnement de la communauté villageoise, et sa sécurité alimentaire* » (HALLÉ, 2010, p. 557). En plus de fournir des denrées alimentaires, cette agriculture permet aussi de se fournir en plantes médicinales, en matériaux de construction ou d'artisanat, répondant ainsi à un besoin d'autosuffisance et à une activité commerciale. C'est finalement à l'arrivée des premiers colons que cette agriculture « *authentique* » s'est vue remplacée par la monoculture intensive européenne, apportant avec elle intrants et vulnérabilité face aux aléas climatiques ou aux parasites naturels. Selon lui, ce modèle agricole est toujours d'actualité, entre autres car il a longtemps été synonyme de modernité occidentale et qu'il a permis à de nombreux pays tropicaux de relancer leur économie.

À cette première théorie, il en soumet une deuxième qui en découle directement. En effet, il invite à analyser de plus près la répartition des pays les moins avancés en la comparant à l'emplacement des différents tropiques. Selon lui, il existe un lien systématique : l'ensemble des pays les moins avancés sont tropicaux. Pour prouver son constat, il s'intéresse au cas particulier des pays partiellement tropicaux, ou en d'autres termes disposant d'une partie de leur territoire sous les tropiques : il cite alors le Mexique, le Brésil, l'Australie ou encore l'Inde. Pour l'ensemble de ces pays, il constate que « *l'analyse à grande échelle fait apparaître un résultat très intrigant : la partie non tropicale des pays concernés est significativement plus riche que l'autre* » (HALLÉ, 2010, p. 585). Pour illustrer ce qu'il nomme le « *conflit des latitudes* », il s'appuie entre autres sur le cas de la France et de la Martinique ainsi que de la Guadeloupe. À la lecture de sa description, certains éléments peuvent faire écho avec le cas de la Nouvelle-Calédonie :

« Les îles de la Guadeloupe et de la Martinique ont été récemment paralysées par des grèves (2009) qui ont eu le mérite de mettre en évidence la disparité économique flagrante, mais pourtant restée ignorée de beaucoup de Français, entre les Antilles et la métropole : une population à bas niveau de vie et dépourvue de pouvoir politique réel, une minorité dominante contrôlant les activités économiques et commerciales, une agriculture locale en grande difficulté, maltraitée à la fois par les cyclones et par la concurrence des produits importés » (HALLÉ, 2010, p. 611)

Si la Nouvelle-Calédonie a été épargnée par les phénomènes décrits en début de paragraphe, ceux relatifs aux activités économiques et agricoles sont eux, bien réels sur l'archipel.

D'où notre interrogation : la Nouvelle-Calédonie, en tant que territoire tropical, peut-elle être associée à une pauvreté déterminée ? Difficile de confirmer ou de réfuter l'affirmation de F. Hallé lorsqu'il déclare que « *la partie non tropicale des pays concernés est significativement plus riche que l'autre* » : le cas de la Nouvelle-Calédonie et de la France métropolitaine est si particulier entre autres du fait de l'histoire récente de l'archipel et de son statut politique si particulier qu'une telle affirmation scientifique peut s'avérer risquée. Quand bien même, il est intéressant de garder à l'esprit l'ensemble de ces réflexions pour la suite de notre analyse.

Le potentiel de la Nouvelle-Calédonie

La production locale est relativement variée. Son analyse permet entre autres d'évaluer le taux d'autosuffisance alimentaire à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. En comparant les données calédoniennes à celles de l'île de la Réunion, on se rend bien compte que la Nouvelle-Calédonie présente

un taux d'autosuffisance alimentaire relativement bas. La comparaison avec ce département d'outre-mer n'est pas anodine : les deux territoires partagent de nombreux points communs et sont souvent comparés. En effet, d'un point de vue géographique, même si la Nouvelle-Calédonie présente une superficie beaucoup plus importante (18 500 km² pour la Nouvelle-Calédonie contre seulement 2 500 km² pour la Réunion), ces deux espaces partagent le même contexte insulaire, le même climat et son alternance de saisons sèche et douce ainsi que la même topographie contrainte par la présence d'une montagne, limitant ainsi les surfaces cultivables. Les productions agricoles sont donc comparables car elles présentent les mêmes caractéristiques de base. La comparaison peut aussi s'établir d'un point de vue social, puisque là encore, La Réunion comme la Nouvelle-Calédonie présentent une complexité démographique du fait de la cohabitation de nombreuses communautés. Toutefois, la démographie calédonienne est nettement inférieure à celle de la Réunion : 278 000 habitants vivent sur la Grande Terre contre pas moins de 835 000 à la Réunion en 2013 (INSEE, 2017). D'un point de vue économiques, ces deux territoires connaissent une inflation importante notamment pour les produits alimentaires frais.

Afin de connaître le taux d'autosuffisance alimentaire de la Nouvelle-Calédonie, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des denrées alimentaires produites, qu'elles soient animales ou végétales. Pour autant, nous détaillerons davantage les productions de fruits et légumes afin de comprendre les enjeux et défis de l'agriculture urbaine.

Pour les productions animales,

le taux de couverture est assez stable, avoisinant ainsi les 33% en 2017 (FALLON, 2018). La Nouvelle-Calédonie semble se spécialiser dans la viande porcine puisque le taux de couverture est de 80% en 2017, contre seulement 55% pour la viande bovine et 8% pour la production de volaille (FALLON 2018). À titre de comparaison, la filière

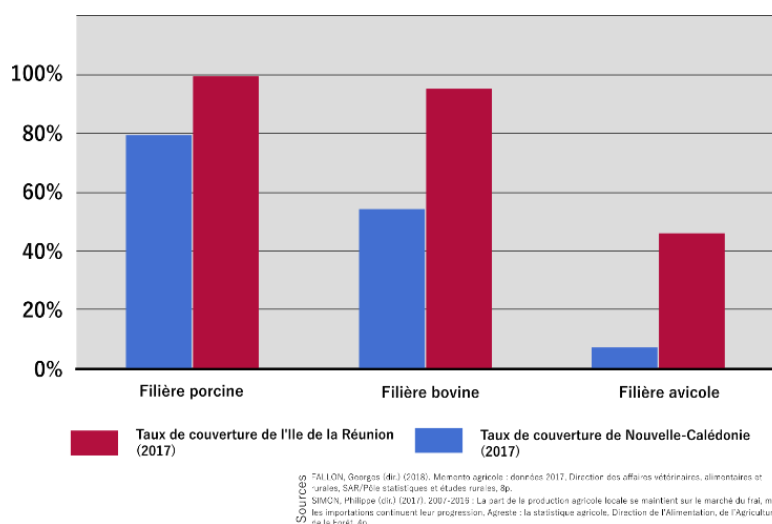


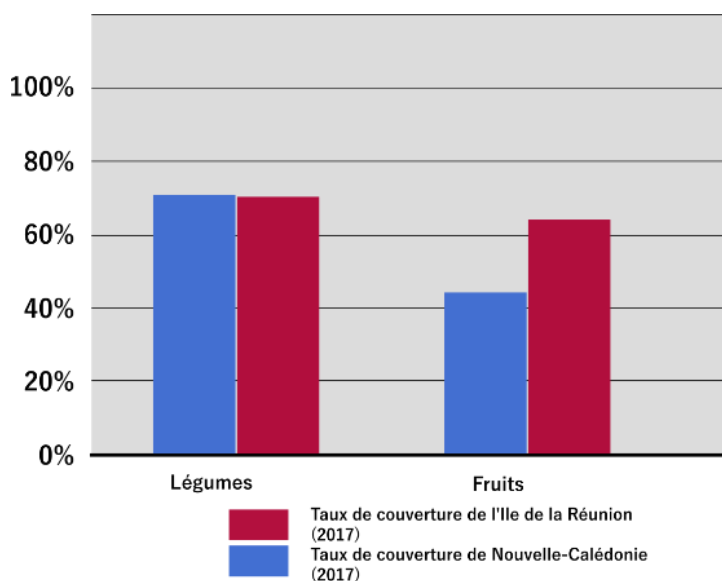
Figure 17 – Comparaison des taux de couverture pour la production de viande entre la Réunion et la Nouvelle-Calédonie en 2017 (réalisation personnelle)

porcine de l'île de La Réunion présente un taux de couverture de 100%, ainsi que de 95% pour la production de volaille et 46% pour la filière bovine (SIMON, 2017). Alors que l'île de la Réunion présente une superficie nettement inférieure à celle de la Nouvelle-Calédonie et une population beaucoup plus importante, elle présente un taux de couverture des besoins en viande supérieur. La pro-

duction animale de la Nouvelle-Calédonie semble donc moins efficace que celle de la Nouvelle-Calédonie, territoire pourtant lui aussi insulaire. Seules les filières de la crevette et des œufs s'approchent de l'autosuffisance pour la Nouvelle-Calédonie en 2017.

Concernant la production végétale, le taux de couverture est bien plus important, atteignant les 67% en 2017 pour les fruits et légumes. Là encore, des spécialisations se manifestent, puisque le taux de couverture est plus important pour les légumes (71%) que pour les tubercules (50%) ou les fruits (45%) (FALLON, 2018). Cette fois-ci, les taux se rapprochent de ceux de l'île de la Réunion pour la production de légumes, puisque le taux d'autosuffisance y est de 70%, mais de 63% pour les fruits (SIMON, 2017).

La nature de la production des fruits et légumes y est pourtant variée et se décline sous plusieurs « familles ». Ainsi, la production maraîchère s'organise ainsi autour de six groupes : les légumes frais, les oignons, les légumes secs, les tubercules tropicaux, les pommes de terre et enfin les squashes. La force de la Nouvelle-Calédonie réside dans sa capacité à produire aussi bien des légumes « tropicaux » tels que des taros, ignames ou bananes poingos que des légumes plutôt « tem-



Sources FALLON, Georges (dir.) (2018). Mémento agricole - données 2017. Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales, SAR/Pôle statistiques et études rurales, 8p.
SIMON, Philippe (dir.) (2017). 2007-2016 : la part de la production agricole locale se maintient sur le marché du frais, mais les importations continuent leur progression. Agreste : la statistique agricole. Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, 4p.

Figure 18 – Comparaison des taux de couverture pour la production de fruits et légumes entre la Réunion et la Nouvelle-Calédonie en 2017 (réalisation personnelle)

pérés », tels que des choux fleurs, des oignons ou encore des concombres et des citrouilles. Il est d'ailleurs très difficile d'évaluer la production totale de légumes car l'autoconsommation, mais aussi les dons et échanges sont monnaie courante en Nouvelle-Calédonie et ne sont pas quantifiables. Pour autant, si les exportations de légumes frais restent minoritaires et ne concernent que certains légumes spécifiques (aubergines et courgettes), les taux d'importations varient quant à eux selon les faiblesses de la production locale. Selon les calculs de la DAVAR, la consommation moyenne de légumes frais sur le territoire était estimée à environ 150 grammes par jour et par personne en 2013. Toutefois, ces chiffres ne prennent pas en compte l'autoconsommation, plus délicate à quantifier (DAVAR, 2014).

Les oignons tiennent une place importante dans la production calédonienne, à tel point que la consommation est estimée à 8 kg par personne et par an en 2013. Même si ce chiffre est inférieur à

celui de l'Union Européenne estimé à 10 kg par an et par personne, l'oignon est identifié comme le deuxième légume le plus consommé en Nouvelle-Calédonie (DAVAR, 2014).

La production de légumes secs est quant à elle assez anecdotique et concerne surtout les haricots secs.

Les tubercules tropicaux occupent une place importante dans la culture calédonienne mais sont surtout destinés à l'autoconsommation et aux échanges non monétaires. La production des tubercules se décline autour de la culture de l'igname, des patates douces, des taros ou encore du manioc (DAVAR, 2014).

La culture de la pomme de terre est assez irrégulière et dépend surtout des conditions météorologiques. La particularité de cette production est que la consommation de pommes de terre transformées est plus importante que sous sa forme fraîche.

Enfin, la production de squash est essentiellement destinée à l'exportation vers le Japon et la Nouvelle-Zélande.

La production de fruits s'organise quant à elle autour des bananes, des pastèques, des oranges, des ananas, des citrons ou encore des melons, des litchis, des mandarines, des mangues, des papayes et enfin des avocats. Toutefois, celle-ci reste encore tributaire des conditions météorologiques et dépend donc en partie des importations, ne serait-ce pour les pommes, le raisin, les poires et les kiwis. Là encore, la part d'autoconsommation est difficile à appréhender. Selon les estimations, la consommation quotidienne de fruit s'élève à 160 grammes par jour et par personne.

La production de céréales, pourtant en voie de diversification, dépend fortement des importations, notamment pour le riz et le blé.

Finalement, le faible taux de couverture peut s'expliquer par différents facteurs.

D'un côté, la Nouvelle-Calédonie n'affiche pas de vocation agricole, puisque seulement 10% de sa superficie est dédiée à l'agriculture, contre 49% en métropole pour l'année 2010 par exemple. Cette faible concentration trouve son origine dans la géographie de l'archipel. En effet, non seulement la côte est s'avère soumise au vent et présente de faibles surfaces cultivables, mais la côte ouest est quant à elle occupée par de grandes plaines peu fertiles et souvent sèches. A cela s'ajoute une chaîne de montagnes centrale impropre à la culture. Les nombreux épisodes climatiques (ponctués par des cyclones notamment) et l'hégémonie de Nouméa quant à la consommation alimentaire participent aussi à déséquilibrer la couverture alimentaire du territoire.

L'insularité de la Nouvelle-Calédonie lui apporte néanmoins de nombreux avantages : un environnement préservé et de qualité, un climat permettant de cultiver des productions autant « tempérées » que « tropicales » et enfin une situation océanique lui permettant de développer ses importations et exportations (DAVAR, 2014).

À l'échelle du Grand Nouméa, la ville de Nouméa ne présente aucune vocation agricole professionnelle. Ce sont davantage les trois autres communes qui rassemblent quelques exploitations agricoles, chacune ayant sa spécialité propre. La commune de Dumbéa dédie par exemple 11% de sa surface totale à l'agriculture. Elle se spécialise dans l'élevage de volailles et dans la culture de légumes frais et de cultures fruitières permanentes ou semi permanentes. Celle du Mont-Dore dédie quant à elle seulement 2% de sa superficie à l'agriculture. Elle est aussi spécialisée dans l'élevage de volaille et dans la culture fruitière permanente et semi permanente ainsi que dans les légumes frais. Enfin, la commune de Païta est la commune la plus agricole du Grand Nouméa puisque pas moins de 28% de sa superficie totale est vouée à l'agriculture. Elle est spécialisée dans l'élevage de volailles, de bœufs et de porcs et cultive surtout des fruits permanents, des céréales et des légumes. La présence de l'agriculture en milieu urbain semble donc se développer à mesure que l'on s'éloigne de la capitale mais reste relativement faible par rapport aux communes du nord-ouest de la Grande Terre (DAVAR, 2012).

Si la Nouvelle-Calédonie présente donc un potentiel agricole exploité par l'industrie agro-alimentaire locale, il n'exclut pas pour autant les habitants de l'archipel. En effet, comme nous allons le montrer, par un héritage culturel et traditionnel, de nombreux habitants profitent eux aussi du potentiel agricole calédonien pour s'adonner à une agriculture vivrière et parfois même urbaine.

Chapitre 6 – LES PRÉMICES DE L'AGRICULTURE URBAINE : UN DÉVELOPPEMENT D'ABORD INFORMEL

Comme nous l'avons déjà présenté un peu plus tôt, la présence de la végétation à Nouméa est assez prononcée et se décline sous différentes formes. Qu'il s'agisse de vides urbains reconquis par la nature, de trame verte municipale ou de jardins privés, les arbres et plantes de Nouméa sont visibles au moindre coup d'œil. Mais dès lors que l'on s'intéresse à la place de l'agriculture urbaine à Nouméa, il est parfois difficile de se prononcer quant à sa répartition au sein de l'espace urbain. En effet, si les jardins familiaux ou partagés aménagés par la ville sont récents et facilement identifiables, une autre déclinaison de l'agriculture urbaine se manifeste et peut être observée à qui prête attention. Plus discrète et informelle, cette agriculture urbaine est pourtant plus ancienne et fait partie de l'identité urbaine de Nouméa. C'est justement à cette agriculture informelle que nous allons consacrer notre étude dans un premier temps, afin d'en comprendre les origines, la répartition et les fonctions.

L'agriculture urbaine informelle indissociable des squats

Avant de décrire l'origine et la répartition de l'agriculture urbaine informelle, prenons le temps de préciser ce que nous entendons par « informelle » car cette notion est au cœur de toute la réflexion. Dans son sens premier, l'informel se définit d'abord dans un contexte artistique, désignant une peinture non figurative. Lorsqu'on étend cette idée à son sens le plus général, elle décrit un phénomène « *dégagé de tout formalisme, de toute structuration ou institution* » (CNRTL, 2012). Par définition, l'informel est donc toujours pensé par opposition à l'institutionnel, au réglementaire et donc à l'officiel. Appliqué au contexte géographique et plus particulièrement urbain, l'informalité hérite d'une signification particulière. Souvent dépréciée, elle est associée à l'idée d'inégalité et parfois même avec celle de criminalité (BENNAFLA, 2015). Quoiqu'il arrive, cette informalité peut s'appliquer à différentes composantes urbaines, qu'il s'agisse du logement, des déplacements ou encore du travail, et dévoile de nouvelles formes d'appropriation de l'espace urbain. Souvent considéré comme désordonné, l'informel peut pourtant faire appel à un réseau d'acteurs complexe et ancien et peut même s'inscrire dans le long terme, preuve de sa capacité d'adaptation. Il est intéressant de se pencher sur l'origine de l'emploi de cette notion dans un contexte urbain, puisqu'elle reflète une vision normée et bien souvent « occidentale » de la ville. En effet, c'est en 1972 que l'anthropologue anglais Keith HART a qualifié les revenus urbains au Ghana, d'« informels » (BENNAFLA, 2015, paragr. 4). La même année, c'est le Bureau International du Travail qui décrivait l'informalité des micro-entreprises se

développant au Kenya (BENNAFLA, 2015, paragr. 4). Puis le terme s'est élargi à l'économie, à la géographie ou encore à la sociologie. Souvent associée à des stratégies de débrouille et à des comportements de contournement, l'informalité repose sur un mode d'agir « relationnel » et non « institutionnel » (BENNAFLA, 2015, paragr. 5). Cette opposition binaire passe sous silence la complexité de l'informalité, qui même si elle peut être illégale, est souvent rendue illégitime par un jugement purement moral. Dans d'autres contextes, l'informalité peut être le résultat d'une inégalité et peut justifier des actions permettant d'y mettre fin. Aujourd'hui, elle tend à se démocratiser et ne se limite plus aux personnes démunies comme on a souvent tendance à l'imaginer : elle peut ainsi devenir un choix délibéré d'occupation ou d'appropriation d'un endroit particulier. Certains types d'espace s'y prêtent d'ailleurs plus que d'autres : « *les régions frontalières et les bordures (comme le littoral), les zones rurales enclavées ou isolées, les quais de fleuve, les bâtiments désaffectés, ou encore les îles* » (BENNAFLA, 2015 paragr. 8). L'informalité peut donc prendre un sens particulier dans le contexte calédonien et encore plus dans le contexte urbain de Nouméa.

Si l'informalité peut donc s'appliquer à l'agriculture urbaine, elle est avant tout inhérente à un certain type d'habitat encore très présent à Nouméa : les squats. L'objet de notre étude n'étant pas de présenter les squats dans leur intégrité, nous nous concentrerons sur le lien qu'ils entretiennent avec l'agriculture urbaine vivrière. Du fait de leur nature informelle, ils sont difficiles à étudier avec précision. Pour le reste de notre étude, nous nous fonderons donc sur le peu de documents officiels ou scientifiques à leur sujet. Parmi ces références, les analyses de Dorothee DUSSY (1998) pourront nous en apprendre un peu plus sur la sociologie des squats. Même si son travail reprend les résultats de sa thèse datant de 1998, il a le mérite d'offrir une analyse poussée des squats et de leurs habitants et d'être l'une des rares sources scientifiques à ce sujet.

Décrits comme des zones d'habitats précaires, les squats se composent de cabanes plus ou moins grandes, construites à partir de matériaux de récupération, de bois et de tôle et sont souvent fondés sur une dalle en béton, comme on l'observe sur les figures suivantes²¹. Les squats sont apparus dans les années 1970, en même temps que l'agriculture vivrière, à l'arrivée des populations mélanésiennes en ville du fait de l'exode rural. A l'origine simples cabanes ou établis de jardins, ils se sont

²¹ DAUSSY, Laure, THOMAZO, Julien (2009). « A Nouméa, des squats dans la ville » dans *Géo* [en ligne] n°370. Disponible sur : <https://www.geo.fr/photos/reportages-geo/nouvelle-caledonie-noumea-squats> (consulté le 2 août 2019).

pérennisés dans le temps jusqu'à devenir pour certains de véritables logements dans les années 1980.



Figures 19 et 20 – Construits à base de matériaux de récupération, les squats de Sakamoto (Photo de Julien THOMAZO)

Comme le montre Jean Christophe GAY (2014), les « squats résultent donc d'un besoin horticole » (p. 153). D'autres auteurs soulignent le lien intrinsèque entre jardins vivriers et squats urbains : D. DUSSY (1998) déclare par exemple que « L'activité agricole est intimement associée à l'apparition des premiers squats » (p. 32) et avant elle, c'est Dominique BOURRET qui constatait à la fin des années 1970 l'urbanisation informelle de certains quartiers par les squats et leurs jardins : « les hauteurs de la vallée du Tir, en pleine ville, ont été débroussées au sabre d'abattis et au feu » (BOURRET, cité dans DUSSY, 1998, p.32).



Figure 21 – Jardin potager installé à proximité immédiate d'une cabane de squat (photos de Fred PAYET) ²²

²² Cette photo fait partie d'une série de clichés pris par le photographe Fred PAYET, dans le cadre de l'exposition « Entrez », en partenariat avec l'association SOS Logement (Nouméa).

D'autres raisons viennent ensuite justifier leur maintien dans la ville. D'une part, ils permettent aux familles de se rapprocher des collèges et lycées, assurant ainsi un meilleur avenir aux enfants. Ils sont aussi un moyen de se rapprocher des lieux de travail et des centres hospitaliers. Si pour certains, ils correspondent à une situation provisoire, d'autres se refusent à les quitter. Le manque de logements sociaux se maintenant, les squats sont parfois le seul moyen pour les familles nouvellement urbaines de se loger. À ce sujet, J. C. GAY (2014) montre qu'en 2010, alors que le nombre de demandeurs de logements sociaux était estimé à 4 000 personnes pour le simple cas de Nouméa, seul 684 logements avaient alors été attribués. Cette pénurie de logements abordables, pourtant atténuée par des politiques volontaristes, favorise donc le maintien des squats dans l'espace urbain. De manière plus précise, une famille peut s'installer en squat en fonction de nombreux critères plus pragmatiques : au-delà de la simple question des revenus, c'est aussi l'inadéquation du logement précédent qui peut pousser les individus à se tourner vers les squats, que ce soit pour des raisons de salubrité ou de place (DUSSY, 1998). Les expulsions peuvent aussi parfois justifier un départ d'un logement plus traditionnel et les commodités du squat peuvent encourager à sauter le pas : la gratuité du logement ou encore sa proximité aux centralités urbaines.

En 2012, 30 squats étaient identifiés par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa, pour un total de 841 cabanes. Si ce chiffre reste stable, le nombre de personnes y résidant a considérablement augmenté, passant de 1 987 en 2006 à 3 281 en 2012 (CCAS, 2016, p. 94). Ainsi, si le nombre de squats n'a pas énormément évolué, ces derniers se sont densifiés, accueillant plus de familles sur la même superficie qu'en 2006. A l'échelle de la ville, trois quartiers concentrent davantage de squats : celui de Nouville et ses 194 cabanes occupées, de Tina Golf et ses 114 cabanes et enfin celui de Chapuis Sakamoto avec 84 cabanes en voie de résorption (CCAS, 2016, p. 95). D. BAYOL (2019) indique aussi que les squats sont en général implantés à proximité des mangroves ou proches des accès à l'eau et qu'ils correspondent souvent à un groupe de population partageant la même origine géographique. D. DUSSY (1998) confirme cette affirmation et la complète : « *les squats les plus anciens sont presque systématiquement établis sur le versant des collines qui tournent le dos à la ville [...]. Ils forment ainsi des enclaves volontairement isolées – ou protégées – de l'espace urbain* » (DUSSY, 1998, p. 47).

PAYET, Fred (2018). « Entrez » dans *Fredpayet.com* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.fredpayet.com/entrez> (consulté le 14 juillet 2019).

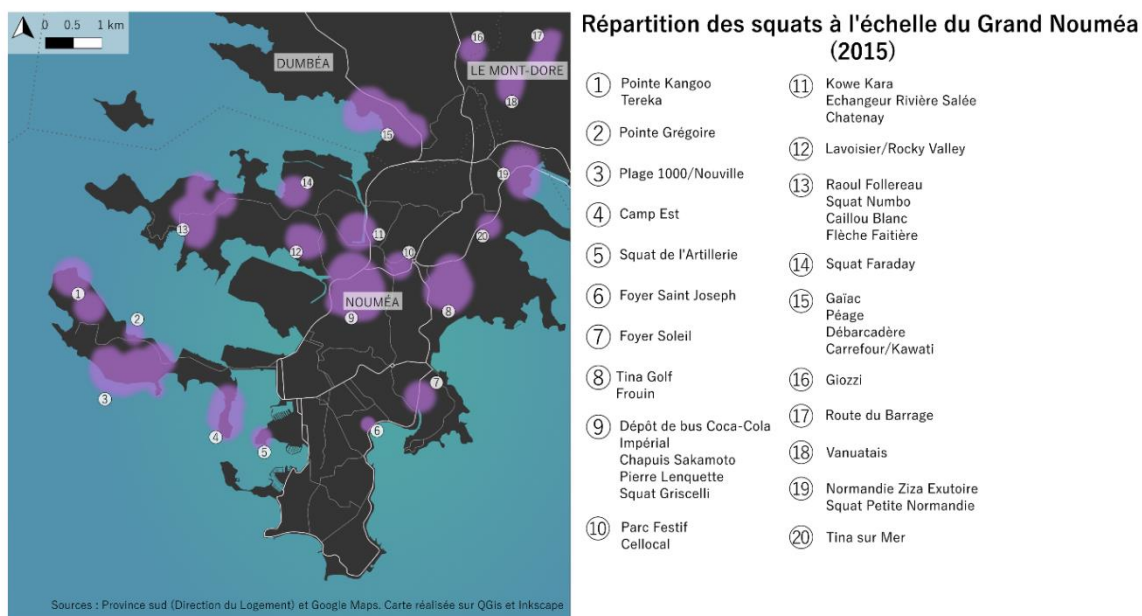


Figure 22 – Implantation des squats à Nouméa en 2015 (réalisation personnelle) – cf. Annexe 7

La réponse de la Ville de Nouméa à cet égard est de mettre en place une résorption générale des squats et cette orientation est inscrite dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable municipal. Pour cela, la Ville s'efforce de mobiliser les squatteurs et d'identifier leurs besoins afin de les reloger au mieux. Néanmoins, ces politiques de relogement se concrétisent souvent en amont d'un projet d'aménagement précis, ce dernier nécessitant par défaut la libération du foncier (BAYOL, 2019). L'offre de logements sociaux tend à mieux correspondre au mode de vie océanien, proposant par exemple plus d'espace ouverts vers l'extérieur et un meilleur accès à la terre lorsque cela est possible. Selon D. BAYOL (2019), les personnes relogées regrettent de moins en moins leurs anciens logements, entre autres du fait de l'accompagnement constant offert par le CCAS, avant, pendant et après le relogement.

A l'échelle des squats, la population est majoritairement océanienne et généralement kanake. Si la taille des familles tend aujourd'hui à diminuer, elles dépendent souvent d'un actif subvenant aux besoins de l'ensemble du ménage. En 1998, D. DUSSY montrait que ce ne sont pourtant pas nécessairement les plus pauvres qui choisissent de s'installer dans les squats, ces types d'habitat représentant une « *promotion par rapport à leur situation urbaine antérieure* » (p. 72). Dix ans plus tard, D. BAYOL (2019) montre que cette vision est déterminée par le manque de logements accessibles pour une grande partie de la population et que « *quand on pourra fournir un logement par squatteur, ce ne sera plus pareil* ».

Aujourd’hui, le lien à l’agriculture vivrière n’est plus aussi systématique qu’auparavant, certains squatteurs concédant ne pas pratiquer d’autoconsommation malgré le fait qu’ils disposent d’un accès à la terre par leur squat (BAYOL, 2019). Déjà en 1998, ce phénomène commençait à se développer : « *les cultures, désormais, accompagnent l’habitat mais ne le précèdent plus* » (DUSSY, p. 33). Ces jardins sont souvent implantés dans des espaces contigus et sur des pentes relativement raides. Ils peuvent se décliner sous plusieurs formes, décrits ainsi comme de « *véritable fouillis où se mêlent, sans ordre apparent, les différentes cultures de tubercules d’un côté, de fruits et légumes d’un autre côté* » (DUSSY, p. 48). De manière plus concrète, ces jardins informels peuvent s’observer dans les moindres interstices urbains, comme on l’observe sur la figure suivante.

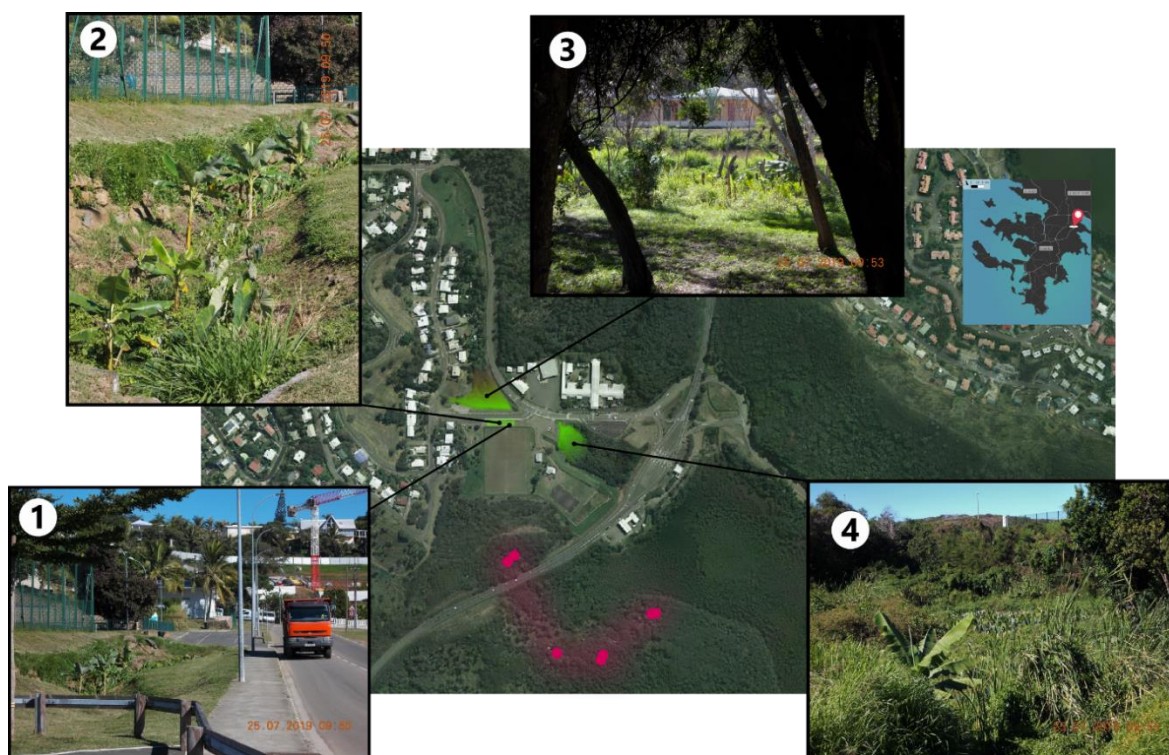


Figure 23 – Exemple d’agriculture urbaine informelle identifiée (en vert) par rapport aux squats les plus proches (en rose), à Tina (photos personnelles)

Situés dans le quartier de Tina, ces jardins informels ont été aménagés dans des fossés profonds d’évacuation des eaux pluviales (photos n°1, n°2 et n°3), mais aussi à l’abri des regards dans un vide urbain (photo n°3). Comme on le voit sur les photos, ces espaces agricoles sont à l’abri des regards et peuvent être facilement confondus avec une végétation urbaine plus sauvage. Du fait de leur profondeur, les fossés jouent également le rôle de petits bassins de rétention et de décantation des eaux pluviales, favorisant ainsi une agriculture informelle.

Difficile de connaître l’origine de ces jardins informels, mais la présence de squats à environ 300 mètres au sud (en rose sur la figure 19) pourrait la justifier. Ces espaces agricoles ont parfois été aménagés, notamment pour ceux situés plus au nord (photo 3), où une passerelle a été ajoutée pour pouvoir accéder plus facilement aux jardins, en survolant le ravin. Ce cas précis vient donc corroborer

le discours de D. Dussy, lorsqu'elle décrivait l'implantation des squats : si certains jardins informels sont situés à proximité immédiate d'un axe routier, ils restent toutefois discrets et, « *protégés de l'espace urbain* » (Dussy, 1998, p. 47).

Chapitre 7 – LES FONCTIONS DE L’AGRICULTURE URBAINE INFORMELLE : LA PLACE DU JARDIN À NOUMÉA

Si l’association de l’agriculture à l’urbain peut être à première vue paradoxale, elle répond à un certain nombre de besoins qui peuvent différer d’un habitant à l’autre, mais aussi d’une ville à l’autre ou encore d’un continent à l’autre.

Ainsi, une étude montrait que, dans les années 2000, l’agriculture urbaine des pays dits du nord avait une fonction strictement paysagère et participait à améliorer le cadre de vie urbaine (AUBRY, 2013). Toutefois, plus récemment, cette même agriculture urbaine est devenue plus « multifonctionnelle » (AUBRY, 2013, p.304) : de plus en plus liée à l’écologie urbaine, elle devient aussi un moyen pour le consommateur de se conscientiser et de manger plus sainement, loin du marché global alimentaire. Par opposition, si l’on avait tendance à associer l’agriculture urbaine à une fonction strictement alimentaire dans les pays « du sud », elle connaît là aussi une évolution et tend à se diversifier, devenant synonyme de lien social et un véritable outil d’urbanisme.

De ce fait, nous sommes en droit de nous poser ces mêmes questions pour le cas calédonien car comme déjà présenté auparavant, si sa position géographique correspond aux pays « du sud », elle n’en demeure pas moins un Pays d’Outre-Mer à la culture occidentale. De ce fait, les fonctions qui lui sont allouées peuvent être déterminées par ce contexte si particulier et notamment par la notion d’habitat océanien. En effet, cette particularité supplémentaire par rapport aux cas d’études scientifiques plus habituels explique en grande partie l’émergence d’un tel mode d’agriculture.

La fonction nourricière des jardins et les habitudes de consommation des squatteurs

Les jardins des squats présentent une fonction avant tout nourricière. Comme nous l’avons précédemment évoqué, l’accès à l’alimentation est soumis à de nombreux obstacles à Nouméa et exige de se tourner vers d’autres ressources alimentaires. Si les populations urbaines semblent les plus touchées par ces problématiques, les populations des squats semblent davantage tirer profit de leur mode d’habitat pour s’émanciper des commerces classiques d’alimentation. Le jardin devient donc un moyen de se fournir en légumes et fruits comme nous allons le présenter.

Pour connaître ces cultures, peu d’études peuvent être mobilisées car l’autoconsommation est l’un des phénomènes alimentaires – et donc agricoles – les plus difficiles à évaluer. De ce fait, la plupart des informations que nous pourrions rapporter seront celles de l’enquête menée par D. DUSSY en 1998, où celle-ci a sondé 246 ménages vivant en squat, soit un total de 449 personnes.

Tout d'abord, il est important de savoir que les surfaces de jardin peuvent varier d'un squat à l'autre, passant d'une moyenne de 25 m² à 5 400 m² (DUSSY, 1998, p. 50). Plusieurs légumes et fruits y sont cultivés dans un objectif d'autoconsommation mais D. DUSSY les distingue selon deux catégories : « ceux qui relèvent de l'horticulture proprement dite » et celle qui « ressortent de l'arboriculture » (DUSSY, 1998, p. 48).

Dans la première catégorie, le manioc est l'une des plantes les plus cultivées dans les jardins de squats. Celle-ci est populaire sans distinction d'ethnie du fait de sa facilité d'entretien : n'exigeant que peu de ressources en eau, elle s'acclimate de tous les sols et peut facilement pousser en pente. De plus, ces tubercules sont riches en féculé et contiennent beaucoup de glucides ainsi que de nombreuses vitamines, ce qui en fait un légume très apprécié pour ses valeurs nutritives. Sa culture occupe donc une place importante dans les jardins de squats. Le maïs est lui aussi énormément cultivé, surtout par les populations kanakes ou océaniques. Même si l'igname est très présente dans la culture locale, celle-ci n'arrive qu'en troisième position des plantes les plus cultivées. Cette fois-ci, ce sont davantage les Océaniens qui choisissent de faire pousser en priorité l'igname. D. DUSSY explique cette différence par le fait que l'igname a peu à peu été remplacé par le riz et le pain et que, comme nous allons le présenter plus tard, l'igname est aussi cultivée pour le rite coutumier, sa culture étant alors davantage adaptée au contexte de la tribu en brousse (DUSSY, 1998). En Océanie, ce sont plus de soixante espèces d'igname qui sont cultivées, dont dix endémiques. Il s'agit d'un aliment de prestige très apprécié dans le Pacifique (LIMOUSIN, 2014), et qui était déjà cultivé et consommé deux mille ans avant J. C. Le taro, nécessitant beaucoup d'eau et d'entretien, ne vient qu'en quatrième position des plantes de jardin les plus cultivées. Il s'agit pourtant du deuxième tubercule, avec l'igname, qui constitue la base de l'alimentation en Mélanésie.



Figure 24 – De gauche à droite : culture de manioc, d'igname et de taro (photos personnelles)

Dans la deuxième catégorie, plusieurs arbres sont présents dans les jardins informels. Les plus cultivés sont les bananiers. Malgré ses besoins quotidiens en eau et son entretien nécessaire, les bananiers produisent rapidement des fruits de variétés différentes dont les caractéristiques nutritionnelles sont précieuses. Les cocotiers, arbres provenant des côtes tropicales d'Asie et d'Océanie, sont aussi très présents dans les cultures urbaines. En plus de produire des fruits aux valeurs nutritives reconnues, le cocotier peut être exploité de nombreuses façons, notamment pour la fabrication de savon, mais aussi en tant que matériel de construction ou encore pour le jardinage. Viennent ensuite des arbres fruitiers assez variés, allant des mandariniers aux pommes-lianes, en passant par les citronniers, les orangers, les pamplemoussiers, manguiers mais aussi litchis et pommes-cannelles.



Figure 25 – De gauche à droite : culture de bananes, de noix de coco et de papayes (photos personnelles)

Au sujet de l'arboriculture, D. DUSSY s'interrogeait sur le fait que ces arbres, ne produisant des fruits qu'au terme de plusieurs années, soient cultivés dans des « *enclaves urbaines théoriquement précaires et provisoires* » (1998, p. 49). Cela révèle finalement la volonté ou la nécessité des populations vivant en squat de rendre pérenne leur installation en ville et de disposer d'un accès direct à la terre. Cette agriculture étant informelle, les institutions chargées d'élaborer des statistiques en Nouvelle-Calédonie peinent à la quantifier de manière précise : il est donc difficile de connaître précisément les montants que cela représente vis-à-vis des marchés alimentaires traditionnels, mais aussi d'avoir des données plus récentes sur les natures des productions.

Pour autant, nous pouvons nous fonder sur d'autres sources pour récolter quelques informations supplémentaires. Déjà, à l'observation des photos précédemment présentées, ce sont surtout des cultures de bananes, de taro et d'igname mais aussi de canne à sucre qui sont pratiquées.

À cela s'ajoutent les chiffres de l'ISEE, qui montrent que les populations les plus pauvres économiseraient près de 8 000 F. CFP soit environ 67 euros grâce à l'autoconsommation, que ce soit pour les

fruits, les légumes, la viande ou le poisson. Ce montant, non négligeable, pourrait donc confirmer la fonction avant tout alimentaire des jardins informels, d'autant plus que ces données concernant les populations les plus pauvres, définis par l'ISEE comme « *les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté relative, qui s'élève à 72 000 F. CFP [603 euros] par mois et par unité de consommation* » (ISEE, 2013, p.1).

Enfin, D. DUSSY montrait en 1998 que la plupart des ménages squatteurs interrogés reconnaissent l'intérêt économique des jardins. Certains affirmaient même que leurs cultures leur permettaient de subvenir à leurs besoins en fruits, légumes et tubercules pendant près de deux mois (DUSSY, 1998).

À présent que la fonction nourricière du jardin de squat a été présentée, il peut être intéressant de la questionner à une échelle plus globale, notamment en se penchant sur les habitudes alimentaires des squatteurs.

Le premier obstacle qui s'impose à nous est, là encore, celui des ressources disponibles à ce sujet. En effet, si l'ouvrage de D. DUSSY est précieux pour connaître les habitudes des squatteurs, il date de 1998 et les phénomènes sociaux qu'il décrit peuvent avoir évolué depuis. De plus, il a souvent été critiqué et aucun autre ouvrage dédié aux squats à Nouméa n'a été produit, ne permettant pas de compléter ou nuancer les faits décrits par D. DUSSY. Côté institutions publiques, les données sont elles aussi délicates à manier car elles diffèrent d'un organisme à l'autre et les squats ne font pas partie des études prioritaires. Devant cette lacune scientifique, difficile de tirer des conclusions sur les habitudes alimentaires et sur le poids de l'autoconsommation des squatteurs. Toutefois, rien ne nous empêche de constater, de supposer ou encore de proposer quelques interprétations, en croisant les données recueillies par des études cartographiques, les témoignages recueillis et les différentes lectures.

Le rapport entretenu entre squats et commerces d'alimentation est difficile à connaître. Aucune étude à ce sujet n'a été menée et les critères de choix des commerces d'alimentation restent inconnus. Plusieurs questions se manifestent donc dès lors qu'on analyse la thématique des squats sous l'angle de l'alimentation : les squatteurs se rendent-ils davantage dans des commerces de type supermarchés ou bien davantage dans des supérettes ? Quelle distance sont-ils prêts à parcourir ? À quelle fréquence vont-ils faire leurs courses ? Enfin, quelle est la place de leur production potagère ? Difficile de répondre à toutes ces interrogations, d'autant plus lorsqu'on sait que certains squatteurs vont beaucoup moins se tourner vers une agriculture vivrière, preuve de l'évolution des comportements ces dernières années. Si l'est donc déconseillé de tirer des conclusions sur ce rapport à l'alimentation, il est toutefois possible de constater certains faits, notamment par la cartographie.

Déjà en 1998, les commerces alimentaires à proximité des squats faisaient défaut. Comme D. DUSSY le constatait, « *de tous les squats étudiés à Nouméa et dans son pourtour, il n'existait en 1997 qu'une*

seule épicerie située près de l'entrée du squat de Nouville » (D. DUSSY, 1998, p. 59). Cette dernière avait été ouverte à l'initiative d'une femme vivant en squat afin de dépanner ses voisins. Elle proposait à l'époque des plats cuisinés et de la viande. Nous sommes loin des réseaux de commerces locaux précédemment décrits et implantés de manière formelle dans la ville.

Aujourd'hui, si l'on compare l'implantation des squats à celle des commerces, la réalité semble avoir évolué. L'objectif ici n'est pas de produire des données, mais plutôt de compléter la liste assez peu connue de critères pouvant entrer en faveur ou en défaveur d'un choix de commerces pour les squatteurs. Ainsi, comme on le voit sur les figures suivantes, de nombreux squats sont implantés à une distance assez importante des commerces discounts identifiés à l'échelle du Grand Nouméa. Des squats tels que celui de Nouville (n°3 sur la carte), mais aussi du Caillou Blanc (n°13) ou bien du Débarcadère (n°15) sont donc à plus de quinze minutes à pied de des commerces d'alimentations discount.

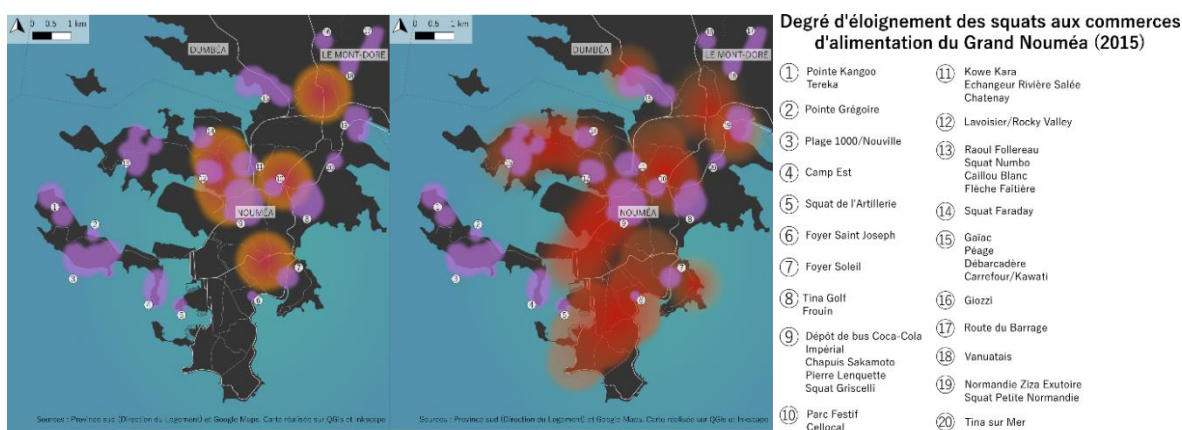


Figure 26 – À gauche : Degré d'éloignement des squats aux commerces d'alimentation spécialisés dans la vente de produits discount au sein du Grand Nouméa en 2015 (réalisation personnelle)
 – À droite : Degré d'éloignement des squats aux commerces d'alimentation de type hyper et supermarchés au sein du Grand Nouméa (2015)
 – cf. Annexe 8

Concernant les distances aux hyper et supermarchés, celles-ci sont moins importantes mais les squats de la presqu'île de Nouville sont toujours aussi isolés. Même si, devant le peu de données mises à notre disposition, nous ne pouvons affirmer que ces quartiers-là sont en situation de vulnérabilité alimentaire, ils sont tout de même assez éloignés des principaux commerces. Toutefois, ces cartes ne présentent pas la panoplie des nombreuses épiceries présentes à Nouméa, car celles-ci se situent à la limite entre commerce d'alimentation et snacks. Très rarement géolocalisées sur *Google-Maps*, elles sont difficilement identifiables et il aurait été imprudent de les traiter. Pour autant, elles peuvent dépanner toute catégorie de populations, squatteurs inclus.

En plus de la distance géographique, nous pouvons aussi réfléchir aux obstacles socio-culturels : si les squatteurs sont mal considérés par certains citoyens, le sont-ils aussi lorsqu'ils font leurs courses ? Comme nous l'avons précédemment présenté, la notion d'accessibilité doit aussi être considérée

dans sa dimension sociale. De ce fait, nous sommes en droit de nous demander si cette frontière peut limiter les déplacements et les choix de consommations des populations de squats.

De la même manière, certains squatteurs pratiquent davantage la ville que leurs voisins, notamment lorsqu'ils travaillent. Ainsi, un squatteur ayant un travail en ville ou étant scolarisé n'aura pas les mêmes habitudes urbaines ou la même mobilité qu'une personne âgée vivant en squat. De ce fait, les distances géographiques ou symboliques peuvent être plus ou moins réduites en fonction des habitudes de vie et de consommation.

Tant de questions auxquelles il est difficile de répondre, notamment du fait d'un manque de données précises à ce sujet, mais aussi du fait de la pluralité des parcours de vie des squatteurs ainsi que des différentes temporalités, certains habitants de squat y étant installés pour quelques mois quand d'autres y restent des années.

La fonction sociale du jardin : les dons et contre-dons

Après avoir analysé la nature des productions des jardins de squats, D. DUSSY a porté son attention sur le régime alimentaire des ménages interrogés. Elle a alors observé un fait intéressant : la plupart des légumes et des fruits produits ne se retrouvaient pas forcément dans le régime alimentaire des squatteurs, plutôt fondé sur la consommation de riz, de manioc et de poulet. Selon elle, deux phénomènes expliquent ce paradoxe. Tout d'abord, l'identité urbaine des squatteurs explique que « *les habitudes alimentaires ont été fortement modifiées* », laissant la place à des « *possibilités de restauration rapide et facile (pizzas, etc.)* » (DUSSY, 1998, p.54). L'autre explication est relative à la place accordée aux jardins informels puisque ces derniers servent aussi à la pratique du don. En effet, D. DUSSY a souvent relevé qu'une partie de la récolte issue des jardins informels était « *donnée ou échangée avec des voisins, des amis ou des parents* » (1998, p.55).

Dans la culture kanake par exemple, ces échanges ont lieu à l'occasion de cérémonies et concernent des aliments ou objets très variés, tels que « *le manioc, les bananes, le poisson, le taro, les pastèques, les oranges, les légumes, les ignames, les patates, les papayes, la canne à sucre, mais aussi le pain, le riz, le sucre, l'agent, le café, le thé [...]* » (DUSSY, 1998, p.55). Pour comprendre la raison de ces échanges, plusieurs phénomènes sont alors décrits. De la simple visite d'un parent à la venue d'une voisine à la recherche d'un ingrédient lui faisant défaut, le don peut aussi éviter le gaspillage alimentaire à la suite d'une surproduction potagère entre différents squats. Certains voient même dans le don de production alimentaire une manière de varier les plantations. La particularité du don effectué dans un contexte urbain est qu'il ne viendra pas servir des individus ayant épuisé leur stock alimentaire. En effet, ce besoin est en général comblé par les échanges entre les populations de brousse et celles des villes.

Le jardin devient donc un outil d'intégration sociale, puisque les échanges s'effectuent à la fois entre ethnies mais aussi au-delà de ces barrières géographiques, renforçant ainsi les liens de voisinage. Finalement, D. DUSSY conclut en montrant que « *la pratique agricole en milieu urbain, dans ce sens, est moins liée aux bénéfices alimentaires et financiers qu'aux nécessités de l'échange* » (1998, p. 56).

Des fonctions plus spécifiques

Les jardins de squats héritent d'autres fonctions mais celles-ci sont plus anecdotiques. Elles méritent néanmoins d'être citées pour comprendre la pluralité des usages alloués aux jardins informels. Tout d'abord, D. DUSSY montre que certains jardins peuvent être davantage orientés vers un usage récréatif, puisque dans certains jardins, les plantes d'ornements sont plus nombreuses que les cultures potagères (1998). Elle indique que cet usage est d'ailleurs souvent propre aux femmes. De la même manière, la culture de plantes médicinales y est parfois pratiquée, comme l'a notamment souligné D. BAYOL (2019). Parmi les plantes médicinales les plus cultivées en Nouvelle-Calédonie pour leurs vertus diététiques ou médicinales, on peut trouver le gingembre, l'hibiscus, la citronnelle, mais aussi le chou ou encore le niaouli, une espèce endémique utilisée pour ses nombreuses vertus médicinales. Les jardins peuvent parfois avoir un intérêt économique, notamment lorsque les productions potagères sont commercialisées. Là encore, les données sont très délicates à récolter étant donné qu'il s'agit d'échanges monétaires informels, loin des marchés traditionnels alimentaires. Difficile de connaître le nombre de squatteurs concernés par ces usages ou même la nature des produits commercialisés. De plus, comme le montrait D. DUSSY en 1998, la commercialisation des productions potagères et notamment des tubercules était considérée autrefois comme un « sacrilège » (p. 280). Toutefois, elle notait déjà en 1998 que cet interdit tendait à s'assouplir : on peut donc supposer que la vente de légumes et fruits issus des jardins est aujourd'hui davantage normalisée.

Le lien à l'habitat océanien

Objets urbains propices aux préjugés et souvent décriés par les citadins, les squats sont souvent associés à « *une subsistance des activités océaniques 'traditionnelles'* » (DUSSY, 1998, p. 12). Véritable atteinte à la propriété privée selon certains, ces habitations informelles sont parfois condamnées par les populations locales, qui considèrent leurs habitants comme des « *nuisibles* », des « *voleurs* » ou encore des « *fainéants et profiteurs* » (DUSSY, 1998, p. 13). Devant un tel discours, il peut être intéressant de s'intéresser à cette notion d'« *activité[s] océanique[s] 'traditionnelle[s]'* », car celle-ci s'avère déterminante pour comprendre l'émergence d'une agriculture vivrière informelle. Comme présenté précédemment, les squats se sont développés à l'arrivée de populations rurales en ville, rare bassin d'emploi de Nouvelle-Calédonie dans les années 1970. Cet exode rural a donc

entraîné l'importation en milieu urbain de modes de vie et d'habitudes ruraux et plus précisément de brousse.

Ainsi, au fur et à mesure du développement des squats en ville et de leur consolidation, la forme initiale des cabanes a connu quelques évolutions. À l'image des tribus mélanésiennes, les unités d'habitations s'organisent aujourd'hui autour de pièces bien précises : « *la résidence elle-même, la douche, la cuisine, et les latrines, présentes dans 62% des unités de résidence* » (DUSSY, 1998, p. 43). Viennent alors s'ajouter d'autres pièces annexes, qu'il s'agisse des chambres ou d'une véranda, pouvant occuper une surface très importante, rapprochant l'unité d'habitation du faré traditionnel des îles. Cette configuration permet aux résidents d'être « *à la fois dehors, et à l'abri des intempéries et du soleil* » (DUSSY, 1998, p. 43). Le sol peut quant à lui se composer de terre battue, d'un plancher en bois ou encore d'une dalle en ciment. Cette configuration du logement s'ajoute à la proximité immédiate des jardins, permettant aux habitants de disposer d'un accès quotidien à la terre.

Cette notion de « terre » est justement au cœur de la culture océanienne. Ce lien ne se limite pas à la terre agricole, mais relève de symboliques plus anciennes et profondes. En effet, « *l'espace pour le monde mélanésien n'est pas seulement la terre nourricière ou la terre chargée de l'histoire du clan. Il n'est pas appréhendé comme intéressant dans sa réalité objective propriété ou de moyen de production* » expliquait par exemple Jean Marie TJIBAOU, figure politique du nationalisme kanak, en 1996. La terre est plutôt une entité de laquelle est issu le Kanak, « *qui lui donne son nom, et il la considère comme une partie de son être* » (PITOISET, 1999, p. 52). Cela explique la place importante que revêtent l'igname et le taro dans la culture mélanésienne : ils sont le résultat d'un travail collectif de la terre, mêlant entraide et échanges. Ils sont aussi utilisés lors de la coutume, geste de reconnaissance fondé sur des dons et contre-dons et créant une relation de réciprocité et de respect entre famille, chefs et sujets ou encore entre clans. Ces coutumes peuvent être organisées lors de mariage, mais aussi d'intronisation de nouveau chef ou encore simplement lors d'une visite chez un voisin. Les jardins urbains deviennent donc un moyen pour les squatteurs de cultiver ce lien à la terre. Ils permettent aussi de recréer les habitudes de brousse dans un espace urbain, tout en se libérant de certaines règles traditionnelles. Ainsi, lorsque A. PITOISET décrit la vie quotidienne des squats, elle ne peut s'empêcher d'y voir le reflet de la vie en brousse ou des îles :

« *Des manous [pagnes imposés aux Kanaks par les missionnaires et souvent utilisé par les Calédoniens comme vêtement d'intérieur] aux couleurs éclatantes sèchent au soleil, des femmes font la lessive dans des bassines, d'autres attisent un feu de bois, préparent le bougna [plat traditionnel kanak à base d'igname, de taro, de banane et de poisson], cultivent le champ d'ignames, de taros et de plantes-médicaments, et vont chercher l'eau à la citerne installée en bord de route* » (1999, p. 23-24)

Pour autant, la hiérarchie n'y est pas la même, puisqu'il n'y a pas de grand ou de petit chef, ni même l'obligation de suivre la coutume. Les squats sont donc des espaces de l'entre-deux, mêlant habitudes anciennes et adaptation au mode de vie et à l'espace urbain : « *le squat, c'est la ville à la campagne, la convivialité, le passage intermédiaire entre la brousse et l'agglomération urbaine, entre la tradition et la modernité, et la possibilité de faire des allers-retours entre l'un et l'autre sans véritablement choisir* » (PITOISET, 1999, p. 25). Le lien entre alimentation et jardin informel pourrait justement illustrer cette position particulière des squats puisque les productions vivrières sont les mêmes qu'en brousse mais que l'alimentation est de plus en plus « moderne » et occidentale, se tournant plutôt vers des produits de malbouffe, comme nous l'avons présenté auparavant et comme cela était déjà le cas en 1998. Si cette situation permet à certains squatteurs de s'émanciper des règles de brousse, elle pose aussi de nombreux problèmes, notamment d'intégration sociale. Comment, en effet, favoriser l'intégration des squatteurs, qu'ils soient Kanaks, Ni-Vanuatu, mais aussi Wallisiens et autres Océaniens, au reste de la société urbaine, quand leur mode de vie ne répond pas aux modes d'habitat classiques et normés ?

Malgré tout, la vie en squat a beaucoup évolué sur certains aspects, ce qui détermine de fait le rapport à l'agriculture urbaine de la part notamment des plus jeunes squatteurs. Parmi tous ces changements, D. BAYOL en a relevé plusieurs lors de l'entretien mené à ses côtés. L'un des plus importants est la relation entretenue entre les squats et les jardins, qui n'est plus aussi systématique qu'auparavant. Ainsi, tous les squatteurs ne disposent pas tous ou n'entretiennent pas tous leur jardin. Les raisons peuvent être variées : un manque de temps du fait d'une activité professionnelle, un proche jardinant pour les autres ou encore tout simplement un désintérêt pour le jardinage. Ce lien à la terre ne signifie donc pas nécessairement l'entretien d'un jardin potager. Un squatteur peut être attaché à ses racines sans pour autant jardiner. Ce phénomène n'est pas forcément générationnel mais plutôt lié aux raisons citées précédemment (BAYOL, 2019). À cela s'ajoute une offre en logements sociaux qui s'efforce aujourd'hui d'être plus adaptée au mode de vie mélanésien, notamment en offrant de plus grandes superficies de terrasses ou d'accès à la terre. A ce sujet, un entretien mené avec deux agentes de la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC), Maëva LECREN, cheffe de service Aménagement ainsi que Nelly BROYER, cheffe de projet, peut nous aider à comprendre les réflexions menées aujourd'hui autour de cette notion d'« habitat océanien ». Plusieurs thématiques sont ainsi prises en compte pour adapter au mieux les logements à cette idée d'habitat océanien : la question de l'adaptation au climat, de la culture, de la religion ou encore de l'architecture. Selon les deux personnes interrogées, les nouveaux logements sont aujourd'hui pensés pour laisser plus de place à la vie en extérieur : le salon central et son balcon sont aménagés pour être le cœur du logement et les pièces de nuit voient leur surface réduite. Des cuisines extérieures sont aussi aménagées et des jardins sont mis à disposition dans la mesure du possible. Il s'agit finalement

d'un « *retour au bon sens* » (LECREN et BROYER, 2019) dans la mesure où les habitats traditionnels étaient déjà adaptés aux climat et intempéries calédoniens, mais aussi au mode de vie océanien, laissant une place importante aux espaces extérieurs. Même si ces agentes ne travaillent pas directement sur les squats de Nouméa, elles en côtoient tout de même les habitants, notamment lors de leur démarche d'accèsion aux logements sociaux aménagés par la SIC. Elles aussi observent une pratique de moins en moins systématique du jardinage, et cela surtout en ville où les références culturelles sont en pleine évolution. Elles justifient également ce phénomène par celui de la composition des ménages, puisque beaucoup de locataires vivant seuls ne s'intéressent pas à leur jardin, quand les grandes familles en ont un usage plus important.

Dans ce contexte où les institutions publiques tentent de s'adapter aux modes de vie des populations océaniques, l'agriculture urbaine a elle aussi un rôle important à jouer.

En effet, si ses premières manifestations étaient informelles, elle se voit aujourd'hui réinvestie par les acteurs de l'aménagement urbain ou de l'action sociale. Comme nous allons le montrer, ses déclinaisons peuvent être nombreuses et elles répondent à des problématiques urbaines variées, ne se limitant désormais plus aux populations océaniques.



Partie 3

L'INSTITUTIONNALISATION DE L'AGRICULTURE
URBAINE AU SERVICE DU PROJET URBAIN : UN
OUTIL DE RÉHABILITATION URBAINE ? CAS
D'ÉTUDE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA BRIQUETE-
RIE, DANS LE QUARTIER DE TINDU À NOUMÉA.

Chapitre 8 – LA TIMIDE ÉMERGENCE DE L'AGRICULTURE URBAINE À NOUMÉA

Que l'on soit jardinier, simple amateur ou consommateur soucieux du respect de l'environnement, difficile de passer à côté de l'agriculture urbaine promue par les institutions publiques au sein de la capitale calédonienne. Qu'elle soit un outil d'aménagement ou qu'elle soit vulgarisée, l'agriculture urbaine s'impose peu à peu dans le paysage urbain de Nouméa, répondant à des enjeux alimentaires, écologiques et économiques et réunissant une multiplicité d'acteurs.

Aujourd'hui, elle se développe donc en parallèle des jardins informels et ses effets dépassent la « simple » question de l'alimentation.

La répartition géographique de l'agriculture urbaine

Phénomène relativement récent, l'agriculture urbaine n'a fait l'objet de beaucoup de réflexions scientifiques et les institutions publiques commencent à peine à la développer sur leur territoire. L'étude que nous allons mener sera donc surtout fondée sur de l'observation, mais aussi sur les résultats récoltés à l'aide du sondage et enfin sur des entretiens menés au cours de l'enquête.

Dans un premier temps, intéressons-nous aux formes que peut prendre l'agriculture en milieu urbain en Nouvelle-Calédonie. Pour mieux comprendre le contexte d'analyse de l'agriculture urbaine, il est nécessaire d'avoir en tête quelques spécificités de l'étude, liées entre autres au contexte du stage et du contexte calédonien.

Tout d'abord, pour des raisons méthodologiques, nous étudierons le cas de Nouméa, qui a été le terrain d'observation principale lors de l'enquête. Ce choix se justifie par des raisons évidentes de limite temporelle : les quatre mois d'enquête n'auraient pas suffi à étudier l'agriculture urbaine à l'échelle du Grand Nouméa et une étude plus générale aurait été nécessaire. Il est toutefois important de préciser que si le cadre géographique de l'agriculture urbaine se limite par nature aux villes, il ne se cantonne pas à la seule ville de Nouméa. D'autres centres urbains, tels que Dumbéa par exemple, développent eux aussi une agriculture urbaine formelle.

La deuxième particularité de la Nouvelle-Calédonie réside dans le fait que la limite entre espace urbain et espace rural n'est pas toujours formelle et évidente : il peut donc être difficile de différencier une agriculture urbaine formelle d'une agriculture plus périphérique ou informelle.

À présent que le contexte de l'étude est fixé, nous pouvons entamer la description et l'analyse des différentes déclinaisons de l'agriculture urbaine à Nouméa.

La forme la plus courante est celle des jardins familiaux. Ces derniers sont aménagés par la Ville de Nouméa, par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Volontairement destinés en priorité aux habitants de logements sociaux, ces jardins familiaux se déclinent sous la forme de parcelles, d'une surface allant de 50 à 70 m². En échange d'un loyer mensuel de 1 500 F. C.F.P. (soit environ 12,5 euros), les locataires ont un accès illimité à leur parcelle, mais aussi au réseau d'eau courante et enfin à un box leur permettant de stocker leurs outils. Les parcelles sont sécurisées par un cadenas dont les locataires sont les seuls propriétaires. L'entretien des parcelles doit être régulier de la part des locataires mais les parties communes sont gérées par le CCAS. Un espace de rencontre est toujours prévu dans les aménagements des jardins familiaux : du mobilier d'extérieur à l'abri d'un faré invitant à l'échange et aux discussions entre usagers.



Figure 27 – À gauche : exemple d'un box mis à disposition des locataires de jardins familiaux (photo personnelle)
– À droite : exemple d'un espace de rencontre dans les jardins familiaux (photo personnelle)

Ces jardins familiaux ont été développés progressivement sur le foncier municipal et sont aujourd'hui implantés dans différents quartiers de la ville. Ainsi, les premiers ont été créés dans le quartier de Normandie en 2004, avec trente parcelles. S'en sont suivis de nombreux autres : les jardins de la Vallée du Tir en 2007, ceux de Kaméré en 2009, puis de la Rivière Salée en 2016. En 2017, ce fut au tour de Tuband de recevoir ses jardins, en même temps que la Petite Normandie, du 4^e km et l'année suivante, d'Artigue, près de l'Aérodrome. Ce rythme relativement soutenu répond à un objectif de création d'espaces agricoles urbains entretenu par la Ville de Nouméa. En effet, comme nous l'ont confié Valérie LECLERC, Directrice du CCAS, ainsi que Mireille MICHEL, cheffe de service Animation et Actions Collectives du CCAS, la Ville se fixe l'objectif de créer soixante-dix nouvelles parcelles par an. Toutefois, ces jardins familiaux ne se résument pas à une simple multiplication de terres agricoles en plein cœur de ville. Ils répondent à de véritables enjeux urbains, sont confrontés à de nombreux obstacles et peuvent connaître un succès plus ou moins important.

Parmi les défis qui s'imposent aux jardins familiaux, l'un des plus importants est celui de la gestion et du coût financier qu'il entraîne. En effet, comme l'ont déclaré M. MICHEL ainsi que V. LECLERC (2019), la gestion présente un coût important pour le CCAS, les recettes engendrées par les locations ne suffisant pas à rembourser les frais imposés. À cela s'ajoute un autre défi majeur : celui de la sécurisation des sites, les parcelles étant souvent soumises à des vols ou à du vandalisme. Cette sécurisation du site peut aussi être déterminante pour le succès des jardins familiaux, comme nous allons le présenter par la suite. Les échanges entre usagers et gestionnaires peuvent aussi devenir un sujet épineux. Si certains locataires peuvent par exemple laisser à l'abandon leur parcelle, leur contrat de location ne sera pas renouvelé. Le lien direct entretenu avec les usagers repose donc en grande partie sur le rôle de l'animateur, aujourd'hui véritable personne ressource des jardins familiaux du fait de sa capacité, entre autres, à parler plusieurs dialectes locaux, assurant de ce fait une certaine légitimité aux yeux des locataires (LECLERC, MICHEL, 2019).

Si ces obstacles sont assez importants, ils sont contrebalancés par les enjeux auxquels répondent les jardins familiaux. Pour en connaître la nature, nous nous fonderons en grande partie sur un entretien mené avec M. MICHEL, suivie d'une séance d'observation dans les jardins familiaux de Nouméa. Comme mentionné précédemment, ces derniers sont destinés en priorité aux habitants de logements sociaux : ils sont aménagés le plus possible à proximité immédiate de ce type d'habitat. À titre d'exemple, la location des parcelles n'est accordée que si le candidat ne dispose d'aucun accès à la terre dans son logement. La demande de terre agricole est encore assez forte à Nouméa et l'agriculture urbaine s'avère relativement pertinente : elle peut non seulement permettre de répondre aux besoins correspondant au mode de vie océanien précédemment décrit, mais elle aide aussi les habitants les plus pauvres à devenir plus autonome vis-à-vis des commerces d'alimentation. Plus concrètement, elle permet aussi aux habitants concernés de recréer le contexte de la vie en brousse et elle peut aussi accompagner positivement les anciens squatteurs dans leur démarche de relogement (M. MICHEL, 2019). La question de l'accessibilité est aussi considérable pour la réussite des jardins familiaux. En effet, si leur emplacement dépend du foncier municipal disponible, il se doit aussi de répondre aux moyens des usagers : un jardin familial situé à une trop grande distance des habitations peut être rapidement délaissé par ses usagers, d'autant plus s'ils ne sont pas motorisés ou s'ils sont âgés. Concernant les profils des usagers, ils sont très variés : il s'agit souvent de femmes, mais aussi de retraités et de petites familles, toutes ethnies confondues (M. MICHEL, 2019). Enfin, les quelques locataires métropolitains sont ceux qui recherchent un accès à la terre dans un but d'autoconsommation. De par cette composition de locataires, de nouveaux usages se manifestent : l'agriculture peut devenir un prétexte à l'éducation et à l'apprentissage des plus jeunes, notamment après l'école, comme l'a par exemple souligné M. MICHEL lors de la visite des jardins familiaux

(2019). Certains locataires sont aussi représentés par des associations, lesquelles ont un accès gratuit aux parcelles, à condition que l'usage qui en soit fait soit pédagogique et qu'un échange de connaissances soit fait avec le CCAS. De la même manière, des parcelles adaptées aux personnes à mobilité réduite sont aménagées, permettant à leurs usagers de jardiner à l'aide de parcelles surélevées, implantées sur des surfaces planes et goudronnées.



Figure 28 – Parcelles de jardins familiaux réservées aux personnes à mobilité réduite (photo personnelles)

Ces jardins familiaux sont donc des espaces propices à des usages inclusifs, mais aussi à la création de liens sociaux, notamment grâce aux aménagements prévus à cet effet. Ces derniers sont toutefois difficiles à animer, du fait d'un manque de mobilisation de la part des locataires, et ce, malgré les efforts fournis par le CCAS, qu'il s'agisse d'organisation d'ateliers d'initiation à la permaculture, de repas partagés ou de partage de compost (M. MICHEL, 2019).

Les plantes cultivées dans les jardins familiaux sont relativement similaires à celles déjà citées pour les jardins de squats. Là aussi, M. MICHEL montrait l'importance des taros et ignames dans l'agriculture vivrière des jardins familiaux. Grâce aux observations réalisées dans ces jardins familiaux, d'autres légumes et arbres fruitiers ont pu être identifiés, qu'il s'agisse de cannes à sucre, de vanilliers, de grenadiers, de grenadille et ses pommes liane ou encore de chayottes, légume faisant partie de la famille des cucurbitacées.



Figure 29 – De gauche à droite : vanillier, grenadille et grenadier (photos personnelles)

Mise à part les jardins familiaux, l'agriculture urbaine à Nouméa tend à se développer sous des formes plus expérimentales et spécifiques. L'hydroponie peut ainsi être citée, d'autant plus que celle-ci s'est d'abord développée en milieu rural avant de s'exporter vers les centres urbains calédonniens. Moins dépendante en eau, l'hydroponie permet de jardiner sans accès direct à la terre. L'exemple le plus connu à Nouméa est celui de la Niçoise, un traiteur situé dans la Vallée des Colons, qui a choisi de s'autoalimenter en denrées alimentaires à l'aide de tables hydroponiques nichées sur le toit de leur bâtiment, pour une surface totale de 300 m² de culture hors-sol. Associées à une activité professionnelle, ces tables hydroponiques permettent de favoriser une autonomie en ressources alimentaires, mais aussi de créer des économies d'échelles, de limiter les déplacements et enfin, de répondre à la promesse, pour le consommateur, de disposer de produits issus directement du producteur. En plus de nécessiter d'un investissement de départ, leur utilisation nécessite toutefois une formation et un suivi régulier, ce qui peut en limiter l'accès. De plus, de part leur surface relativement importante, elles sont difficilement aménageables sur un balcon ou une terrasse.

La permaculture est aussi un mode d'agriculture de plus en plus employé en Nouvelle-Calédonie, et s'avère même encouragé par la Ville de Nouméa, notamment à travers des ateliers participatifs. Plus qu'une simple technique agricole, elle est un mode d'action global qui consiste à s'inspirer de la nature pour reproduire des écosystèmes naturels, permettant de cultiver de manière durable et en limitant le plus possible la consommation d'énergie. En d'autres termes, il s'agit « *d'une science et un art visant à aménager des écosystèmes humains – éthiques, durables et robustes – en harmonie avec la nature* » (READ, 2018). La permaculture invite donc à créer des buttes, faite de couches successives de pierres, de terre, puis de déchets végétaux, permettant ainsi de recréer sur une surface réduite un sol forestier naturel. En s'inspirant donc des écosystèmes forestiers, cet ensemble de principes agricoles et éthiques repose sur quelques outils ou méthodes spécifiques, exposés notamment par une association locale lors d'un atelier d'initiation à la permaculture à Nouméa. Le premier

d'entre eux est de « *favoriser dans son jardin le maximum de biodiversité* ». Une monoculture entraîne en effet une vulnérabilité, notamment face aux espèces parasites mais aussi une dépendance et s'avère contraire aux principes de la permaculture, dans la mesure où elle n'existe pas à l'état naturel. Le deuxième est de « *laisser mourir la plante là où elle a vécu* ». Cela permet de reproduire un mécanisme forestier naturel : lorsqu'un arbre ou une plante meurt, sa décomposition à même le sol vient nourrir la terre en nutriments, permettant à d'autres organismes de vivre et de se développer. Le troisième principe est de pas laisser de « *sol à nu* » : pour cela, il est important de pailler le sol, à l'aide de matières organiques telles que des tiges de haie, des feuilles mortes ou encore déchets de légumes. Cette couverture végétale permettra non seulement de protéger les organismes vivants qui créent l'humus favorable à la fertilité du sol, mais aussi de conserver l'humidité naturelle de la terre. La quatrième loi est de « *laisser les animaux travailler* » : dans une forêt, la présence de l'homme n'est pas indispensable et le labour de la terre est effectué naturellement par les insectes vivant à même le sol. La permaculture invite donc à éviter de retourner le sol dans la mesure du possible, car cela déséquilibre les biosystèmes naturels en mettant à nu des espèces plus adaptées à vivre sous terre. Enfin, la dernière loi est « *d'éviter de marcher là où l'on cultive* », afin de ne pas tasser le sol. Pour cela, il faut donc penser en amont aux déplacements qui seront nécessaires, de disposer la zone de culture au plus proche des points d'eau et d'adapter les buttes de permacultures à ses conditions physiques (MALE'VA, 2019).

Ces principes présentés par l'association Male'Va sont la preuve d'un phénomène urbain : parmi les nombreux événements liés à l'agriculture urbaine organisés par la Ville de Nouméa, la permaculture et ses enjeux écologiques occupent une place relativement importante. À travers différents événements tels que la Fête de la Nature qui célèbre la nature en mai, des ateliers d'initiation à l'agriculture urbaine sont organisés par la Ville, permettant aux participants de découvrir des sujets variés : fabrication de compost, découverte des plantes sauvages comestibles, initiation au jardin au naturel ou encore journée portes ouvertes de la pépinière municipale et découverte des fourmis. Une autre série d'ateliers se sont tenus à Tuband à l'occasion de la Fête de l'agriculture urbaine en juillet 2019. À cette occasion, différents ateliers permettaient aux visiteurs de récolter quelques « *conseils et astuces pour produire une partie de leur alimentation dans leur jardin ou sur leur balcon* »²³ et avaient pour objet l'agriculture urbaine, réunissant professionnels, agronomes, associations et citoyens autour de cette thématique. Cette fois-ci, un ingénieur a présenté ses expérimentations en matière de permaculture, ajoutant à celle-ci une dimension artistique en créant des mandalas à l'aide des buttes

²³ Sortir.nc (2019). « Fête de l'agriculture urbaine- festivités » dans *Sortir.nc* [En ligne]. Disponible sur : <https://sortir.nc/produit/fete-de-lagriculture-urbaine/> (consulté le 18 juillet 2019)

de terre. La visite des ruches partagées étaient aussi proposées et permettait aux visiteurs de saisir l'importance de leur présence à proximité immédiate des jardins familiaux du quartier.



Figure 30 – Stands et visite des ruches partagées de la fête de l'agriculture urbaine à Tuband (photos personnelles)

Ouverts à tous, ces ateliers témoignent de la volonté de la part des institutions publiques de valoriser des modes de vies moins énergivores, de réduire les déchets urbains ou encore de promouvoir une autoconsommation. Réciproquement, ils sont aussi la preuve d'un engouement citoyen à l'égard de l'agriculture urbaine et de ses déclinaisons.

D'autres modes d'agriculture urbaine formelle se développent aussi à Nouméa mais semblent plus anecdotiques, à l'instar des jardins partagés, voisins des jardins familiaux du même quartier et gérés par la maison de quartier ou encore des initiations à l'agriculture urbaine dans certaines écoles de la ville.

L'agriculture urbaine formelle à Nouméa connaît donc un essor assez important, qui se confirme lorsque l'on recense l'ensemble des projets, des événements ou des modes qui sont organisés ou encouragés par les institutions publiques ou les associations locales. À l'échelle d'une ville de la taille de Nouméa, ces manifestations de l'agriculture dans l'espace urbain sont considérables et ont le mérite d'être à la fois réservées en priorité aux habitants dans le besoin mais aussi de s'ouvrir à un public plus large, notamment par des événements valorisant l'agriculture urbaine et ce, de manière régulière. Pour autant, si au sein de la Province Sud, une direction est dédiée à l'agriculture, celle-ci ne travaille pas sur la question de l'agriculture urbaine. À ce sujet, un entretien mené avec Sylvie EDIGHOFFER, chargée de mission à la Direction du Développement Rural (DDR) de la province Sud, peut nous en apprendre un peu plus sur la position de la Province Sud à cet égard. Cette dernière a montré que la DDR est en effet davantage spécialiste de l'agriculture productive, avec pour cible les

professionnels agricoles. Le but de la DDR étant de parvenir à produire beaucoup de denrées alimentaires pour nourrir à moindre coût les habitants, l'agriculture urbaine n'est donc pas la priorité de cette direction à l'heure actuelle. Seules les tables hydroponiques, pouvant être implantées en milieu urbain comme rural, présentent un intérêt pour cette direction, qui travaille en collaboration avec un professionnel calédonien, spécialiste en aménagement de tables hydroponiques. Toutefois, S. EDIGHOFFER a souligné l'émergence d'une nouvelle cible d'agriculteur, qu'elle qualifie de « néo ruraux », désirant se spécialiser dans l'agriculture biologique. La Direction du Développement Rural met alors à leur disposition des cycles de formations fondés entre autres sur la pratique de la permaculture, à Saint-Louis, dans la commune du Mont-Dore. Il semble donc que ce soit davantage la Ville de Nouméa et notamment le CCAS qui portent les projets d'agriculture urbaine au sein de la capitale calédonienne.

Même si ce développement est relativement récent, il a su créer un réseau solide qui n'a de cesse de s'agrandir et qui, ajouté aux jardins privés des Nouméens disposant de foncier adapté, favorise un peu plus une autonomie alimentaire et participe à la réduction d'une vulnérabilité alimentaire. La carte suivante représente la présence des sites d'agriculture urbaine au sein de la ville de Nouméa, en précisant le nombre de parcelles présentes dans chaque jardin familial.

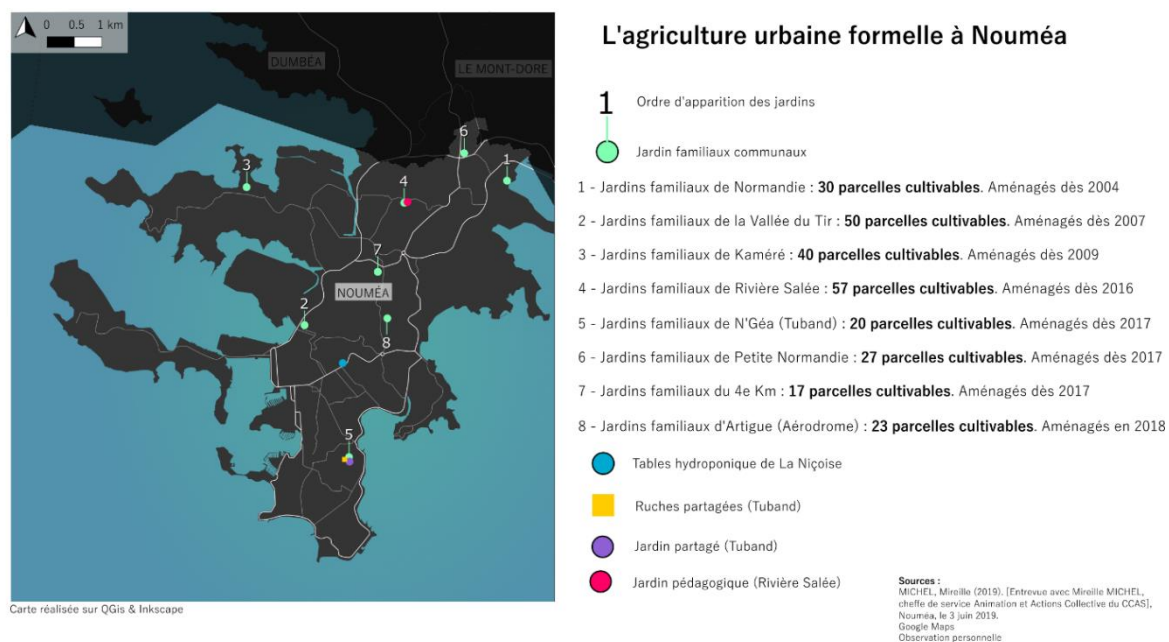


Figure 31 – Répartition de l'agriculture urbaine formelle à Nouméa (réalisation personnelle)

La question des jardins privés se doit d'être également prise en compte, car elle peut aussi participer à l'autoalimentation des habitants de Nouméa. Néanmoins, aucune donnée quantifiant les jardins potagers des Nouméens n'est disponible, d'autant plus que certains habitants disposent d'un jardin

sans forcément l'utiliser ou que d'autres ne jardinent pas à des fins alimentaires. De la même manière, certains habitants peuvent aussi se tourner vers une culture de balcon, sans pour autant disposer de jardin. Pour tenter d'avoir une idée approximative des grandes tendances liées à cette agriculture urbaine plus privée, nous pouvons nous tourner vers les résultats récoltés à l'aide du sondage, présentés dans l'encadré suivant.

Les résultats du sondage – À des fins alimentaires, jardinez-vous dans un potager ?

Dans le sondage effectué pendant mon séjour à Nouméa, une des questions abordait la pratique du jardinage à des fins alimentaires. Ainsi, à la question « À des fins alimentaires, jardinez-vous dans un potager ? » 35% des sondés ont répondu « Oui » et 65% ont répondu « Non ». La pratique du jardinage auprès des personnes sondées n'est donc pas unanime.

Afin de comprendre les raisons d'un tel choix, plusieurs justifications étaient proposées aux sondés, en fonction de leur réponse à la question précédemment citée. Afin de ne pas omettre une raison non identifiée par le sondage, les sondés avaient aussi la possibilité d'écrire une autre réponse.

Ainsi, pour les personnes ayant répondu « Oui » à la question concernant une pratique du jardinage à des fins alimentaires les propositions de justification étaient les suivantes

- « Cela me coûte moins cher »,
- « Je mange mes propres légumes »,
- « Mes produits sont meilleurs pour ma santé »,
- « Jardiner est un loisir pour moi ».

C'est donc la dernière proposition qui est arrivée en tête des réponses choisies par les sondés. Le jardinage à des fins alimentaires est donc avant tout pratiqué par loisir, puis, dans l'ordre des réponses, par soucis de consommer ses propres légumes, de manger des légumes plus sains et enfin, en dernier critère, par soucis économique.

La question du prix n'est donc que très marginale. Toutefois, il est important de préciser à nouveau que beaucoup de personnes sondées appartiennent à une classe sociale aisée, ce qui pourrait fausser les résultats. Ces données nous en apprennent néanmoins un peu plus sur les habitudes de cette catégorie sociale et ne doivent, de ce fait, pas être écartées.

Pour les personnes ayant répondu « Non » à la même question, les propositions de justification étaient alors les suivantes :

- « Je manque de temps »,
- « Je ne peux pas jardiner chez moi (manque de place ou d'accès à la terre) »,
- « Je n'aime pas jardiner »,
- « Je ne sais pas jardiner »,
- « Je n'en ai pas besoin ».

Là encore, une autre proposition vide de contenu permettait aux sondés de justifier à leur manière le fait qu'ils ne jardinaient pas.

Les résultats étaient alors les suivants : le manque de place a été la proposition la plus choisie, puis le manque de temps, le fait de ne pas aimer jardiner, puis de ne pas savoir jardiner et enfin, de ne pas en avoir besoin. Ces réponses sont donc révélatrices de l'enjeu de la capacité ou non d'un individu à avoir un accès à la terre pour pratiquer de l'autoconsommation.

Ensuite, si l'on croise les réponses liées à l'agriculture urbaine à d'autres plus générales, les résultats nous permettent de comprendre quelques caractéristiques. Ainsi, les personnes vivant à Nouméa sont moins nombreuses à pratiquer le jardinage à des fins alimentaires que leurs voisins d'autres communes. Numériquement parlant, 82 habitants de Nouméa ont déclaré ne pas jardiner, contre seulement 32 affirmant jardiner. Réciproquement, parmi les personnes ne vivant pas à Nouméa, elles sont moins nombreuses à ne pas jardiner. Le sondage a donc relevé la limite géographique à laquelle peut se confronter l'agriculture urbaine : l'agriculture vivrière est plus aisée en dehors de Nouméa.

Les habitudes de consommation, associées aux déclarations relatives au jardinage, révèlent aussi des phénomènes particuliers. Ainsi, parmi toutes les personnes choisissant de consommer des produits issus de l'agriculture biologique, l'écart entre ceux les jardiniers et ceux déclarant ne pas jardiner est le moins important. Concrètement, cela signifie que cette catégorie de consommateurs, même s'ils peuvent se ravitailler aussi en grandes surfaces ou en épiceries, sont plus amenés à pratiquer de l'autoconsommation.

Cette autoconsommation n'est d'ailleurs pas systématique. Ainsi, si l'on croise les résultats concernant les habitudes alimentaires des sondés à leur habitude de jardinage, on comprend que le fait de disposer d'un jardin potager n'est pas systématiquement synonyme d'autoconsommation. En effet, sur la totalité des sondés, seuls 31% des personnes interrogées déclarent jardiner et cuisiner, quand 3% des personnes interrogées affirment disposer d'un potager sans pour autant cuisiner. Si ces 3% peuvent paraître insignifiants, ils se doivent d'être mentionnés car ils révèlent un usage différent des jardins vivriers.

Ce sondage nous permet donc de mieux comprendre certains phénomènes liés à l'agriculture urbaine et à l'autoconsommation, et notamment la priorité donnée à l'agriculture vivrière. Même si les sondés étaient surtout représentés par des personnes de catégories sociales supérieures, les résultats nous en apprennent un peu plus sur leurs habitudes de consommation et de jardinage, et viennent confirmer certains échos recueillis lors de l'enquête.

Les succès et échecs de l'agriculture urbaine à Nouméa : étude comparative des cas de Tuband et de Kaméré

Parmi l'ensemble des jardins familiaux aménagés à Nouméa, certains connaissent un succès révélateur quand d'autres, confrontés à davantage d'obstacles, semblent être difficilement appropriés par les habitants. Pour comprendre les raisons du succès d'un jardin familial, nous allons procéder à une étude comparative de deux jardins familiaux, tous deux gérés par le CCAS de Nouméa : les jardins de Tuband et ceux de Kaméré.

Avant toute chose, il est nécessaire de présenter ces deux espaces urbains, présentant chacun des problématiques urbaines importantes.

Tuband est un projet urbain appartenant au quartier de N'Géa, situé dans la partie sud de Nouméa. Sur une surface de 60 hectares, ce foncier était à l'origine la propriété d'une grande famille calédonienne. À la fin des années 1970, il a été réinvesti par 150 familles qui y implantèrent un squat, préservé de l'urbanisation. Dans les années 2000, un premier lotissement de haut standing a été construit, opposant habitat informel océanien à un espace d'urbanisation à l'européenne. C'est donc en 2002, alors que le quartier a été identifié en tant que zone d'aménagement prioritaire, que la SIC a finalement lancé les travaux de construction de plus de 600 logements sociaux, permettant en même temps de résorber les espaces d'habitats informels par le relogement des squatteurs (MIGOZZI, 2012). Symbole de mixité sociale, ce quartier s'est alors vu équipé par de nombreux services publics, tels qu'une maison de quartier, une école, un collège ou encore un poste de police. Pourtant, certains auteurs (GAY, 2014) s'interrogent sur la réussite de cette mixité sociale, dans la mesure où sur certains aspects, une ségrégation s'est développée, notamment à travers la carte scolaire qui reste différente selon les habitants du lotissement ou des logements sociaux.

Kaméré est quant à lui un quartier situé sur la presqu'île de Ducos, au nord-ouest de Nouméa. Il s'agit d'un quartier qui se caractérise par une population jeune et pluriethnique, par des difficultés économiques importantes et par une grande part de locataires en logement sociaux. Les revenus des habitants de ce quartier sont par exemple parmi les plus bas de Nouméa et sa population se compose à 77% d'employés et d'ouvriers. Enfin, ce quartier souffre aujourd'hui d'une mauvaise image aux yeux du reste des habitants de Nouméa et maintient une situation d'enclavement importante.

Ces deux quartiers sont assez différents mais présentent des points communs non négligeables, notamment dans la part de logements sociaux. C'est pour cette raison que des jardins familiaux ont été aménagés dans ces deux espaces urbains, avec comme objectif d'offrir aux locataires de logements sociaux un accès facilité à la terre. Pourtant, les jardins familiaux de ces deux quartiers n'ont pas connu le même succès et de nombreux obstacles semblent limiter le développement et l'appropriation des jardins de Kaméré.

Les jardins de Tuband, se situent donc à proximité immédiate d'une maison de quartier et partagent un foncier avec une ruche partagée ainsi qu'un jardin partagé, ou en d'autres termes, géré en commun par la maison de quartier, sans division individuelle de parcelle. L'accès aux 20 parcelles est sécurisé et est facilité par un parking situé à proximité immédiate. Ils accueillent quelques événements tels que la fête de l'agriculture urbaine précédemment mentionnée. Enfin, ils disposent de parcelles adaptées aux personnes à mobilité réduites.

Les jardins familiaux de Kaméré sont quant à eux situés sur une colline, à l'abri des regards. Les 40 parcelles sont implantées sur des terrains en pente et il est préférable – voire nécessaire – de disposer d'une voiture pour les atteindre, tant le relief est important dès l'entrée sur site. Cette fois-ci, il n'y a pas de parcelles réservées aux personnes à mobilité réduite du fait du relief inadapté.

Lors de la visite de ces jardins, le constat fut sans appel : alors qu'une seule parcelle était encore disponible dans le jardin de Tuband, pas moins de quinze l'étaient à Kaméré. Ce manque de locataires prouve l'importance de l'emplacement et de l'aménagement des jardins familiaux pour en favoriser une appropriation citoyenne. M. MICHEL justifiait ainsi ce manque d'engouement par plusieurs phénomènes. Tout d'abord, le terrain, à l'abri des regards, était justement propice à de nombreux vandalismes : lors de notre visite sur site, nous avons par exemple découvert qu'un des robinets d'eau avait été vandalisé, laissant s'écouler l'eau sans aucun contrôle. Les grillages délimitant les jardins du terrain voisin avaient été découpés, laissant un libre accès aux parcelles et donc à des vols de fruits et légumes. Le relief pouvait aussi, selon M. MICHEL, limiter la venue des personnes âgées, alors qu'il s'agit en général des principaux locataires. Enfin, alors que le projet d'implantation de jardins familiaux à Kaméré répondait à un besoin exprimé par les habitants du quartier et des alentours, M. MICHEL a constaté qu'une barrière symbolique existait entre résidents de Kaméré et résidents de Tindu, un quartier pourtant voisin. De ce fait, chaque population de quartier ne traversait pas ces frontières symboliques, malgré leur volonté de disposer de parcelles agricoles. La stratégie choisie par le CCAS avait été de proposer un plus grand nombre de parcelles pour répondre aux besoins des habitants de Kaméré. Aujourd'hui, et de manière proportionnelle, un plus grand nombre de parcelles se retrouvent donc sans locataire à Kaméré qu'à Tuband.

Cette comparaison montre donc toute l'importance du choix d'implantation des jardins familiaux, que ce soit à l'échelle de la ville, d'un quartier ou du découpage parcellaire. Si cette implantation dépend en grande partie du foncier disponible, certaines caractéristiques doivent être prises en compte afin de faciliter la venue des locataires sur leurs parcelles. La sécurité est un des volets les plus importants, mais aussi l'accessibilité et l'image dont jouit un quartier. Si certaines conditions ne parviennent pas à être réunies, cela peut donc limiter le développement d'une agriculture urbaine et faire périr un projet pourtant utile et répondant à un besoin réel.

Cette étude comparative s'avère aussi intéressante pour la suite de notre analyse, dans la mesure où celle-ci décrit le quartier de Kaméré. En effet, nous allons à présent nous intéresser au projet d'agriculture urbaine ayant fait l'objet de mon stage, et étant implanté dans le quartier de Tindu, voisin de Kaméré. Ces deux quartiers réunissent des enjeux et posent des problématiques urbaines similaires : les jardins familiaux de Kaméré ont donc fait partie des nombreuses réflexions ayant été menées au cours de mon stage afin de proposer d'autres formes, d'autres stratégies et d'autres

aménagements liés à l'agriculture urbaine et d'en expérimenter leur pertinence. Nous allons donc à présenter entamer la présentation du contexte particulier du stage, déterminant le reste des réflexions et aménagements imaginés.

Chapitre 9 – TINDU ET SES ENJEUX SOCIOÉCONOMIQUES : L'URGENCE D'UNE RECONNEXION TERRITORIALE ET D'UN CHANGEMENT D'IMAGE

À présent que les déclinaisons de l'agriculture urbaine formelle ont été décrites, intéressons-nous à leur application dans un contexte de projet urbain. En effet, si l'agriculture urbaine informelle pourrait davantage être décrite comme répondant à un besoin particulier, l'agriculture urbaine formelle, supervisée par les institutions publiques, se doit de répondre à un intérêt plus général. C'est justement cette même caractéristique qui en détermine alors les formes, les implantations ou encore les usages, puisqu'elle s'adaptera à la cible principale du projet.

Pour illustrer cette idée, nous allons donc présenter le cas de Tindu et de l'aménagement de la Briqueterie, projet qui a fait l'objet de mon stage, durant ces quatre mois passés à Nouméa.

Le cadre géographique du stage

Réalisé à la province Sud, au sein du Service Urbanisme de la Direction du Foncier et de l'Aménagement, le stage s'est déroulé sur une période de quatre mois, du 23 avril au 23 août 2019. L'intitulé de la mission était le suivant : « *Étudier et mettre en œuvre l'implantation de l'agriculture urbaine sur le site de la Briqueterie* ». Ainsi, l'objectif du stage était d'accompagner Nicolas BONNEAUD, chef de projet au Service Urbanisme, dans l'aménagement d'un espace d'agriculture urbaine à destination en priorité des habitants du quartier de Tindu. Si nous allons présenter la totalité des enjeux de ce projet dans un second temps, il est d'abord nécessaire de connaître les caractéristiques de ce quartier pour comprendre l'intérêt d'une agriculture urbaine.



Figure 32 – Situation de Tindu (images satellites appartenant à la province Sud)

Le quartier de Tindu se situe sur la presqu'île de Ducos, dans la partie nord-ouest de Nouméa. Il est entouré à l'est du quartier de Kaméré, et dans sa partie sud, de Numbo. D'un point de vue topographique, ce quartier est implanté sur le littoral de la baie de Tindu et est symboliquement séparé en deux par une colline isolant le site de la Briqueterie du reste du quartier.

Le foncier de ce quartier est partagé entre une propriété provinciale et municipale et s'étend sur une surface de 62 hectares. Son urbanisation est née du boom du nickel à la fin des années soixante, en réponse aux nombreuses demandes de logements des employés. Des résidences dites « en barres » ont alors été construites par la SIC, qui regroupaient 329 logements aidés, répartis dans dix bâtiments et complétés par un ensemble de services publics tels qu'un local associatif, une crèche, un magasin et un local de gendarmerie. C'est ensuite en 1979 que la SIC a construit les premiers logements individuels du quartier, qu'elle a ensuite revendu aux occupants actuels. S'en est suivie une multiplication des équipements culturels et sociaux, à l'instar d'une maison de quartier, de musique, ou encore un terrain de sport et des plateaux sportifs. Dans cette logique de développement social de quartier, Tindu a bénéficié de nombreux dispositifs relatifs à l'éducation, à l'action sociale ou encore à l'insertion et aux actions culturelles.

À partir des années 1990, le quartier a commencé à souffrir d'un isolement qui est encore d'actualité aujourd'hui. Afin de revaloriser l'image du quartier, la SIC a lancé en 1994 une politique de réhabilitation de la résidence de Tindu, construisant en même temps des locaux afin d'accueillir un commissariat de police, une halte-garderie et une agence de la SIC. Dans le même temps, le contrat de ville a permis d'entreprendre de nombreux aménagements visant à solutionner les différents dysfonctionnements inhérents à Tindu. Des travaux de rénovation, des aménagements d'espaces verts ou de loisir, ou encore des travaux sur la voirie ont alors été menés, redonnant au quartier un second souffle. Afin d'investir le projet d'une dimension sociale, certains habitants du quartier ont été mobilisés pour les chantiers et les nouveaux locataires ont été accompagnés par le CCAS. La réhabilitation du bâti s'est vue associée à des actions sanitaires, pédagogiques et culturelle, en lien avec les associations locales. L'ensemble de ces actions a permis de légitimer le projet de réhabilitation urbaine du quartier aux yeux des habitants.

Aujourd'hui, Tindu peut être considéré comme l'héritage d'un urbanisme de plan masse : face à la demande urgente en logement en réponse aux activités industrielles, de nombreux habitats collectifs ont vu le jour, contrastant avec le reste de la presqu'île, plutôt caractérisée par du logement individuel.

Aujourd'hui, sa population, assez défavorisée, est soumise à de nombreuses problématiques, entretenant un isolement et un repli constants. Sa population était estimée à 2 200 habitants en 1996, et à un peu plus de 1 500 en 2014. Cette baisse démographique peut s'expliquer par un faible renouvellement des résidents, mais aussi par un phénomène de décohabitation. La population de Tindu demeure très jeune, puisque pas moins de 35% des habitants du quartier ont moins de 20 ans. Même si la taille des ménages tend à diminuer au sein de ce quartier, elle reste toutefois parmi les plus importantes de Nouméa, atteignant une moyenne de 4,7 individus par ménage en 2009. Toutefois, on note aujourd'hui la présence de nombreuses familles monoparentales. La densité y est de 25,7 habitants par hectare, ce qui révèle la morphologie urbaine du quartier, faite de nombreuses tours d'habitat collectif. À titre d'exemple, 7% des habitants de Tindu vivent à 10 voire à 14 personnes dans un même logement (CCAS, 2016).



Figure 33 – Vue de Tindu depuis la colline (photographie appartenant à la Province Sud)

Le parc de logement, vieillissant et de moins en moins adapté, se caractérise par un grand nombre d'immeubles collectifs et de logements sociaux. À titre d'exemple, 34% des logements sont collectifs et 95% sont sociaux. À cela s'ajoute une présence importante de locataires mais aussi de squatteurs, puisque pas moins de 480 familles vivent dans ces habitats informels, répartis sur 16 sites distincts. Quelques équipements publics perdurent mais ces derniers sont de moins en moins nombreux. On compte ainsi un parc de jeux, un complexe sportif, une station d'épuration, une école primaire et une crèche.

Ce quartier est aussi caractérisé par un isolement considérable, du fait de sa situation géographique, mais aussi par un manque de mobilité de la part des habitants. Situé sur la presqu'île de Ducos, le quartier de Tindu est en « cul-de-sac ». Étant encore relativement résidentiel, il faut finalement y vivre pour avoir besoin de s'y arrêter. De plus, une seule voie permet de relier Tindu au reste de la ville, la Route de la Baie des Dames, accentuant encore plus ce phénomène « d'enfermement ». À cela s'ajoute le fait de devoir impérativement traverser Kaméré, un quartier qui souffre lui aussi d'une mauvaise image dans l'imaginaire urbain de Nouméa. Enfin, cette mauvaise image est entretenue par des phénomènes de vandalisme ou de violences urbaines, participant à endurcir la mauvaise réputation du quartier. En plus de cet isolement relatif au quartier s'ajoute un enclavement des habitants puisqu'une grande partie ne dispose pas de voiture, et cela deux fois plus qu'à l'échelle du grand Nouméa. Concrètement, cela se traduit par un plus grand nombre de personnes dépendantes de la marche à pied pour leurs déplacements. Cet isolement est accentué par un accès difficile à l'emploi pour une grande partie de la population, puisque 89% des habitants du quartier ne disposent d'aucun diplôme en 2009 et que 14,6% de la population est aujourd'hui sans emploi, contre 5% à l'échelle de Nouméa en 2014.

L'activité industrielle de Sogadoc, située au sud-est du quartier, entraîne un risque industriel dont le périmètre comprend une partie de Tindu, notamment sur le site de la Briqueterie.

Le quartier jouit toutefois d'un potentiel paysager indéniable, offrant une perspective exceptionnelle sur le littoral.

D'un point de vue social, la vie associative s'y développe de manière dynamique, participant de manière non négligeable à la construction d'une véritable vie de quartier. À titre d'exemple, des événements tels que la fête des voisins, l'élection de Miss Tindu-Logiccop, des concours de cuisine ou l'opération « Village fleuri » animent régulièrement le quartier, fédérant les habitants entre eux.

Il fait aussi aujourd'hui l'objet d'une réhabilitation urbaine opérée par la SIC. Là encore, l'entretien mené avec M. LECREN et N. BROYER est une source d'information importante. Ainsi, quatre bâtiments sont aujourd'hui en cours de réhabilitation, avec pour objectif de proposer des surfaces plus importantes, notamment pour s'adapter aux typologies de familles plus grandes, ainsi qu'un jardin privatif quand cela est possible. Les réflexions portées tentent aussi de favoriser la construction de logements plus adaptés au mode de vie océanien, avec des pièces de nuit plus petites et une cuisine plus grande. L'un des principaux aménagements est aussi de limiter ou de faire disparaître à terme les halls traversants, aujourd'hui propices aux phénomènes de délinquance. Afin de renforcer le sentiment d'appartenance au quartier mais aussi aux bâtiments construits, certains aménagements, en apparence anecdotiques, font volontairement l'objet d'un effort plus poussé, notamment la création de parkings personnels, de poubelles ou encore de boîtes aux lettres. Cette résidentialisation est un

des leviers les plus importants car il peut être un moyen d'encourager de nouvelles populations à s'installer dans le quartier, puisqu'à l'heure actuelle, peu de nouveaux résidents s'installent à Tindu. Des espaces publics sont aussi aménagés afin d'encourager l'appropriation du quartier par les résidents. Les deux interlocutrices observent aussi une opposition au sein même du quartier, entre habitants de villas qui peuvent parfois être insalubres et habitants des cités, ou même entre le « Tindu bas », plutôt riche, et le « Tindu du haut », plutôt pauvre (LECREN, BROYER, 2019).

Le site de la Briqueterie

Le site de la Briqueterie est situé dans la partie ouest du quartier de Tindu. Il s'agit d'un foncier provincial de 40,5 hectares, au relief relativement contrasté. En effet, le site est entouré d'une colline en forme de cirque s'ouvrant sur la baie de Tindu. Relativement accidenté, le relief des collines présente un degré de pentes compris entre 30% et 50%, limitant de ce fait les potentiels aménagements. Les collines du site sont recouvertes d'une couverture végétale composée de forêt sèche et de forêt de gaïac. Une zone de mangrove se trouve aussi dans la partie nord du site, donnant sur la baie.



Figure 34 – Périmètre du site provincial de la Briqueterie (image satellite de la province Sud)

Pendant longtemps, ces pentes étaient investies par les squats et leurs jardins informels. Sur les abords du littoral, les nakamals étaient aussi très nombreux. Importés du Vanuatu, les nakamals sont des espaces dédiés à la consommation de kava, breuvage local réalisé à partir de racines d'arbustes aux propriétés anxiolytiques et anesthésiantes. Interdits en France métropolitaine mais pas en Nouvelle-Calédonie, ces nakamals sont des espaces de sociabilité assez répandus sur l'archipel.

Jadis occupé par une fourrière municipale, le site en conserve les fondations dans sa partie centrale. Elle était gardiennée quotidiennement et accueillait des véhicules ainsi que des animaux du fait de la présence d'un chenil sur le site.

La Briqueterie est elle aussi isolée du reste de la ville de Nouméa, du fait de sa position géographique, au bout de la presqu'île de Ducos. À cela s'ajoute le fait que l'accessibilité du site soit limitée à une voie unique, longeant le littoral et finissant en impasse dans la partie nord du site. Enfin, la forme du site, de par sa topographie en forme de cirque, rend l'isolement plus prononcé encore.

C'est en 2002 que la province Sud a hérité du projet d'aménagement du site, concédé par la SECAL, Société d'Équipement de la Nouvelle Calédonie. Un premier projet envisageait de construire un lotissement, mais celui-ci a été suspendu pour des raisons d'ordre administratif, foncier et de revendication. Entre temps, la quasi-totalité des squats avaient été résorbés, à l'exception des nakamals. Comme l'a rappelé la référente de Tindu à la Ville de Nouméa à l'occasion d'un entretien mené à ses côtés, cinq familles sont aujourd'hui installées en squat sur la Briqueterie ou ses alentours, ainsi qu'un garage de réparation de voiture. Le dernier Plan d'Urbanisme Directeur, équivalent calédonien du Plan Local d'Urbanisme de Métropole, identifie sur le site de la Briqueterie différents zonages dont deux zones à urbaniser (AUB2r et AUB1), ainsi qu'une zone naturelle de mangrove (Nm). En plus de ce zonage municipal, un périmètre de danger lié à l'activité industrielle de l'usine de Sogadoc au sud-ouest de Tindu s'impose aussi à la Briqueterie.

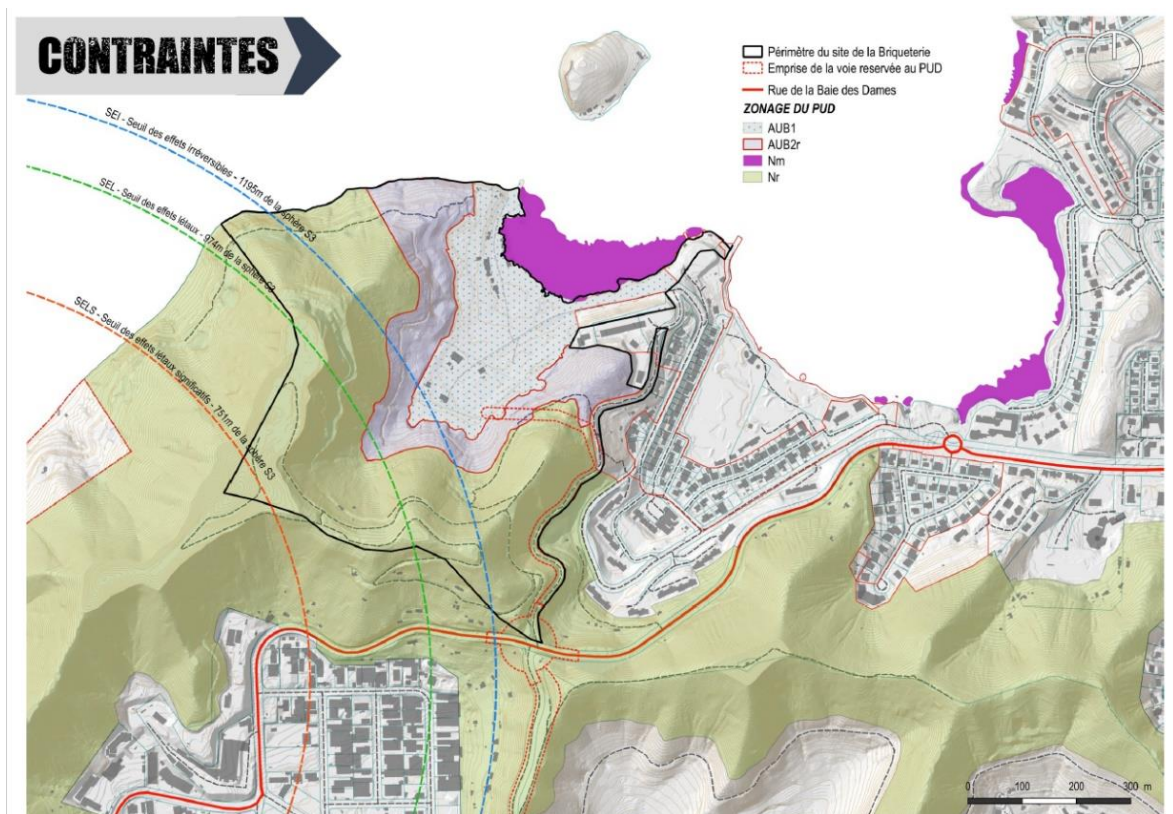


Figure 35 – Zonage de la Briqueterie (selon le PUD de Nouméa) et périmètre de danger lié à l'activité industrielle (source : Province Sud)

Compte-tenu de la configuration du lieu, les réflexions portées à son égard pour son aménagement ont donc été nombreuses. Six enjeux ont été identifiés par la Direction du Foncier et de l'Aménagement de la province Sud, à décliner sur un temps plus ou moins long. Ainsi, le principal enjeu est celui de permettre à la Briqueterie d'être réinvestie et d'hériter d'un usage favorisant une fréquentation élargie. Le désenclavement du site est aussi une des priorités, puisqu'il permettrait de connecter la Briqueterie au reste de la presqu'île et plus généralement à Nouméa. Le troisième enjeu est de proposer une composition urbaine cohérente et évolutive, permettant de s'adapter au contexte urbain et social du quartier. La question de la sécurité est aussi importante puisqu'elle peut déterminer le succès de l'appropriation du site par les habitants. Les qualités paysagères du site sont elles aussi à prendre en considération et se doivent d'être valorisées, tout en conservant les écosystèmes fragiles du site. Enfin, le dernier enjeu identifié est celui d'inscrire la Briqueterie dans une démarche de renouvellement urbain, dont les aménagements pourraient compléter ceux déjà entamés par la SIC notamment sur le quartier de Tindu (PROVINCE SUD, 2017).

Les missions et évolutions du projet au fil de mon stage

À mon arrivée à la province Sud, les enjeux avaient déjà été identifiés et les missions qui m'incombaient étaient nombreuses :

- Décliner et mettre en œuvre des méthodes de concertation publique pour une bonne appropriation du site par ses futurs usagers,
- Consolider les besoins identifiés en lien avec les différents partenaires,
- Assurer un suivi de la mise en œuvre des aménagements au regard des besoins identifiés
- Proposer un aménagement du littoral et des espaces interstitiels,
- Permettre à terme une opération de renouvellement urbain du site en élaborant une méthodologie détaillée, planifiée et chiffrée du projet, afin d'assurer un renouvellement urbain du site à une échelle élargie.

Porté par la Direction du Foncier et de l'Aménagement en tant que maître d'ouvrage, le projet de la Briqueterie a connu de nombreuses évolutions et s'est enrichi du fait de l'implication de nombreux partenaires. Pour répondre à l'ensemble des enjeux identifiés et en considérant les contraintes inhérentes au site, la démarche privilégiée a d'abord été ciblée vers l'agriculture urbaine et la permaculture. Mais comme nous allons le montrer à présent, les aménagements prévus se sont élargis et le site s'est étoffé, héritant d'un rayonnement multiscalaire. De ce fait, de nombreuses missions n'ont pas pu être menées à bien, mais les nouveaux défis qui se sont finalement posés étaient de taille et prometteurs.

Toutefois, les aménagements envisagés sont actuellement encore à l'état de projet, puisqu'ils dépendent de la validation des élus de la province sud. De ce fait, plutôt que d'analyser les effets d'un tel projet d'aménagement qui n'est pas encore concrétisé, nous en étudierons les stratégies et tenterons de comprendre dans quelles mesures l'agriculture urbaine ne se cantonne pas qu'à des problématiques alimentaires et qu'elle se révèle riche en potentiels urbains et sociaux.

Chapitre 10 – LA BRIQUETERIE, UN DÉLAISSÉ URBAIN À VALORISER PAR UNE COMPLÉMENTARITÉ D’USAGE : DE L’AGRICULTURE URBAINE À UNE CENTRALITÉ URBAINE

Du fait de la proximité du site de la Briqueterie avec le quartier de Tindu, l’intérêt de l’agriculture urbaine était primordial. Comme nous allons le montrer, en plus de répondre à des besoins identifiés auprès des habitants de Tindu, l’aménagement d’espaces de culture de la terre à la Briqueterie présenterait aussi des intérêts alimentaires, culturels mais aussi éducatifs et sociaux. Toutefois, loin de se limiter à un simple projet d’agriculture urbaine, la Briqueterie s’est aussi étoffée au fur et à mesure de la consultation de nouveaux partenaires, enrichissant le site de nouvelles fonctions propices à une appropriation du lieu plus durable.

Sans attendre, nous allons donc à présent exposer les différentes directions données au projet, afin de comprendre les stratégies et la méthodologie employées pour développer un projet d’agriculture urbaine. En plus de pouvoir illustrer l’analyse de l’agriculture urbaine par un projet concret, cette étude permettra d’exposer les expérimentations menées pour implanter une agriculture urbaine sur un site malgré les contraintes et enjeux que nous venons d’exposer. Elle permettra également de répondre en partie à la problématique de notre analyse, en montrant que l’agriculture urbaine peut aider les plus démunis à renforcer leur autonomie alimentaire mais qu’elle ne se limite pas à cette simple fonction. Afin de pouvoir visualiser l’ensemble des aménagements prévus pour la Briqueterie, la figure suivante expose le zonage du site, usage par usage.

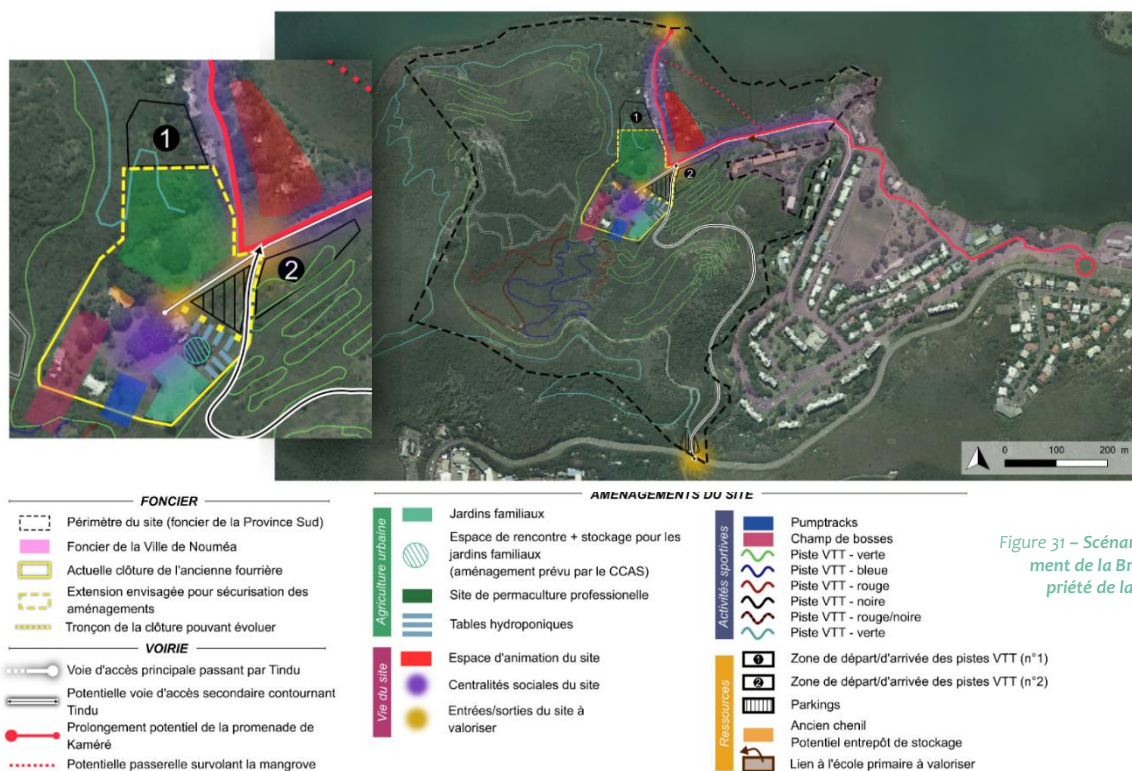


Figure 31 – Scénario d’aménagement de la Briqueterie (propriété de la Province Sud)

La Briqueterie, terrain fertile d'une cohésion urbaine

Comme évoqué précédemment, l'agriculture urbaine a toujours occupé une place importante au cœur du projet d'aménagement de la Briqueterie.

Les enjeux sont en effet nombreux et ne se cantonnent pas à des simples questions alimentaires. À la croisée de nombreuses thématiques, l'agriculture urbaine hérite d'une position stratégique et plus globale.

Afin de favoriser une synergie entre usagers et donc une mixité d'usages agricoles, l'agriculture urbaine de la Briqueterie a été pensée pour se décliner sous trois formes : des jardins familiaux, des surfaces de permaculture semi-professionnelles ainsi que des tables hydroponiques.

Les jardins familiaux seront donc aménagés prioritairement à destination des habitants de Tindu. Répartis sur une surface d'environ 1660 m², soit un total de 23 parcelles de 70 m² chacune, ils seront composés de buttes de permaculture, permettant ainsi de s'affranchir de la nature du sol et de sensibiliser les usagers à la pratique de la permaculture. Pour faciliter leur appropriation, des formations à la permaculture pourront être délivrées par un professionnel, en partenariat avec la Direction du Développement Rural. Etant donné que les jardins familiaux sont gérés par le CCAS à Nouméa, des réflexions sont en cours avec la Ville de Nouméa pour trouver un format de gestion et d'administration qui puisse convenir à chaque institution. À défaut, la gestion pourrait aussi être cédée à une association locale, en s'appuyant notamment sur le tissu associatif robuste de Tindu. Reprenant le modèle des jardins familiaux communaux, ils donneront donc eux aussi un accès à une parcelle, un lieu de stockage et un espace de convivialité et de repos. Ces jardins familiaux auront donc comme fonction principale de permettre aux locaux de s'adonner à une agriculture vivrière, limitant ainsi leur vulnérabilité alimentaire. Toutefois, de manière plus globale, ils permettront de valoriser le site de la Briqueterie par un aménagement propice aux échanges entre usagers ainsi qu'à des apprentissages liés à l'agriculture et durables.

Les tables hydroponiques auront aussi une place importante dans le projet. En effet, elles ont été intégrées aux aménagements car leur potentiel pédagogique ou économique pourrait s'avérer prometteur. Ces dernières seront donc mises à disposition d'un public professionnel mais aussi amateur. Elles pourraient ainsi sensibiliser les habitants à d'autres modes de cultures moins énergivores et innovants, et permettront à une cible plus professionnelle de s'exercer, créant ainsi une dynamique économique innovante. Cette multiplicité d'usagers pourrait favoriser l'apparition d'une synergie sans précédent, faisant cohabiter professionnels et amateurs. L'image du quartier pourrait de ce fait en être valorisée, associant Tindu à des innovations et des expérimentations agricoles.

Enfin, le projet a été pensé pour permettre à de jeunes stagiaires fraîchement formés à la permaculture de s'exercer sur un foncier mis à leur disposition. En effet, nombreux sont les jeunes agriculteurs

ayant du mal à acquérir du foncier pour se lancer dans leur activité professionnelle. En leur proposant une surface suffisamment importante pour maintenir une production professionnelle, la Briqueterie pourrait permettre de créer un véritable lien entre agriculture et ville. En effet, puisque la permaculture repose sur culture de butte, son implantation peut aussi bien se faire en ville qu'en campagne. En mettant à disposition une superficie de 70 ares à de jeunes formés désireux de se professionnaliser, le site pourrait alors gagner en attractivité et faire de la ville un terrain propice à l'agriculture. De plus, les usagers professionnels pourraient aussi s'exercer et ainsi favoriser un développement économique non négligeable dans un quartier tel que Tindu.

L'agriculture urbaine est donc pensée au cœur du site mais ne se cantonne pas à une vocation strictement alimentaire. Elle se veut en effet intégrante et fédératrice, favorable à une synergie entre professionnels et amateurs mais aussi entre habitants de Tindu et autres Nouméens. De paysage agricole à nouvelle centralité de quartier, la Briqueterie pourrait donc devenir un nouvel espace public propice aux échanges et à l'innovation agricole et citoyenne. L'agriculture urbaine serait prétexte au changement d'image de Tindu, redonnant confiance à ses habitants sur la valeur de leur quartier. Toutefois, le succès de ce projet repose en grande partie sur la capacité pour la Direction du Foncier et de l'Aménagement à identifier des gestionnaires durables ainsi qu'à encourager la présence d'agriculteurs sur un site dont l'image est encore très négative dans l'imaginaire urbain de Nouméa. C'est justement pour cela que l'aménagement de la Briqueterie ne se limite pas à l'agriculture urbaine, mais s'ouvre à d'autres perspectives, afin de faciliter l'appropriation du site par les usagers. En gardant toujours en mémoire le cas des jardins familiaux de Kaméré, quartier relativement proche de Tindu, de nouvelles stratégies peuvent donc être expérimentées afin d'assurer à la Briqueterie un avenir prometteur.

La complémentarité d'usages de la Briqueterie : entre activités sportives et animations citoyennes

Si l'agriculture urbaine présente un potentiel indéniable, son implantation se doit d'être travaillée pour en assurer un succès pérenne. Pour cela, les réflexions menées à son sujet ont ouvert ses usages à d'autres activités.

En effet, c'est grâce à une concertation interne entre directions de la province Sud que le site s'est révélé approprié à d'autres usages, notamment auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) ainsi que de la Direction de l'Emploi et de la Formation (DEFE). Cette émulation s'est peu à peu confortée jusqu'à rendre concrète l'implantation d'activités sportives et l'ajout d'un volet résolument social.

En parallèle des activités agricoles, le sport tiendra donc une place aussi importante dans le projet. En tirant profit du relief à première vue handicapant, les aménagements sportifs sont pensés pour être synonymes de mixité d'usages, d'un rayonnement urbain plus global et d'une nouvelle expertise sportive.

En effet, un espace dédié à la pratique du BMX est envisagé sur une surface totale de 1000 m². Il prendra la forme de *pumptracks*, parcours en boucle fermée alternant bosses et virages relevés sur béton. Cet aménagement sera complété par un champ de bosse sur terre constitué de quatre voies de niveaux différents, sur une surface totale de 3050 m². Ces deux espaces viendront compléter les aménagements sportifs voués à la pratique du BMX à Nouméa, aujourd'hui saturés. Ils rendront également possible un usage expert du BMX en étant adaptés aux normes de compétition, assignant ainsi à la Briqueterie un rayonnement national et valorisant de ce fait l'image du quartier de Tindu. Plus que de simples aménagements sportifs, ces espaces pourront favoriser l'arrivée de nouveaux usagers sur le site, ouvrant alors la Briqueterie au reste de la ville et facilitant sa reconversion. Des pistes VTT ainsi que des chemins de randonnée seront aussi envisagés afin de valoriser les pentes des collines et les points de vue exceptionnels qu'elles offrent sur la baie de Tindu.

Cette fois-ci, l'un des principaux défis sera de rendre suffisamment attrayant ce nouveau site sportif pour encourager la venue des habitants de Nouméa, souvent réticents à l'idée de se rendre à Tindu. De plus, un problème assez important a fait jour au fur-et-à-mesure de la consultation des partenaires. En effet, l'accès à la Briqueterie est limité à une seule voie, ce qui peut non seulement décourager les visiteurs à l'idée de devoir traverser Tindu pour profiter des aménagements sportifs, mais aussi susciter l'impatience des habitants de ce quartier face à l'augmentation du trafic. Pour cela, des réflexions ont été menées pour imaginer d'autres voies d'accès permettant de desservir le site par d'autres chemins, mais ces derniers sont rapidement limités par la topographie des lieux et par les coûts envisagés.

Un autre enjeu se pose quant aux aménagements sportifs. En effet, étant donné que les pistes de VTT et les sentiers de randonnée passeront sur les collines et donc au milieu des zones de forêt sèche, la question de la préservation de cet écosystème naturel se pose. En effet, la présence humaine pourrait facilement détériorer cette végétation protégée par le code de l'environnement. Pour autant, l'idée de laisser le site tel quel, sans proposer d'aménagement pourrait tout aussi bien favoriser le retour de nombreux squats, qui nuiraient très probablement à l'équilibre forestier, et cela, sans aucune possibilité de contrôle. Les réflexions menées conjointement avec la Direction de l'Environnement (DENV) ont ainsi abouti à la volonté de maintenir les activités sportives sur cette forêt sèche, en s'assurant de limiter les tracés de pistes VTT et sentiers de randonnée trop invasifs pour l'équilibre forestier. De plus, la présence des usagers limitera de fait les implantations de squats

et favorisera l'émergence d'une co-surveillance. Pour cela, une sensibilisation des cyclistes et randonneurs à la préservation des forêts sèches pourrait être envisagée, afin de les rendre responsables et respectueux de leur « terrain de sport ».

Enfin, en plus d'aménagements sportifs, la Briqueterie sera aussi propice à des animations régulières et à une appropriation facilitée. En effet, l'une des priorités du projet est d'aménager des espaces publics permettant de cimenter les activités entre elles et de faire de la Briqueterie un espace d'animation appartenant autant aux habitants de Tindu qu'au reste de la ville. Des espaces clés déjà identifiés favoriseront un dialogue entre usagers et une effervescence de projets citoyens. Ces espaces publics, dans un premier temps volontairement peu aménagés, sont pensés pour être modulables et s'adapteront aux usages des visiteurs.

Parmi ces espaces envisagés, le cœur du site, ancienne fourrière municipale, sera des plus importants, puisqu'il pourra devenir un espace « tampon » entre activités agricoles et activités sportives. Par des aménagements divers tels que des ruches partagées, des bibliobus, une grainothèque pour échanger les semences ou encore du mobilier de cuisine extérieure, cet espace pourra accueillir des animations temporaires ou plus pérennes, invitant à l'échange et à la convivialité. Des événements exceptionnels ou plus réguliers pourront aussi s'y manifester, à l'instar de journées d'initiations à l'agriculture urbaine ou encore des formations à la permaculture.

Les abords du littoral pourront aussi être réinvestis par les usagers à l'aide d'aménagements spécifiques tels que des parcs pour enfants ou du mobilier urbain. Une surface prévue à cet effet est d'ailleurs envisagée, sur une superficie totale de 1000 m².

Ces espaces publics pourront être inclusifs afin de laisser la chance à certains groupes sociaux de s'approprier plus facilement le site et ses aménagements : certains verront leur accessibilité renforcée pour les personnes à mobilité réduite notamment à l'aide des parcelles de jardins familiaux surélevées, quand d'autres pourront voir leur présence sur les espaces publics gagner en légitimité, à l'instar des femmes, dont la place dans la société calédonienne fait encore l'objet de nombreuses inégalités.

Enfin, l'ensemble des aménagements feront appel à des chantiers d'insertion permettant de réintroduire sur le marché du travail les habitants de Tindu à la recherche d'un emploi. Pour cela, la Direction du Foncier et de l'Aménagement pourra faire appel à la Direction de l'Economie et de l'Emploi (DEFE) de la province Sud.

Finalement, ces animations seront déterminantes pour la réussite du projet puisqu'elles conditionneront l'appropriation du site par les habitants du quartier de Tindu mais aussi par ceux du reste de la ville. Elles permettront également une intégration multiple du site à Nouméa, qu'elle soit paysagère, urbaine ou sociale.

Une agriculture urbaine (in)dépendante ?

L'analyse de ce projet urbain, même s'il n'est pas encore abouti, est intéressante dans la mesure où elle expose le lien de l'agriculture urbaine à l'aménagement urbain.

En effet, il montre la position ambivalente de l'agriculture urbaine : à la fois plus que nécessaire compte-tenu de la situation alimentaire de la Nouvelle-Calédonie et de sa capitale, sa présence en ville n'est pas encore des plus légitimes et mérite d'être associée à d'autres usages ou d'autres enjeux pour pouvoir être un peu plus ancrée au territoire urbain.

Ici, cette ambivalence est plus que vérifiée, puisque comme nous venons de le présenter, le quartier de Tindu est en situation de vulnérabilité alimentaire notamment pour les commerces spécialisés dans la vente de produits issus de l'agriculture biologique mais aussi pour ceux qui vendent des produits discounts. Dans un contexte où le chômage touche une grande partie des habitants du quartier et où le pouvoir d'achat est des plus bas, cette vulnérabilité n'est pas sans conséquences sur la santé ou sur l'isolement des populations. Leur offrir la possibilité de disposer d'un accès direct à la terre peut donc s'avérer prometteur, d'autant plus que cela répond à une attente de leur part.

Pour autant, la situation est assez similaire dans les jardins familiaux de Kaméré, quartier voisin, où certaines parcelles restent encore vides à ce jour. Si nous avons déjà présenté les raisons qui pourraient justifier cet échec, cet exemple montre l'importance d'une complémentarité entre agriculture urbaine et toute autre activité pouvant favoriser la présence d'usagers sur un site. De ce fait, le projet d'aménagement de la Briqueterie peut s'avérer prometteur car même s'il peut très bien connaître le même sort que les jardins de Kaméré, il n'en demeure pas moins qu'il aura fait l'objet de nombreuses réflexions, mobilisant des directions qui à première vue n'avaient aucun intérêt à soutenir un projet d'agriculture urbaine. La concertation interne qui a pu se développer avant de laisser la décision aux élus locaux est donc révélatrice d'une synergie riche en potentiels : elle apporte une unité au projet qui permettra d'avancer dans une même direction au profit des habitants de Tindu mais aussi des autres quartiers

De ce fait, il peut être pertinent de penser l'agriculture urbaine comme une solution aux besoins alimentaires des plus démunis mais elle ne doit pas être la seule raison d'un aménagement agricole en milieu urbain. L'agriculture urbaine se doit d'être pensée de manière globale, à l'échelle d'un site, mais aussi d'un quartier et de la ville et à travers différents domaines d'action, que ce soit l'économie, l'action sociale, l'environnement, l'habitat ou encore le mode de vie urbain, la culture et enfin l'alimentation.

Conclusion

À première vue, l'alimentation et la ville sont deux thématiques bien distinctes. En effet, ce n'est pas en ville que sont produites les denrées alimentaires. Ce n'est pas non plus en ville que l'on peut développer au mieux son jardin potager. On pourrait même penser que les déserts alimentaires ne peuvent pas se développer dans les espaces urbains où l'offre commerciale permet un accès quotidien à l'alimentation. D'ailleurs, l'alimentation n'est pas au cœur du travail d'un urbaniste ou d'un « artisan » de la ville, qu'il soit fonctionnaire, homme politique ou encore architecte. Pourtant, c'est bien en l'étudiant dans un contexte urbain que l'on se rend compte des différents phénomènes qui l'accompagnent, qu'ils soient positifs ou négatifs. Il devient alors intéressant de considérer la ville en tant que laboratoire, car c'est bien là que se développent et s'expérimentent les nouvelles tendances alimentaires et que les inégalités peuvent être plus à même de se développer.

L'alimentation véhicule donc des inégalités urbaines, notamment en termes d'accès à une alimentation saine, qu'il soit physique, financier ou vécu. En d'autres termes, c'est à travers l'alimentation que l'on peut observer les inégalités du quotidien : l'impossibilité de trouver un commerce alimentaire à moins de 15 minutes de marche, l'impossibilité de se déplacer jusqu'à ce dernier par manque de moyen ou encore le sentiment d'illégitimité face à la faiblesse de ses revenus. L'alimentation peut aussi exacerber des problématiques sanitaires, quelques soient les situations socio-économiques : les maladies cardiovasculaires ne font pas de différences de revenus et touchent une part de plus en plus importante des populations urbaines. De la même manière, étudier l'alimentation en milieu urbain, c'est aussi s'intéresser à la pratique de la ville, par l'étude des déplacements impliqués, de leur récurrence, mais aussi de la répartition des commerces d'alimentation et ainsi juger de la vulnérabilité de certains quartiers. Finalement, ces réflexions permettent aussi de prêter attention à la présence de cette alimentation en ville, notamment par son incarnation dans les messages publicitaires. Devenant supports de marketing, la ville et parfois ses espaces publics participent à encourager une consommation alimentaire pas systématiquement adaptée aux enjeux sanitaires urbains.

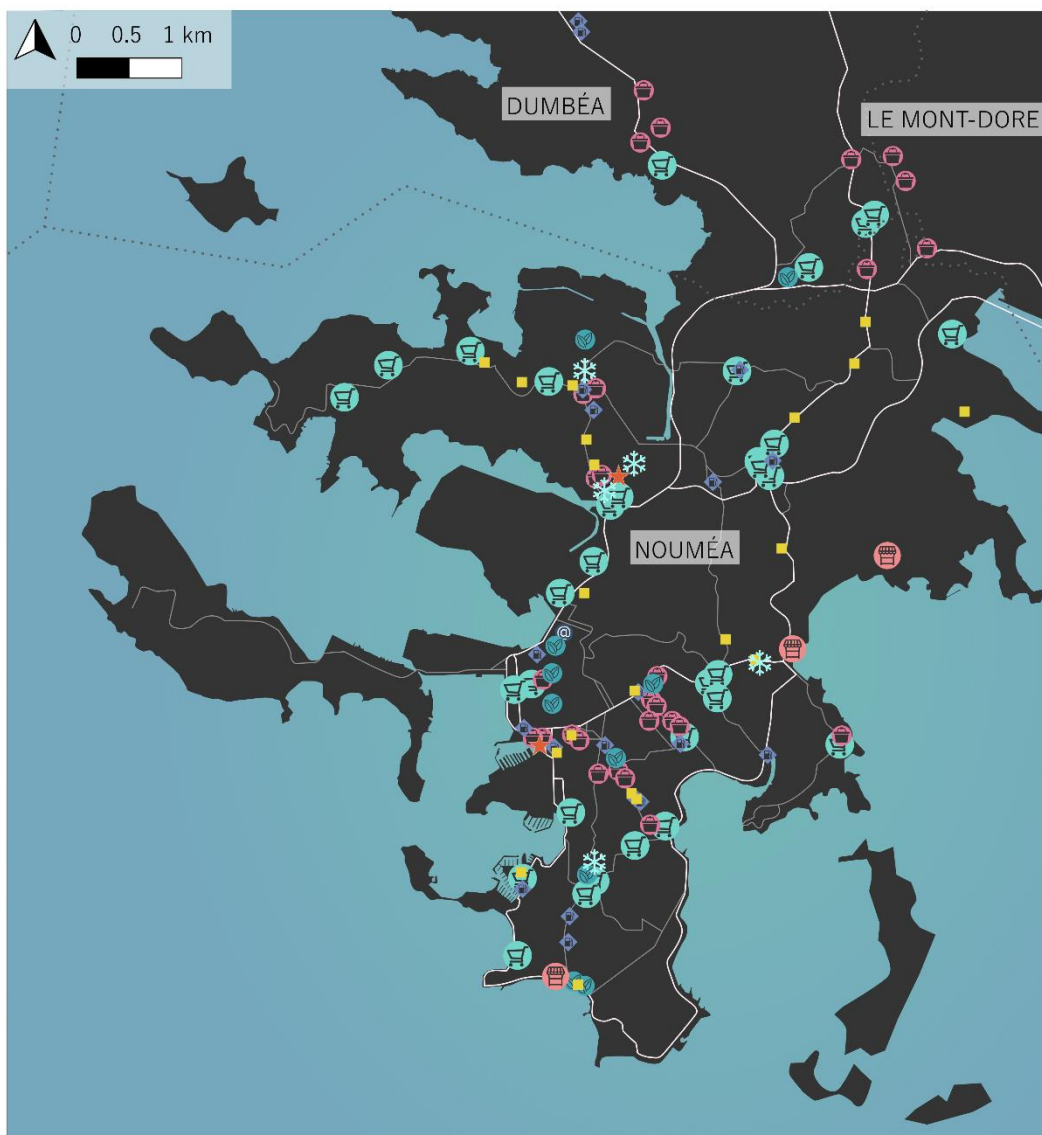
Dans un contexte calédonien, l'insularité explique en grande partie la difficulté d'accès à une alimentation saine. Dès lors, l'agriculture peut se manifester en tant qu'outil permettant d'accéder à une plus grande indépendance alimentaire. Pour le cas de Nouméa, difficile de pouvoir viser l'autosuffisance alimentaire dans la mesure où le foncier se fait de plus en plus rare et que les espaces d'agriculture urbaine n'ont pas vocation à nourrir toute la population. Néanmoins, celle-ci a toujours été – et continue de l'être – appropriée par les habitants les plus démunis, les squatteurs, et cela, dans un but alimentaire, mais aussi culturel et social. Ce n'est que très récemment que les institutions locales se sont emparées de cette agriculture, mais son développement a depuis été très rapide. L'agriculture urbaine peut même être considérée aujourd'hui comme un véritable outil d'urbanisme, dans la mesure où elle tient une place centrale dans certains projets urbains, se nourrissant à la fois d'autres usages et les cimentant en même temps. Le cas de la Briqueterie, même s'il reste actuellement à l'état de projet, en est une belle preuve. De ce fait, l'agriculture urbaine peut être pensée comme solution aux besoins alimentaires des plus démunis à Nouméa, mais la cantonner à un tel usage serait passer à côté de ses nombreux autres potentiels.

Plus qu'une simple ressource alimentaire parmi tant d'autres, l'agriculture urbaine peut donc donner un sens plus durable aux aménagements urbains, notamment dans le contexte actuel où nombre de rapports alarmants paraissent chaque année, nous alertant sur l'urgence d'un changement de modèle urbain et agricole. Véritables poumons verts des villes, les espaces d'agriculture sont aussi des objets urbains au potentiel sociologique très important. Par le jardinage et l'autosubsistance, les usagers des jardins potagers urbains prennent conscience de leurs capacités, non seulement à se nourrir, mais aussi à occuper une place non négligeable dans l'espace urbain. Ce sentiment peut s'avérer d'autant plus important dans les espaces urbains défavorisés où les stéréotypes cataloguent les quartiers mais aussi leurs habitants. Changer l'image d'un quartier par l'agriculture urbaine, c'est aussi redonner un peu de dignité aux habitants qui peuvent se sentir acculés et relégués du fait de la réputation de leur lieu de vie. L'agriculture urbaine peut donc créer un sentiment de territorialité tout en participant à la construction de villes plus respectueuses de l'environnement et moins dépendantes des marchés globaux d'alimentation.









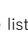
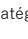
Table des annexes

Annexe 1 : Répartition géographique des commerces d'alimentation au sein du Grand Nouméa.....	106
Annexe 2 : Répartition des commerces spécialisés dans la vente de produits discounts pour une distance de 1000 m (15 minutes de marche).....	107
Annexe 3 : Répartition des commerces spécialisés dans la vente de produits discounts pour une distance de 1000 m (15 minutes de marche).....	108
Annexe 4 : Répartition des commerces spécialisés dans la vente de produits discounts pour une distance de 1000 m (15 minutes de marche).....	109
Annexe 5 : Répartition des commerces spécialisés dans la vente de produits biologiques par rapport aux revenus des ménages du Grand Nouméa.....	110
Annexe 6 : Répartition géographique des squats à l'échelle du Grand Nouméa	111
Annexe 7 : Degré d'éloignement des squats aux commerces d'alimentation du Grand Nouméa.....	112
Annexe 8 : L'agriculture urbaine formelle à Nouméa	113

Annexe 1 : Répartition géographique des commerces d'alimentation au sein du Grand Nouméa



Carte réalisée sur QGis & Inkscape

-  Hypermarchés (surface commerciale supérieure à 2 500 m²) et/ou supermarchés (surface commerciale comprise entre 400 et 2 500 m²) Supérette (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de
-  Supérette (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m²)
-  Commerces d'alimentation spécialisés dans la vente de produits issus de l'agriculture biologique
-  Epicerie de station essence
-  Commerce de détail spécialisé type vinothèque, fromagerie, boucherie
-  Marchés municipaux (vente sur étals)
-  Commerces de détail de produits surgelés
-  Traiteurs
-  Points de retrait de e-commerce
-  Marchés ambulants

Cette liste ne se veut pas exhaustive mais présente les commerces identifiés à l'aide de Google Maps, ainsi que la liste des entreprises du département de Nouvelle-Calédonie établie par la Direction des Affaires Economiques du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Les catégories de commerces correspondent à celles de l'ISEE

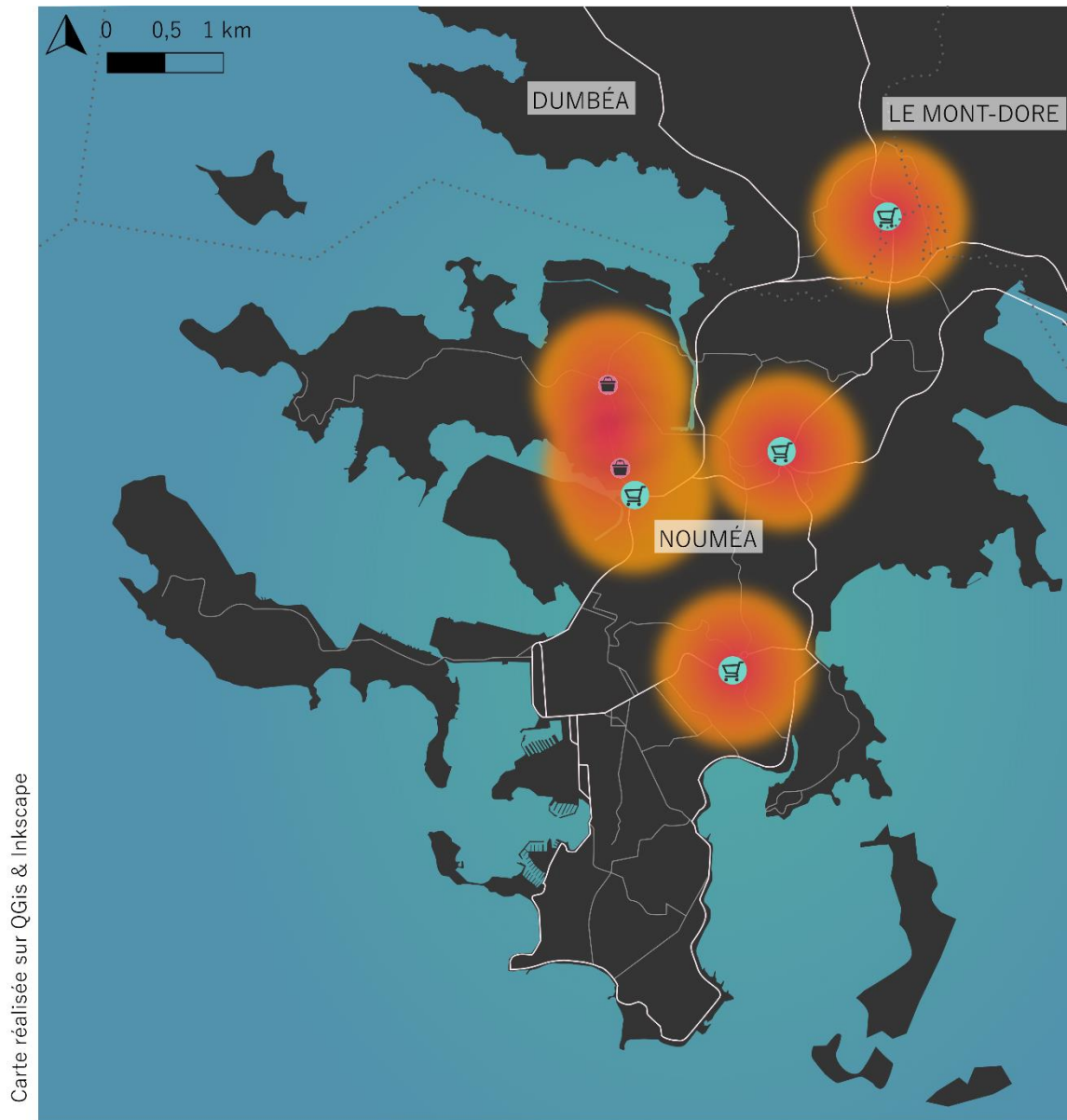
Annexe 2 : Répartition des commerces du Grand Nouméa pour une distance de 1000 m (15 minutes de marche)






Degré d'éloignement des consommateurs aux commerces du Grand Nouméa
La distance évaluée est de 1000 m, soit environ 15 minutes de marche à pied

Cette liste ne se veut pas exhaustive mais présente les commerces identifiés à l'aide de Google Maps ainsi que de la liste des entreprises du département de Nouvelle-Calédonie établie par la Direction des Affaires Economiques du Gouvernement de Nouvelle Calédonie. Les catégories de types de commerces correspondent à celles de l'ISEE. Les données sur les revenus de ménage proviennent de l'enquête « Les revenus des ménages du Grand Nouméa » (2008), SIGN)

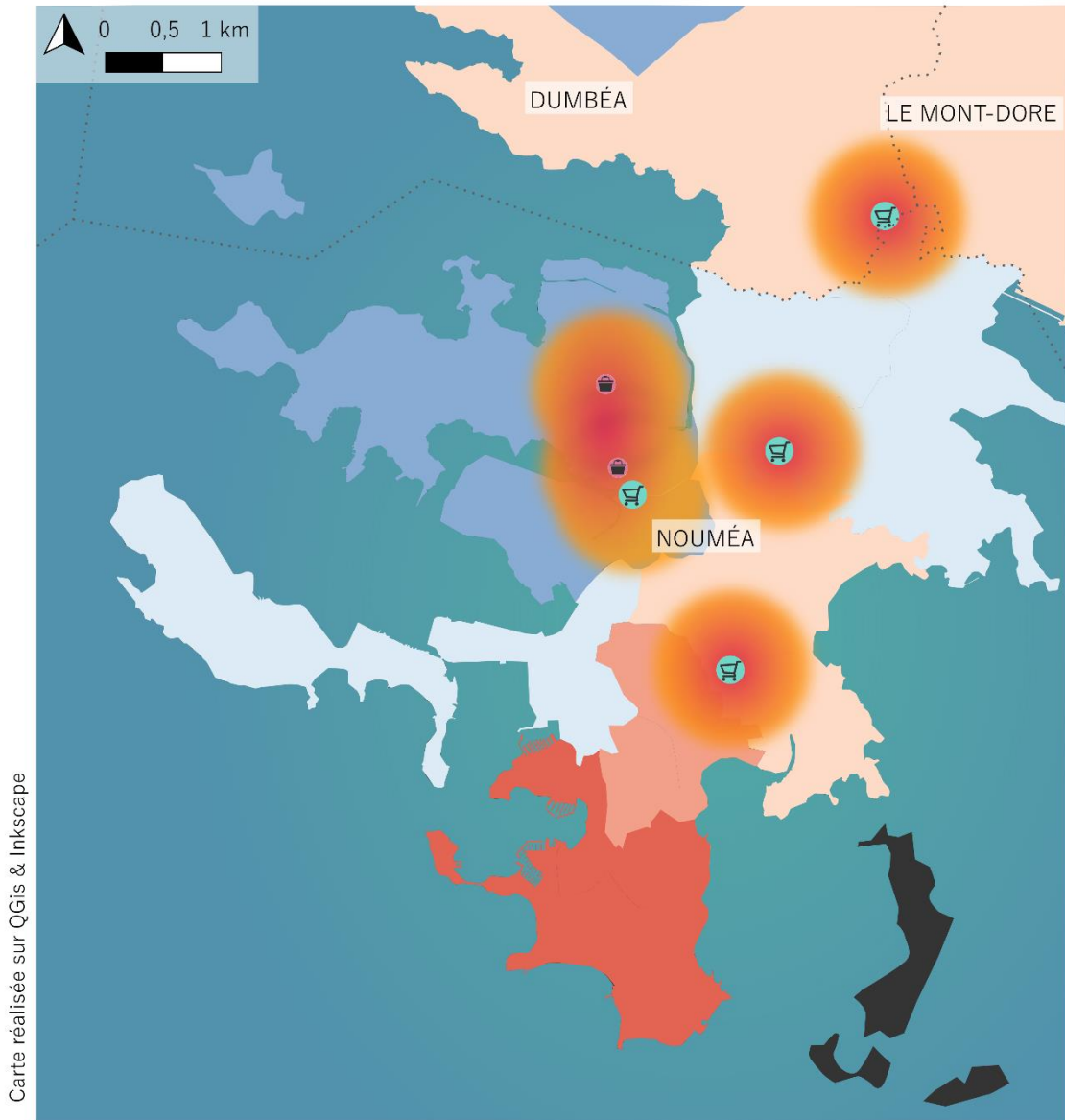
Annexe 3 : Répartition des commerces spécialisés dans la vente de produits discounts pour une distance de 1000 m (15 minutes de marche)






-  Degré d'éloignement des consommateurs aux commerces discount du Grand Nouméa
La distance évaluée est de 1000 m, soit environ 15 minutes de marche à pied
-  Hypermarchés et supermarchés spécialisés dans la vente de produits discounts
-  Supérettes spécialisées dans la vente de produits discounts

Cette liste ne se veut pas exhaustive mais présente les commerces identifiés à l'aide de Google Maps ainsi que de la liste des entreprises du département de Nouvelle-Calédonie établie par la Direction des Affaires Economiques du Gouvernement de Nouvelle Calédonie. Les catégories de types de commerces correspondent à celles de l'ISEE. Les données sur les revenus de ménage proviennent de l'enquête « Les revenus des ménages du Grand Nouméa » (2008), SIGN)






Annexe 4 : Répartition des commerces spécialisés dans la vente de produits discounts pour une distance de 1000 m (15 minutes de marche) par rapport au revenu des ménages du Grand Nouméa



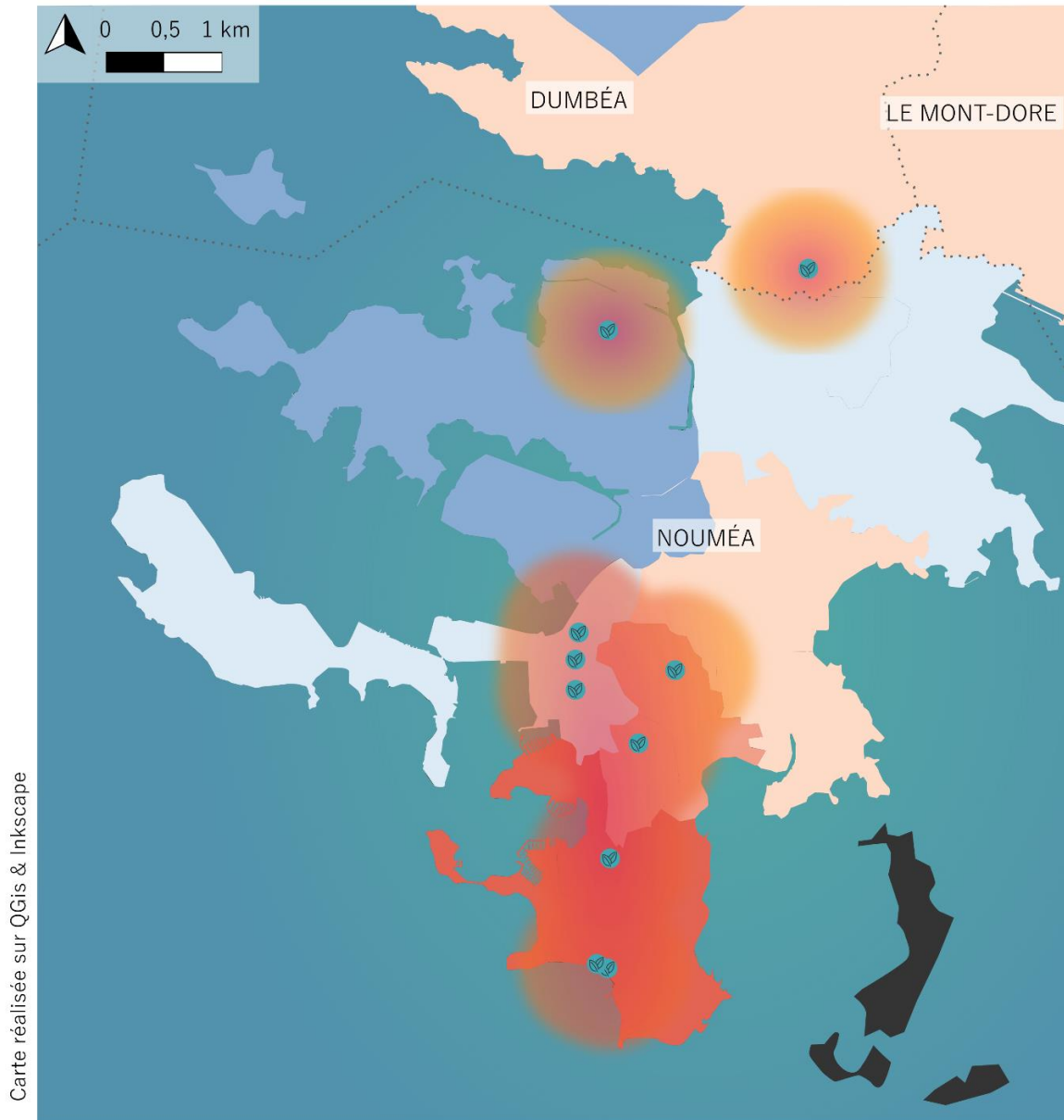
Carte réalisée sur QGIS & Inkscape


-  Degré d'éloignement des consommateurs aux commerces discounts du Grand Nouméa
La distance évaluée est de 1000 m, soit environ 15 minutes de marche à pied
-  Hypermarchés et supermarchés spécialisés dans la vente de produits discounts
-  Supérettes spécialisées dans la vente de produits discounts


Revenu moyen des habitants de Nouméa

-  De 170 000 à 200 000 F
-  De 200 000 à 250 000 F
-  De 250 000 à 300 000 F
-  De 300 000 à 400 000 F
-  De 400 000 à 430 000 F






Annexe 5 : Répartition des commerces spécialisés dans la vente de produits biologiques par rapport aux revenus des ménages du Grand Nouméa



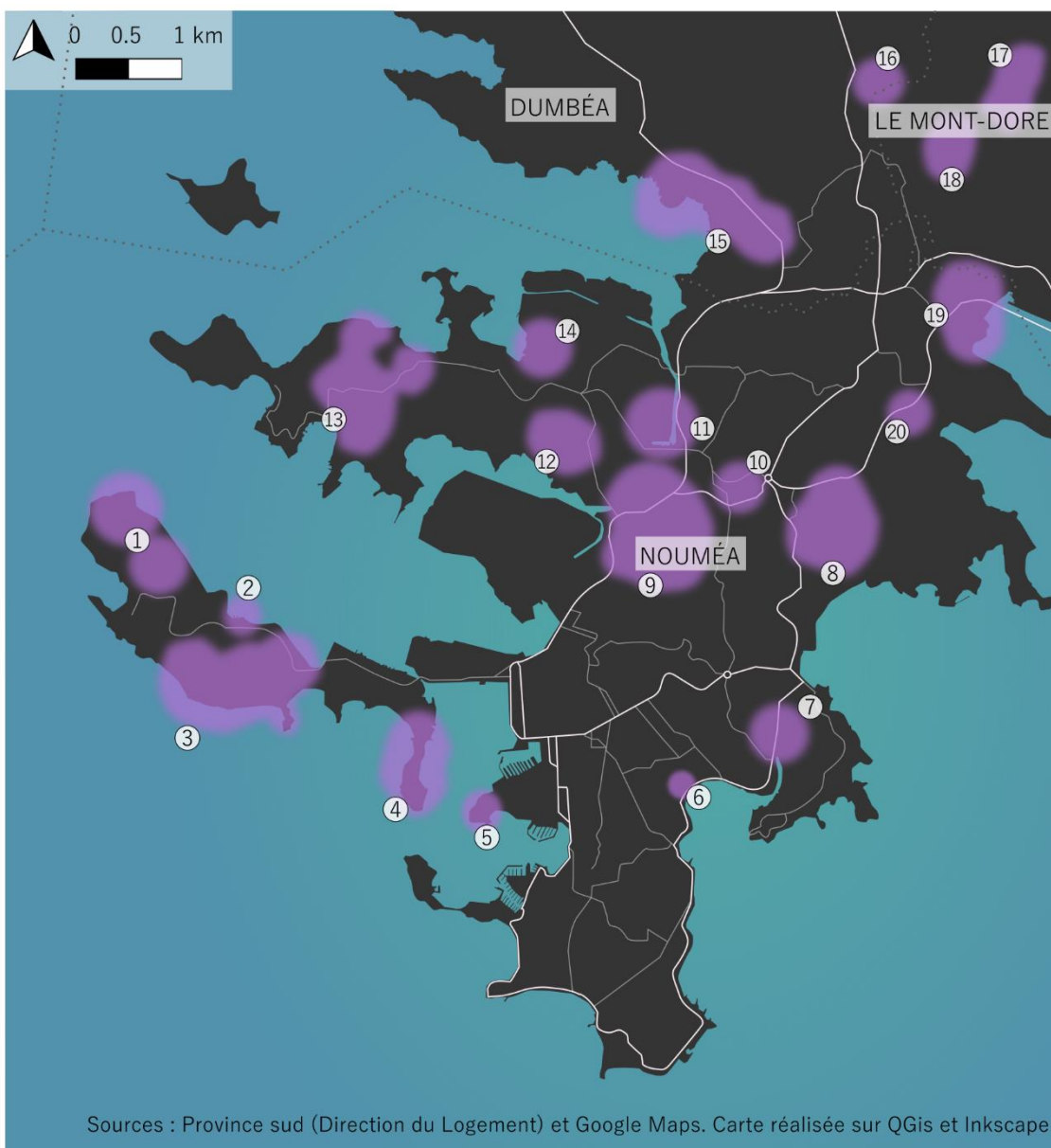
 Degré d'éloignement des consommateurs aux commerces discounts du Grand Nouméa
La distance évaluée est de 1000 m, soit environ 15 minutes de marche à pied

 Magasins spécialisés dans la vente de produits issus de l'agriculture biologique

Revenu moyen des habitants de Nouméa

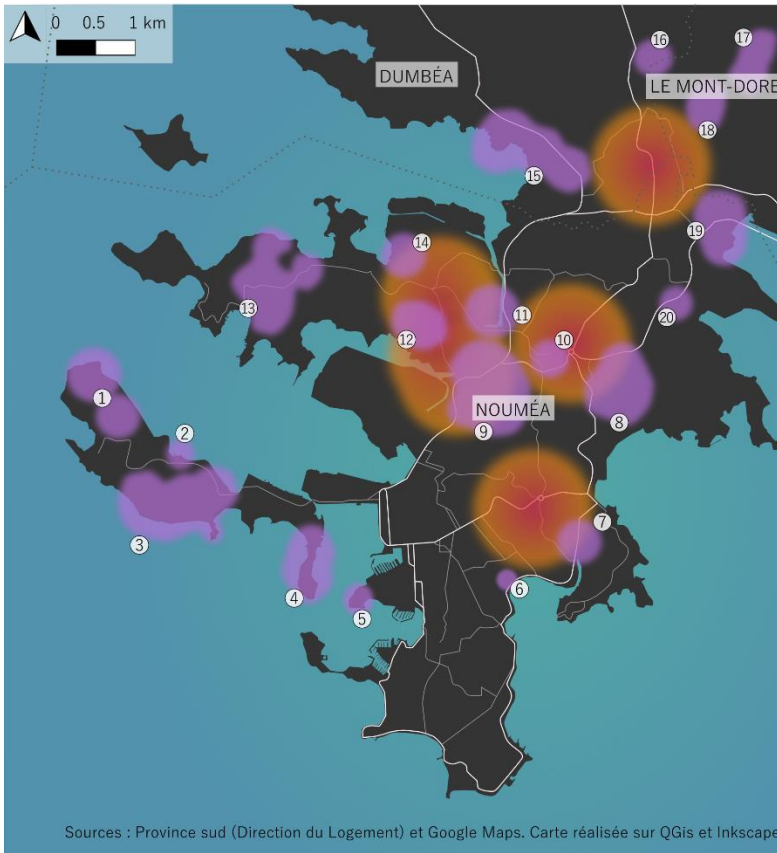
-  De 170 000 à 200 000 F
-  De 200 000 à 250 000 F
-  De 250 000 à 300 000 F
-  De 300 000 à 400 000 F
-  De 400 000 à 430 000 F

Annexe 6 : Répartition géographique des squats à l'échelle du Grand Nouméa

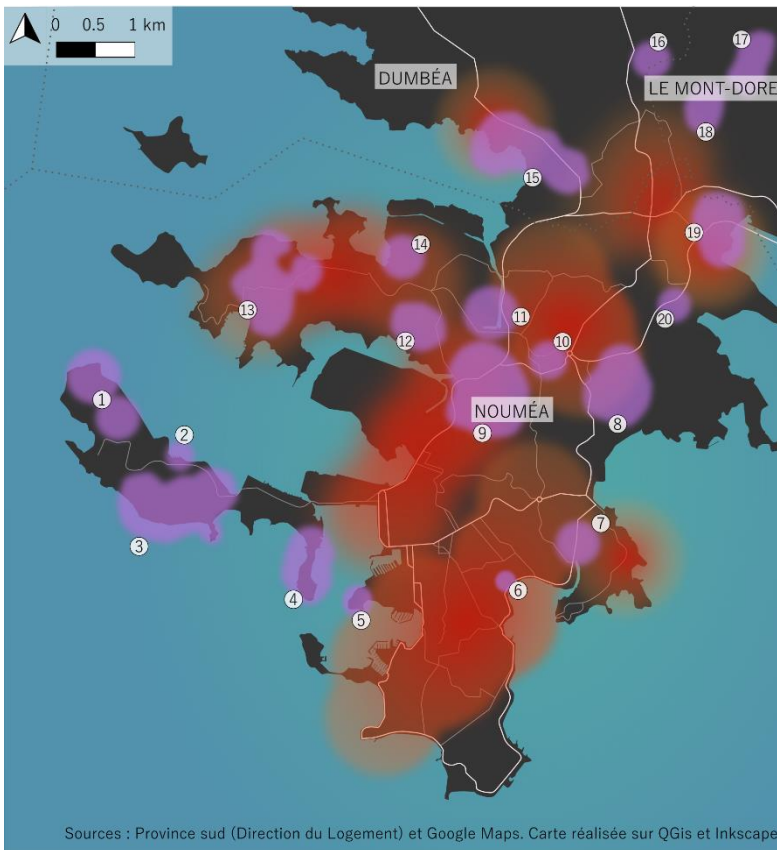


- | | |
|---|--|
| ① Pointe Kangoo
Tereka | ⑪ Kowe Kara
Echangeur Rivière Salée
Chatenay |
| ② Pointe Grégoire | ⑫ Lavoisier/Rocky Valley |
| ③ Plage 1000/Nouvelle | ⑬ Raoul Follereau
Squat Numbo
Caillou Blanc
Flèche Faitière |
| ④ Camp Est | ⑭ Squat Faraday |
| ⑤ Squat de l'Artillerie | ⑮ Gaïac
Péage
Débarcadère
Carrefour/Kawati |
| ⑥ Foyer Saint Joseph | ⑯ Giozzi |
| ⑦ Foyer Soleil | ⑰ Route du Barrage |
| ⑧ Tina Golf
Frouin | ⑱ Vanuatais |
| ⑨ Dépôt de bus Coca-Cola
Impérial
Chapuis Sakamoto
Pierre Lenquette
Squat Griscelli | ⑲ Normandie Ziza Exutoire
Squat Petite Normandie |
| ⑩ Parc Festif
Cellocal | ⑳ Tina sur Mer |

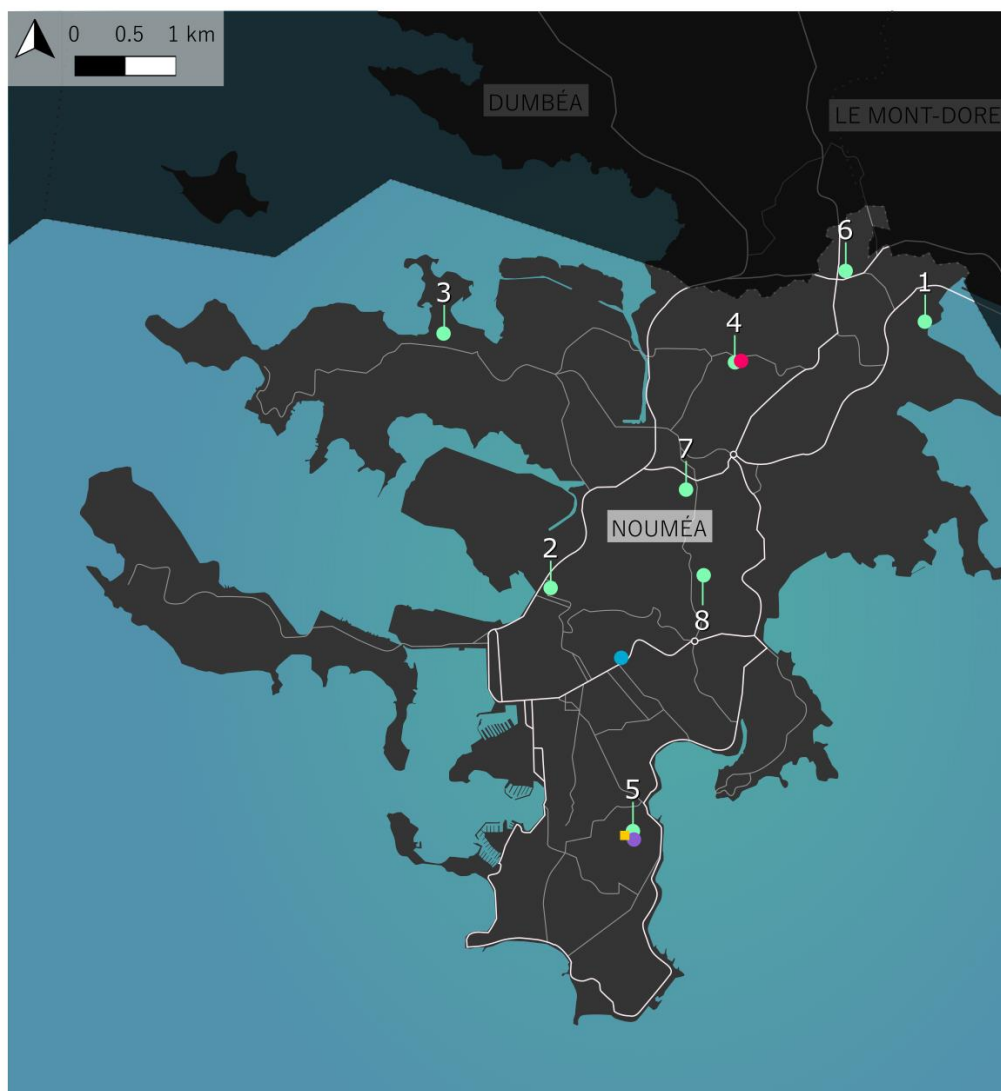
Annexe 7 : Degré d'éloignement des squats aux commerces d'alimentation du Grand Nouméa



- ① Pointe Kangoo
Tereka
- ② Pointe Grégoire
- ③ Plage 1000/Nouvelle
- ④ Camp Est
- ⑤ Squat de l'Artillerie
- ⑥ Foyer Saint Joseph
- ⑦ Foyer Soleil
- ⑧ Tina Golf
Frouin
- ⑨ Dépôt de bus Coca-Cola
Impérial
Chapuis Sakamoto
Pierre Lenquette
Squat Griscelli
- ⑩ Parc Festif
Cellocal
- ⑪ Kowe Kara
Echangeur Rivière Salée
Chatenay
- ⑫ Lavoisier/Rocky Valley
- ⑬ Raoul Follereau
Squat Numbo
Caillou Blanc
Flèche Fautière
- ⑭ Squat Faraday
- ⑮ Gaïac
Péage
Débarcadère
Carrefour/Kawati
- ⑯ Giozzi
- ⑰ Route du Barrage
- ⑱ Vanuatais
- ⑲ Normandie Ziza Exutoire
Squat Petite Normandie
- ⑳ Tina sur Mer



Annexe 8 : L'agriculture urbaine formelle à Nouméa




Carte réalisée sur QGis & Inkscape

1 Ordre d'apparition des jardins

 Jardin familiaux communaux

- 1 - Jardins familiaux de Normandie : **30 parcelles cultivables**. Aménagés dès 2004
- 2 - Jardins familiaux de la Vallée du Tir : **50 parcelles cultivables**. Aménagés dès 2007
- 3 - Jardins familiaux de Kaméré : **40 parcelles cultivables**. Aménagés dès 2009
- 4 - Jardins familiaux de Rivière Salée : **57 parcelles cultivables**. Aménagés dès 2016
- 5 - Jardins familiaux de N'Géa (Tuband) : **20 parcelles cultivables**. Aménagés dès 2017
- 6 - Jardins familiaux de Petite Normandie : **27 parcelles cultivables**. Aménagés dès 2017
- 7 - Jardins familiaux du 4e Km : **17 parcelles cultivables**. Aménagés dès 2017
- 8 - Jardins familiaux d'Artigue (Aérodrome) : **23 parcelles cultivables**. Aménagés en 2018

 Tables hydroponique de La Niçoise

 Ruches partagées (Tuband)

 Jardin partagé (Tuband)

 Jardin pédagogique (Rivière Salée)

Sources :
MICHEL, Mireille (2019). [Entrevue avec Mireille MICHEL, cheffe de service Animation et Actions Collective du CCAS], Nouméa, le 3 juin 2019.
Google Maps
Observation personnelle

Table des figures

Figure 1 - Situation de la Nouvelle-Calédonie dans le monde (réalisation personnelle).....	p.17
Figure 2 – Les trois provinces de Nouvelle-Calédonie (réalisation personnelle).....	p.19
Figure 3 – Répartition démographique et évolution annuelle de la population entre 1989 et 2014 en % (réalisation personnelle).....	p.20
Figure 4 – Situation du Grand Nouméa (réalisation personnelle).....	p.21
Figure 5 – Répartition de la population du Grand Nouméa par rapport à celle des autres communes (réalisation personnelle).....	p.22
Figure 6 – De gauche à droite :	
GAUGUIN Paul, Mahana no atua (Le jour de Dieu), 1894, peinture à l’huile, 68.3 x 91.5 cm, Art Institute of Chicago, dist. Rmn-Grand Palais	
Lost, Lost : Les Disparus, J. J. ABRAMS, Etats-Unis, 2004, Drame, 2004-10	
BÖCKLIN Arnold, Die Toteninsel, 1883, peinture à l’huile, 80 x 150 cm, Alte Nationalgalerie, Berlin	
DE FOE Daniel, Robinson Crusoé, 1719, Dauphin (éd. 1945).....	p.23
Figure 7 – Évolution de l’inflation sur dix ans en Nouvelle-Calédonie (réalisation personnelle)....	p.28
Figure 8 – Répartition des dépenses par type de magasin pour quelques produits courants (réalisation personnelle).....	p.29
Figure 9 – Pyramide alimentaire des produits consommés quotidiennement par les Calédoniens (réalisation personnelle).....	p.33
Figure 10 – Campagnes de sensibilisation de l’Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie dans le cadre du programme « Mange Mieux, Bouge Plus ».....	p.37
Figure 11 – De gauche à droite : Devantures de snacks ou de magasins d’alimentation générale sponsorisées par des grandes marques de sodas (Coca-Cola, Fuzetea, Pepsi) Réalisation personnelle..	p.38
Figure 12 – Carte de répartition des commerces d’alimentation implantés à Nouméa (réalisation personnelle).....	p.43
Figure 13 – Degré d’accessibilité des commerces alimentaires du Grand Nouméa pour une distance de 1000 m (réalisation personnelle).....	p.44
Figure 14 – Degré d’accessibilité des commerces alimentaires « discounts » du Grand Nouméa pour une distance de 1000 m (réalisation personnelle).....	p.45
Figure 15 – Degré d’accessibilité des commerces alimentaires « discounts » du Grand Nouméa par rapport aux revenus des ménages (réalisation personnelle).....	p.46
Figure 16 – Degré d’accessibilité des commerces alimentaires « bio » du Grand Nouméa par rapport aux revenus des ménages (réalisation personnelle).....	p.48

Figure 17 – Comparaison des taux de couverture pour la production de viande entre la Réunion et la Nouvelle-Calédonie en 2017 (réalisation personnelle).....	p.55
Figure 18 – Comparaison des taux de couverture pour la production de fruits et légumes entre la Réunion et la Nouvelle-Calédonie en 2017 (réalisation personnelle).....	p.56
Figures 19 et 20 – Construits à base de matériaux de récupération, les squats de Sakamoto (Photo de Julien THOMAZO).....	p.61
Figure 21 – Jardin potager installé à proximité immédiate d’une cabane de squat (photos de Fred PAYET).....	p.61
Figure 22 – Implantation des squats à Nouméa en 2015 (réalisation personnelle).....	p.6
Figure 23 – Exemple d’agriculture urbaine informelle identifiée (en vert) par rapport aux squats les plus proches (en rose), à Tina (photos personnelles).....	p.64
Figure 24 – De gauche à droite : culture de manioc, d’igname et de taro (photos personnelles)...	p.67
Figure 25 – De gauche à droite : culture de bananes, de noix de coco et de papayes (photos personnelles).....	p.68
Figure 26 – À gauche : Degré d’éloignement des squats aux commerces d’alimentation spécialisés dans la vente de produits discount au sein du Grand Nouméa en 2015 ‘réalisation personne)	
– À droite : Degré d’éloignement des squats aux commerces d’alimentation de type hyper et supermarchés au sein du Grand Nouméa (2015).....	p.70
Figure 27 – À gauche : exemple d’un box mis à disposition des locataires de jardins familiaux (photo personnelle)	
– À droite : exemple d’un espace de rencontre dans les jardins familiaux (photo personnelle).....	p.78
Figure 28 – Parcelles de jardins familiaux réservées aux personnes à mobilité réduite (photo personnelles).....	p.80
Figure 29 – De gauche à droite : vanillier, grenadille et grenadier (photos personnelles).....	p.81
Figure 30 – Stands et visite des ruches partagées de la fête de l’agriculture urbaine à Tuband (photos personnelles).....	p.82
Figure 31 – Répartition de l’agriculture urbaine formelle à Nouméa (réalisation personnelle).....	p.84
Figure 32 – Situation de Tindu (images satellites appartenant à la province Sud).....	p.90
Figure 33 – Vue de Tindu depuis la colline (photographie appartenant à la Province Sud).....	p.92
Figure 34 – Périmètre du site provincial de la Briqueterie (image satellite de la province Sud).....	p.94
Figure 35 – Zonage de la Briqueterie (selon le PUD de Nouméa) et périmètre de danger lié à l’activité industrielle (source : Province Sud).....	p.95
Figure 36 – Scénario d’aménagement de la Briqueterie (propriété de la Province Sud).....	p.98

Bibliographie

OUVRAGES

DIRECTION DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES, ALIMENTAIRES ET RURALES, Gouvernement de Nouvelle-Calédonie (2014). *L'agriculture calédonienne (2004-2013)*, 102p.

DUSSY, Dorothée (2012). Les Squats. Dans DUSSY, Dorothée, *Nouméa, ville océanienne ?*, Karthala, 282 pages.

GAY, Jean Christophe (2014). *La Nouvelle-Calédonie : un destin peu commun*, IRD Edition, Marseille, 238 p. p.153.

HALLE, Francis (2010). « Économies et Latitudes », dans Francis Hallé, *La Condition Tropicale : une histoire naturelle économique et sociale des basses latitudes*, Actes Sud, France, 576 p.

LIMOUSIN, Patricia (2014). *Oceania planta medica Flore de Kanany Tome II – Panacées alimentaires*, Bibliothèque de Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 243 p.

PITOISET Anne (1999). *Nouvelle-Calédonie : Horizons pacifiques*, Autrement, 288 p.

READ, Steve (2018). *Le génie de la permaculture*, Terran Editions, 190 pages.

TJIBAOU, Jean-Marie (1996). *La présence kanak*, Odile Jacob, édition établie et présentée par Alban Bensa et Eric Wittersheim, cité dans : PITOISET Anne (1999). *Nouvelle-Calédonie : Horizons pacifiques*, Autrement, p. 51.

BROCHURES

BUCHOUX, Jean-Jacques (dir.) (2019). *Globe-Trotter Nouvelle-Calédonie*, dans SARL Editions Allure [Brochure], Nouméa, 230 p.

FALLON, Georges (dir.) (2018). *Memento agricole : données 2017*, Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales, SAR/Pôle statistiques et études rurales, 8p.

SIMON, Philippe (dir.) (2017). *2007-2016 : La part de la production agricole locale se maintient sur le marché du frais, mais les importations continuent leur progression*, Agreste : la statistique agricole, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, 4p.

DOCUMENTS INTERNES A LA PROVINCE SUD

PROVINCE SUD (2017). « Programmation urbaine et approche environnementale de l'urbanisme du site de la Briqueterie, Ducos Phase II: Enjeux et objectifs de programmation » [rapport de présentation de projet, phase II].

Sitographie

ARTICLES SCIENTIFIQUES EN LIGNE

« Alimentation et territoires » (2012). *Pour*, [en ligne] vol. 215-216, no. 3, pp. 57-60. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-pour-2012-3-page-57.htm> (consulté le 22 juin 2019).

AUBRY, Christine (2013). « Les fonctions alimentaires de l'agriculture urbaine au Nord et au Sud – Diversité et convergences » dans *Bulletin de l'association de géographes français* [en ligne] p. 304-317. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/bagf/2218#quotation> (consulté le 15 juin 2019).

BENRAÏSS-NOAILLES Laïla, VIOT Catherine (2017). « Attractivité des entreprises low-cost. Le rôle du capital-marque employeur » dans *Revue française de gestion* [en ligne] n° 266, p. 89-109. Disponible sur : <https://www-cairn-info.sidnomade-2.grenet.fr/revue-francaise-de-gestion-2017-5-page-89.htm> (consulté le 18 mai 2019).

BOURRET, Dominique (1978). « État de l'agriculture vivrière mélanésienne en Nouvelle-Calédonie » dans *Journal de la Société des Océanistes* [en ligne] p. 187-193. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/jso_0300-953x_1978_num_34_61_2982 (consulté le 28 juillet 2019).

DE BON Hubert (2008). « Sustainable urban agriculture in developing countries. A review » dans *Agronomy for Sustainable Development* [en ligne] p. 21-32. Disponible sur : <https://link.springer.com/article/10.1051/agro:2008062#citeas> (consulté le 23 juillet 2019).

DELISLE, Hélène (1989). « Urban food consumption patterns in developing countries. Some issues and challenges » dans *David Lubin Memorial Library, Food and Agriculture Organization of the U. N.* [en ligne]. Disponible sur : <http://agris.fao.org/agris-search/search.do?recordID=XF2016063579> (consulté le 23 juillet 2019).

DUTIL, Jocelyn (2012-13). « Le goût de Montréal : regard sur la notion de désert alimentaire » dans *Pour* [en ligne] n°215-126, p.378. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-pour-2012-3-page-377.htm> (consulté le 2 juin 2019).

DUSSY, Dorothée (1996). « Les squats de Nouméa. Des occupations océaniques spontanées à la conquête symbolique de la ville en Nouvelle-Calédonie », *Journal de la Société des océanistes*, n°103 [en ligne], pp. 275-287. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/jso_0300-953x_1996_num_103_2_1993 (consulté le 2 juin 2019).

LINDSTROM, Lamont, JOURDAN, Christine (2017). « L'urbanisation en Mélanésie », dans *Journal de la Société des Océanistes* [en ligne], 144-145. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/jso/7673> (consulté le 15 juin 2019).

MCGREGOR, Andrew (dir.) (2009). « Pacific island food security: situation, challenges and opportunities », dans *Pacific Economic Bulletin* [en ligne] The Australian National University, vol. 24 . Disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/287949092_Pacific_Island_food_security_Situation_challenges_and_opportunities (consulté le 2 juin 2019).

MIGOZZI, Julien (2012). « Le quartier de Tuband », dans BONVALLOT J., GAY J. C. et HABERT E. (coord.) (2012). *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, Marseille-Nouméa, IRD – Congrès de la Nouvelle Calédonie.

MOLES, Abraham (1982). « Nissonologie ou science des îles », dans *L'Espace géographique*, [en ligne] tome 11, n°4, p. 281-289. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1982_num_11_4_3782 (consulté le 23 juillet 2019).

OUEDRAOGO, Denis, KABORE, Moussa, KIENOU, Blaise (2007). « Insécurité alimentaire, vulnérabilité et pauvreté en milieu rural au Burkina : une approche en termes de consommation d'énergie » dans *Mondes en développement* [en ligne] n°140, p. 67. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2007-4-page-65.htm> (consulté le 2 juin 2019).

PERON, Françoise (2005). « Fonctions sociales et dimensions subjectives des espaces insulaires (à partir de l'exemple des îles du Ponant) », dans *Annales de géographie* [en ligne] vol. 644, no 4, p. 422. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-annaes-de-geographie-2005-4-page-422.htm> (consulté le 29 juillet 2019).

PLUVINAGE, Jean (2012). « Évolution de la consommation : vers une meilleure qualification des biens alimentaires » dans *Pour* [en ligne] n°215-216, 75-84 p. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-pour-2012-3-page-75.htm> (consulté le 27 avril 2019).

POURIAS, Jeanne (2014). « Production alimentaire et pratiques culturelles en agriculture urbaine : Analyse agronomique de la fonction alimentaire des jardins associatifs urbains à Paris et Montréal » dans *Research Gate* [en ligne], 292 p. Disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/275646201_Production_alimentaire_et_pratiques_culturelles_en_agriculture_urbaine_Analyse_agronomique_de_la_fonction_alimentaire_des_jardins_associatifs_urbains_a_Paris_et_Montreal (consulté le 11 août 2019).

R.H.F. VALVERDE, Rodrigo (2010). « Espace et publicité » dans *Géographie et cultures* [En ligne] vol. 73. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/gc/1858> (consulté le 06 août 2019).

SANCHEZ Christophe (2017) « Les stratégies low-cost, outil de lutte pertinent contre la pauvreté ? » dans *Revue française de gestion* [en ligne] n°266, p.145-159. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2017-5-page-145.htm> (consulté le 14 mai 2019).

SERRA MALLOL, Christophe (2008). « Bien manger, c'est manger beaucoup : comportements alimentaires et représentations corporelles à Tahiti » dans *Sciences sociales et santé* [en ligne] vol. 26, p. 81-112. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-sciences-sociales-et-sante-2008-4-page-81.htm> (consulté le 05 août 2019).

TAGLIONI, François (1997). « L'île est-elle un objet géographique spécifique ? : Étude conceptuelle et critique » dans *Docplayer* [en ligne]. Disponible sur : <https://docplayer.fr/7836332-Premiere-partie-l-ile-est-elle-un-objet-geographique-specifique-etude-conceptuelle-et-critique-1-a-la-rencontre-de-l-ile-8.html> (consulté le 31 juillet 2019).

TUR, Gérard (2018). « L'agriculture urbaine gagne le sud » dans *Econostrum* [en ligne]. Disponible sur : https://www.econostrum.info/L-agriculture-urbaine-gagne-le-sud_a24167.html (consulté le 13 août 2019).

UNIVERSITÉ LAVAL (2019). « Généralités Etiologie Nutrition » dans *Chaire de recherche sur l'obésité de l'Université Laval* [en ligne]. Disponible sur : http://obesite.ulaval.ca/obesite/generalites/nutrition_etiologie.php (consulté le 2 juillet 2019).

WARD, R. Gerard (1982). « Les dilemmes de l'agriculture dans le Pacifique sud » dans *Research School of Pacific Studies*, [en ligne] Camberra, p. 269-280. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1982_num_11_4_3780 (consulté le 22 juillet 2019).

RAPPORTS ÉCRITS ET SYNTHÈSES

AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (2015). « Baromètre santé adulte 2015 » dans *ass.nc* [en ligne] Disponible sur : <https://www.ass.nc/etudes-et-recherches/barometres-sante/barometre-sante-adulte-2015> (consulté le 25 juillet 2019).

AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (2019). « Dépistage et prise en charge des patients en surcharge pondérale » dans *ass.nc* [en ligne] Disponible sur : <https://www.ass.nc/les-space-professionnel/mange-mieux-bouge-plus/2014-06-10-00-25-17/depistage-et-prise-en-charge-de-la-surcharge> (consulté le 24 juillet 2019).

AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE (2012). « Rapport de l’Autorité de la concurrence relatif aux mécanismes d’importation et de distribution des produits de grande consommation en Nouvelle-Calédonie » dans *Autorité de la concurrence* [en ligne] p.9. Disponible sur : http://www.autoritedelaconcurrence.fr/doc/rapport_nvlle_calédonie_distrib.pdf (consulté le 23 juillet 2019).

AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE (2018). « Avis n°2018-A-10 du 10 décembre 2018 : Sur l’avant-projet de loi du pays portant régulation du marché et diverses dispositions d’ordre économique et fiscal » dans *Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie* [en ligne] p.8. Disponible sur : <https://autorite-concurrence.nc/sites/default/files/avis-fichiers/2018-a-10-apjl-regulationsdemarche.pdf> (consulté le 23 juillet 2019).

CCI (2016). « Observatoires économiques » dans *Chambre du Commerce et de l’Industrie* [en ligne] Disponible sur : <https://www.cci.nc/information-economique/observatoires-economiques/observatoire-du-commerce#Alimentaire> (consulté le 3 juillet 2019).

CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (2016) Analyse des besoins sociaux : Diagnostic territorial Les Quartiers de Nouméa, Compas, [en ligne], Nouméa, 158 p. Disponible sur : https://www.noumea.nc/sites/default/files/noumea_decembre_2016.pdf (consulté le 25 juin 2019).

CEROM (2017). « L’économie calédonienne, entre résilience et recherche de nouveaux équilibres », dans *L’économie calédonienne en mouvement* [en ligne] p.14. Disponible sur : https://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/cerom_l_economie_calédonienne_2017.pdf (consulté le 31 juillet 2019).

DAUDIN, V. (Dir.) (2018). « Comparaison spatiale des prix en Nouvelle-Calédonie en 2015 Les prix d’un tiers plus élevés qu’en France Métropolitaine » dans *Les synthèses de CEROM* [en ligne] 4 p. Disponible sur <https://www.cerom-outremer.fr/nouvelle-caledonie/publications/etudes-cerom/la-comparaison-spatiale-des-prix-en-2015.html> (consulté le 23 juillet 2019).

DIRECTION DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES, ALIMENTAIRES ET RURALES (2012). « Inventaire agricole communal – Province Sud » [en ligne], 170 p. Disponible sur : <https://davar.gouv.nc/secteur-rural-statistiques-agricoles/le-recensement-general-de-lagriculture> (consulté le 24 mai 2019).

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES (s.d.). « Le commerce extérieur » dans *Direction Régionale des Douanes* [en ligne]. Disponible sur : <https://douane.gouv.nc/entreprises/le-commerce-exterieur> (consulté le 30 juillet 2019).

FAO (2000). « Politiques agricoles et développement économique : manuel de détermination et de mise en place du système d'information pour la sécurité alimentaire et l'alerte rapide » dans *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* [en ligne] Rome, 344 p. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/x8622f04.htm> (consulté le 23 août 2019).

IDC (2016). « Publication : Les salaires en 2015 » dans *Institut pour le Développement des compétences en Nouvelle-Calédonie* [en ligne]. Disponible sur : <https://idcnc.nc/blog/publication-salaires-2015/> (consulté le 2 août 2019).

ISEE (2007-08). « Ressources non monétaires détaillées » dans *ISEE* [base de données en ligne]. Disponible sur : <http://www.isee.nc/societe/consommation-conditions-de-vie> (consulté le 2 août 2019).

ISEE (2012). « Bilan économique et social 2012 », dans *Tableau de l'économie calédonienne* [en ligne] p. 16. Disponible sur : http://www.isee.nc/index.php?option=com_phocadownload&view=children-categories&id=230&Itemid=185 (consulté le 31 juillet 2019).

ISEE (2014). « Synthèse n°31 - Les habitants du Grand Nouméa passent plus d'une heure dans les transports » dans *Département Publications Service Etudes et Diffusion* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.isee.nc/publications/etudes-et-syntheses> (consulté le 25 juin 2019).

ISEE (2015). « Population, ménages et logement par commune, en 2014 » dans *ISEE* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.isee.nc/population/recensement> (consulté le 22 juillet 2019).

INSEE (2010). « Budget consommation des ménages 2010 » dans *INSEE* [en ligne] 4 p. Disponible sur : <http://www.isee.nc/societe/consommation-conditions-de-vie/consommation-et-equipement-des-menages> (consulté le 23 juillet 2019).

INSEE (2013). « L'alimentation en tête des dépenses des ménages vivants sous le seuil de la pauvreté », dans *INSEE* [en ligne] 4 p. Disponible sur : <http://www.isee.nc/societe/consommation-conditions-de-vie/consommation-et-equipement-des-menages> (consulté le 23 juillet 2019).

INSEE (2015). « Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée mais de profonds changements », dans *INSEE* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769> (consulté le 3 juillet 2019).

INSEE (2016). « Inflation, taux d'inflation » dans *INSEE* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1473> (consulté le 1er août 2019).

INSEE (2017). « La population réunionnaise à l'horizon 2050 – Autant de seniors que de jeunes » dans *Insee* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3254355> (consulté le 12 août 2019).

OMS (2018). « Obésité et surpoids » dans *OMS* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight> (consulté le 22 juillet 2019).

OMS Bureau Régional de la Méditerranée orientale (2019). « Maladies non transmissibles », dans *OMS* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.emro.who.int/fr/noncommunicable-diseases/causes/unhealthy-diets.html> (consulté le 22 juillet 2019).

UFC Que Choisir (2018). « Enquête sur le panier calédonien en mars 2018 », dans *UFC QC Nouvelle-Calédonie* [en ligne]. Disponible sur <https://www.ufcnouvellecaledonie.nc/enquete-sur-le-panier-caledonien-en-mars-2018-comparaison-de-mars-2018-avec-mars-2017> (consulté le 21 juin 2019).

VILLE DE NOUMÉA, Plan d'Urbanisme Directeur, Rapport de présentation, mai 2013.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

TAGLIONI, François (2003). Recherches sur les petits espaces insulaires et sur leurs organisations régionales, vol. II. HDR Géographie, Paris, Université Paris-Sorbonne [en ligne] UFR de Géographie, PRODIG - Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique, 164 p. Disponible sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00006995/document> (consulté le 24 juillet 2019).

PAGES DE SITES INTERNET

BENNAFLA, Karine (2015). « Notion à la une : informalité » dans *GéoConfluence* [en ligne]. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-informalite> (consulté le 13 août 2019).

BRIGAND, Louis (2014). « Insularité » dans *Hypergéogé* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article322> (consulté le 24 juillet 2019).

CNTRL (2012). « Îles », dans *CNTRL* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/%C3%AEle> (consulté le 26 juillet 2019).

CNRTL 2012. « Informel,-elle » dans *CNRTL* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/informel> (consulté le 13 août 2019).

GOUV.NC (s.d.). « Les Provinces », dans *Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie* [en ligne]. Disponible sur : <https://gouv.nc/gouvernement-et-institutions-les-autres-institutions/les-provinces> (consulté le 21 juillet 2019)

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (2018). « Explorateur cartographique » dans *Géorep* [en ligne]. Disponible sur : <https://georep.nc/explorateur-cartographique> (consulté le 25 juin 2019).

SORTIR.NC (2019). « Fête de l'agriculture urbaine- festivités » dans *Sortir.nc* [En ligne]. Disponible sur : <https://sortir.nc/produit/fete-de-lagriculture-urbaine/> (consulté le 18 juillet 2019)

THE LANCET (2019). « Saving the Pacifics island from extinction » dans *TheLancet.com* [en ligne]. Disponible sur : [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(19\)31722-2/full-text](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(19)31722-2/full-text) (consulté le 05 août 2019).

ARTICLES PÉRIODIQUES

KAYI, Frédéric (2015). « L'obésité touche plus de la moitié de la population calédonienne » dans *Francevinfo.fr* [en ligne] Disponible sur : <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/2015/10/09/l-obesite-touche-plus-de-la-moitie-de-la-population-caledonienne-294323.html> (consulté le 27 juillet 2019).

Entretiens

BAYOL, Dominique (2019). [Entrevue avec Dominique BAYOL, ancienne responsable du pôle urbain du syndicat intercommunal du Grand Nouméa]. Nouméa, le 19 juillet 2019.

CARRICONDE, Nicole (2019). [Entrevue avec CARRICONDE Nicole, référente de TIndu à la Ville de Nouméa], Nouméa, le 15 juillet 2019.

DOMERGUE, Florent (2019). [Entrevue avec Florent Domergue, président de l'association Terre de Sainté]. Nouméa, le 6 juin 2019.

EDIGHOFFER, Sylvie (2019) [Entretien mené avec Sylvie Edighoffer, chargée de mission à la Direction du Développement Rural], Nouméa, le 24 juillet 2019

LECLERC, Valérie, MICHEL, Mireille (2019). [Entrevue avec Valérie LECLERC, directrice du CCAS, et Mireille Michel, cheffe de service Animation et Actions Collective du CCAS], Nouméa, le 15 mai 2019.

LECREN, Maeva ; BROYER, Nelly (2019). [Entrevue avec Maeva LECREN, Cheffe de service Aménagement de la SIC et Nelly BROYER, cheffe de projet à la SIC], Nouméa, le 6 août 2019.

MICHEL, Mireille (2019). [Entrevue avec Mireille MICHEL, cheffe de service Animation et Actions Collective du CCAS], Nouméa, le 3 juin 2019

MEUNIER, Bénédicte (2019). [Entrevue avec Bénédicte MEUNIER, diététicienne à Nouméa], Nouméa, le 1er août 2019.

Ateliers

Association Male'Va (2019) [Atelier participatif d'initiation à la permaculture], Pépinière municipale de Nouméa, le 25 mai 2019

Table des matières

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat	3
Notice bibliographique.....	4
Remerciements	5
Sommaire.....	6
Introduction	8
PARTIE 1 DES HABITUDES DE CONSOMMATION À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE : L'ALIMENTATION EST-ELLE UN INDICATEUR DE PAUVRETÉ DANS LE CONTEXTE URBAIN NOUMÉEN ?	16
CHAPITRE 1 – COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'ALIMENTATION A NOUMÉA DANS UN CONTEXTE CALÉDONIEN	17
Le contexte calédonien	17
<i>Géographie et situation de la Nouvelle-Calédonie.....</i>	17
<i>L'héritage historique de la Nouvelle-Calédonie.....</i>	18
<i>La démographie de Nouvelle-Calédonie et de Nouméa.....</i>	19
.....	20
Nouméa, capitale calédonienne	20
<i>Le contexte géographique de Nouméa.....</i>	20
<i>La morphologie urbaine de Nouméa.....</i>	21
<i>Nouméa et le Grand Nouméa : les enjeux de la macrocéphalie nouméenne.....</i>	22
L'insularité calédonienne.....	22
CHAPITRE 2 – L'ALIMENTATION, UN INDICATEUR DE PAUVRETÉ ? LE POUVOIR D'ACHAT DES NOUMÉENS À L'ÉPREUVE DES HABITUDES ALIMENTAIRES.....	25
Le contexte scientifique.....	25
L'approvisionnement urbain : la protection du marché local et les dérives du protectionnisme...	26
Les conséquences sur le pouvoir d'achat des Nouméens	27
CHAPITRE 3 – LES ENJEUX SANITAIRES ET URBAINS DE L'ALIMENTATION A NOUMÉA	32
La responsabilité des villes vis-à-vis des maladies liées à l'alimentation	32
Les habitudes alimentaires des Calédoniens.....	33
Les manifestations de l'alimentation en milieu urbain.....	37
CHAPITRE 4 – NOUMÉA, VILLE DE DÉSERT ALIMENTAIRE ?.....	40
Entre désert alimentaire et sécurité alimentaire	40
L'offre alimentaire de Nouméa : un ou des déserts alimentaires ?	41

PARTIE 2 L'ÉMERGENCE D'UNE AGRICULTURE URBAINE D'ABORD INFORMELLE : DE L'ENJEU ALIMENTAIRE AU CONTEXTE OCÉANIEEN DE NOUMÉA	49
CHAPITRE 5 – LE POTENTIEL D'UNE AGRICULTURE URBAINE EN NOUVELLE-CALÉDONIE.....	50
Comment et où positionner le contexte calédonien dans la sphère scientifique ?.....	50
L'étude de l'agriculture urbaine calédonienne dans un contexte tropical : la théorie de Francis HALLÉ.....	52
Le potentiel de la Nouvelle-Calédonie.....	53
CHAPITRE 6 – LES PRÉMICES DE L'AGRICULTURE URBAINE : UN DÉVELOPPEMENT D'ABORD INFORMEL	58
L'agriculture urbaine informelle indissociable des squats.....	58
CHAPITRE 7 – LES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE URBAINE INFORMELLE : LA PLACE DU JARDIN À NOUMÉA	65
La fonction nourricière des jardins et les habitudes de consommation des squatteurs	65
La fonction sociale du jardin : les dons et contre-dons	70
Des fonctions plus spécifiques.....	71
Le lien à l'habitat océanien	71
PARTIE 3 L'INSTITUTIONNALISATION DE L'AGRICULTURE URBAINE AU SERVICE DU PROJET URBAIN : UN OUTIL DE RÉHABILITATION URBAINE ? CAS D'ÉTUDE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA BRIQUETERIE, DANS LE QUARTIER DE TINDU À NOUMÉA..	75
CHAPITRE 8 – LA TIMIDE ÉMERGENCE DE L'AGRICULTURE URBAINE À NOUMÉA	76
La répartition géographique de l'agriculture urbaine.....	76
Les succès et échecs de l'agriculture urbaine à Nouméa : étude comparative des cas de Tuband et de Kaméré.....	85
CHAPITRE 9 – TINDU ET SES ENJEUX SOCIOÉCONOMIQUES : L'URGENCE D'UNE RECONNEXION TERRITORIALE ET D'UN CHANGEMENT D'IMAGE.....	89
Le cadre géographique du stage.....	89
Le site de la Briqueterie.....	93
CHAPITRE 10 – LA BRIQUETERIE, UN DÉLAISSÉ URBAIN À VALORISER PAR UNE COMPLÉMENTARITÉ D'USAGE : DE L'AGRICULTURE URBAINE À UNE CENTRALITÉ URBAINE.....	96
La Briqueterie, terrain fertile d'une cohésion urbaine	97
La complémentarité d'usages de la Briqueterie : entre activités sportives et animations citoyennes.....	98
Une agriculture urbaine (in)dépendante ?	101
Conclusion	102

Table des annexes.....	105
Table des figures	115
Bibliographie	117
Sitographie	118
Entretiens	125
Ateliers	125
Table des matières	126

RÉSUMÉ

De par sa nature insulaire, la Nouvelle-Calédonie entretient avec l'alimentation un rapport indéniablement problématique. La dépendance alimentaire, les monopoles économiques, mais aussi le faible pouvoir d'achat des habitants et la multiplication des maladies cardio-vasculaires sont autant de phénomènes qui entretiennent une vulnérabilité alimentaire. Dans ce contexte, la ville de Nouméa exacerbe les inégalités d'accès à l'alimentation et la spécificité calédonienne vient complexifier un peu plus les déséquilibres à l'œuvre. Face à de tels enjeux, la nécessité de développer une agriculture urbaine à destination des habitants s'impose alors dans les réflexions urbanistiques et dans la pratique de la ville. Qu'elle soit informelle et illégale ou bien institutionnalisée et formalisée, l'agriculture urbaine à Nouméa se révèle riche en potentiels, ne se limitant plus à la simple question alimentaire. De lutte contre la vulnérabilité alimentaire à véritable ciment social, économique et environnemental, l'agriculture urbaine devient prétexte à des aménagements plus complets et pérennes, favorisant ainsi sa légitimation sur l'espace urbain.

MOTS CLÉS : Agriculture urbaine ; Vulnérabilité alimentaire ; Insularité ; Projet urbain ; Agriculture (in)formelle ; Réhabilitation urbain

